



Agence France Locale
Programme d'émission de titres de créance
(Euro Medium Term Note Programme)
de 8.000.000.000 d'euros

Faisant l'objet d'un mécanisme de garanties à première demande consenties par l'Agence France Locale – Société Territoriale et par les membres du Groupe Agence France Locale

Le présent supplément (le « **Premier Supplément** ») complète, et doit être lu et interprété conjointement avec, le prospectus de base en date du 8 juin 2021 approuvé par l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») sous le n° 21-212 le 8 juin 2021 (le « **Prospectus de Base** »), préparé par l'Agence France Locale (« **Agence France Locale** » ou l'« **Emetteur** ») et relatif à son programme d'émission de titres de créance d'un montant de 8.000.000.000 d'euros (*Euro Medium Term Note Programme*) (le « **Programme** »). Le Prospectus de Base tel que modifié par le Premier Supplément constitue un prospectus de base au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2017/1129, tel que modifié (le « **Règlement Prospectus** »).

Le Premier Supplément au Prospectus de Base a été approuvé par l'AMF qui lui a attribué le numéro d'approbation 21-430 le 4 octobre 2021 en qualité d'autorité compétente au titre du Règlement Prospectus. L'AMF a approuvé le Premier Supplément après avoir vérifié que les informations y figurant sont complètes, cohérentes et compréhensibles au sens du Règlement Prospectus. Cette approbation ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur l'Emetteur et sur la qualité des Titres faisant l'objet du Prospectus de Base. Les investisseurs sont invités à procéder à leur propre évaluation de l'opportunité d'investir dans les valeurs mobilières concernées. Ce Premier Supplément constitue un supplément au Prospectus de Base et a été préparé conformément à l'article 23 du Règlement Prospectus.

Les termes définis dans le Prospectus de Base ont la même signification dans le Premier Supplément.

Le Premier Supplément a été préparé à la suite de la publication par l'Emetteur le 28 septembre 2021 de ses comptes sociaux intermédiaires résumés *French GAAP* non audités au 30 juin 2021 et de ses comptes intermédiaires résumés IFRS non audités au 30 juin 2021 et de la publication par l'Agence France Locale – Société Territoriale (la « **ST** ») le 28 septembre 2021 de ses comptes consolidés intermédiaires résumés non audités au 30 juin 2021, et a pour objet :

- (i) l'incorporation par référence, dans le Prospectus de Base, des comptes respectifs de l'Emetteur et de la ST au 30 juin 2021 ; et
- (ii) la mise à jour des informations contenues dans les sections « Facteurs de Risque », « Documents incorporés par référence », « Description de l'Émetteur », « Description des Garants et du mécanisme de garantie » « Souscription et vente » et « Informations Générales » du Prospectus de Base.

Dans l'hypothèse d'une contradiction entre toute déclaration faite dans le Premier Supplément et celle contenue ou incorporée par référence dans le Prospectus de Base, les déclarations du Premier Supplément prévaudront.

Sous réserve des informations figurant dans le Premier Supplément, aucun fait nouveau significatif, erreur ou inexactitude substantielle concernant les informations contenues dans le Prospectus de Base qui est susceptible d'influencer l'évaluation des Titres n'est survenu ou n'a été constaté depuis l'approbation du Prospectus de Base.

Le Premier Supplément (a) sera publié sur le site internet (i) de l'AMF (www.amf-france.org) et (ii) de l'Emetteur (www.agence-france-locale.fr) et (b) sera disponible pour consultation et pour copie, sans frais, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, un jour quelconque de la semaine (à l'exception des samedis, des dimanches et des jours fériés), dans le bureau désigné de l'Agent Financier ou de l' (des) Agent(s) Payeur(s), tels qu'indiqués à la fin du Prospectus de Base.

Conformément à l'article 23 du Règlement Prospectus, les investisseurs qui ont déjà accepté d'acheter des titres ou d'y souscrire avant la publication du Premier Supplément et pour autant que les titres ne leur aient pas encore été livrés au moment où le fait nouveau significatif ou l'erreur ou l'inexactitude substantielle est survenu ou a été constaté ont le droit de retirer leur acceptation, ce droit pouvant être exercé pendant une période de trois jours ouvrables après la publication du Premier Supplément, soit jusqu'au 7 octobre 2021. Les investisseurs peuvent s'adresser à/aux Etablissement(s) Autorisé(s) s'ils souhaitent exercer leur droit de rétractation.

TABLE DES MATIÈRES

	Page
FACTEURS DE RISQUES.....	4
DOCUMENTS INCORPORES PAR REFERENCE.....	12
DESCRIPTION DE L'ÉMETTEUR.....	18
DESCRIPTION DES GARANTS ET DU MÉCANISME DE GARANTIE.....	21
SOUSCRIPTION ET VENTE.....	81
INFORMATIONS GÉNÉRALES.....	82
RESPONSABILITÉ DU PREMIER SUPPLÉMENT AU PROSPECTUS DE BASE.....	84

FACTEURS DE RISQUES

1. Le facteur de risque « *Les conséquences économiques de la pandémie de Covid-19 pourraient affecter négativement l'activité et la performance financière de l'Emetteur* » figurant aux pages 15 à 17 du Prospectus de Base est modifié de la manière suivante :

« Les conséquences économiques de la pandémie de Covid-19 pourraient affecter négativement l'activité et la performance financière de l'Emetteur »

En décembre 2019, une nouvelle souche de coronavirus (Covid-19) est apparue en Chine. Le virus s'est propagé dans de nombreux pays devenant pandémie en mars 2020. Des mesures sanitaires très importantes ont été prises dans de nombreux pays pour lutter contre la propagation du virus. Elles ont eu et continuent d'avoir des impacts importants, directs ou indirects, sur la situation économique globale et les marchés financiers.

À aujourd'hui, la pandémie n'est pas circonscrite. Au premier semestre de l'année 2021, le déploiement de la vaccination a permis de freiner son extension. Concomitamment a été constatée l'émergence de variants du virus dont la contagiosité est supérieure. De nouvelles mesures sanitaires ont été prononcées qui ont pesé sur la reprise économique et les marchés financiers.

Cette situation pourrait générer une pression sur le spread des souverains, dont sur celui de la France, auquel le spread de l'Emetteur est lié, et ce pour plusieurs raisons :

- Les mesures de relance financées par les gouvernements ont pesé sur les finances publiques entraînant une hausse de l'endettement public. Ces niveaux de dette fragilisent la situation financière des Etats ;
- La sortie des programmes extraordinaires de rachat d'actifs par les banques centrales voudrait que les achats de dette publique soient, sous un certain délai, effectués par les agents privés.
- Même si sur le long terme l'inflation a pour effet mécanique de diminuer le poids réel des stocks de dettes, les tensions inflationnistes, si elles devaient se concrétiser, pourraient peser sur les équilibres budgétaires des Etats, en particulier sur ceux disposant de peu de marges de manœuvre budgétaire.

À aujourd'hui, la crise sanitaire a eu un effet limité sur le marché du financement des collectivités locales françaises, qui constitue le marché sur lequel l'Emetteur effectue l'ensemble de ses opérations de crédit. Si la crise sanitaire devait durer, il ne peut être exclu que des impacts supplémentaires soient constatés.

- En 2021, la crise sanitaire a notamment entraîné le report de mars à juin 2021 des élections départementales et régionales. Elle a directement impacté les budgets locaux en 2020, toutefois dans des proportions globalement supportables.
- Les conséquences sur l'investissement public local et le recours à l'emprunt par les collectivités locales sont encore entachées d'incertitudes. Le rôle des collectivités dans le plan de relance ne devrait toutefois pas mener à une baisse de l'investissement public. Les règles institutionnelles encadrant la gestion financière des collectivités (la « règle d'or ») limitent et continueront de limiter l'endettement du secteur public local et devraient protéger la santé financière des collectivités locales, sans que l'on puisse exclure toutefois que certaines collectivités ou catégories de collectivités directement exposées à la crise sanitaire rencontrent des difficultés.

Ce contexte a entraîné sur le premier semestre 2021 une augmentation du coût du risque de l'Emetteur, quoique limitée. Cette hausse reflète l'impact du provisionnement ex-ante pour pertes attendues sous IFRS 9 en lien avec la crise sanitaire. Le coût du risque s'établit à 273 092 € sur le premier semestre 2021 pour un stock de provisions de 1 049K€ sur la totalité des encours et correspond à 1,6 point de base des expositions à comparer avec 1,4 point de base au 31 décembre 2020.

Dans la mesure où la pandémie n'est pas circonscrite, le niveau de provisionnement est susceptible d'augmenter dans le futur.

L'incertitude quant à la poursuite de la pandémie de Covid-19 rend difficile la prévision des impacts qui pourraient affecter négativement l'activité et la performance financière de l'Emetteur. Les conséquences exactes sur l'Emetteur dépendront principalement de la solidité de la reprise économique et des mesures de soutien prises par les gouvernements et les banques centrales, et de la capacité d'adaptation des acteurs à la situation.

2. Le facteur de risque « *L'Emetteur est exposé au risque de liquidité* » figurant aux pages 20 à 22 du Prospectus de Base est modifié de la manière suivante :

« *L'Emetteur est exposé au risque de liquidité* »

L'Emetteur est exposé au risque de liquidité dans ses trois dimensions :

- Le risque de prix de la liquidité : il s'agit du risque de détérioration des conditions de refinancement de certains actifs pouvant générer une perte en produit net bancaire compte tenu de la non-congruence entre l'échéance des actifs refinancés et l'échéance des passifs ; cette non-congruence se matérialisant le plus généralement par des actifs dont l'échéance est plus longue que les passifs.

Au 30 juin 2021, l'écart de durée de vie moyenne entre les actifs et les passifs de l'Emetteur est de -0,08 année et le ratio NSFR s'élève à 210,5%.

- Le risque de financement : il s'agit du risque pour l'Emetteur d'être dans l'incapacité de lever la liquidité nécessaire pour faire face à ses engagements et aux besoins de financement liés à son développement.

Au 30 juin 2021, l'Emetteur dispose d'une réserve de liquidité de 2 278 millions d'euros lui permettant de faire face à plus de 12 mois de ses besoins en flux de trésorerie (estimation de l'Emetteur sur la base du scénario central du plan d'affaires). Le ratio réglementaire de liquidité à 30 jours LCR s'élève à 817%.

- Le risque d'illiquidité : il s'agit du risque de rupture de la trésorerie à court terme, notamment lié au risque pour l'Emetteur d'être dans l'impossibilité de céder sur un marché un actif sans être affecté par une perte de valeur.

Au 30 juin 2021, sur le seul portefeuille d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres dont la valeur nette au bilan s'élevait à 788 millions d'euros, l'impact des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres s'élevait à -67K € euros.

L'Emetteur dispose d'un accès à TRiCP (TRaitement Informatique des Créances Privées) qui lui assure une ligne de crédit, disponible à tout instant, auprès de la Banque de France d'un montant de près de 70% de son encours au bilan de Crédits Moyen-Long Terme. Néanmoins, si l'Emetteur subissait, par exemple, une sortie imprévue de trésorerie ou d'actifs remis en garantie (par exemple d'actifs remis en collatéral de ses opérations de dérivés de taux ou de change) et/ou si elle ne pouvait pas accéder au marché de la dette

à des conditions jugées acceptables pour une période prolongée, sa situation financière pourrait être négativement affectée.

Une dégradation des conditions macroéconomiques (se référer aux facteurs de risque « *Les conséquences économiques de la pandémie de la Covid-19 pourraient affecter négativement l'activité et la performance financière de l'Emetteur* » et « *Le contexte économique, financier, politique, et sanitaire des marchés sur lesquels l'Emetteur exerce ses activités ou se finance peut avoir un impact significatif sur la situation financière de l'Emetteur et sur ses résultats* » ci-dessus) ou un manque d'intérêt des collectivités pour les produits proposés par l'Emetteur (se référer au facteur de risque « *L'environnement concurrentiel pourrait affecter les activités de l'Emetteur et celui-ci pourrait ne pas susciter l'intérêt attendu auprès des Collectivités. L'Emetteur exerce par ailleurs ses activités au bénéfice exclusif des Collectivités Membres et ne dispose par conséquent d'aucune perspective de diversification* » ci-dessus), ou une perte opérationnelle pourrait en outre entraîner une dégradation de la notation de l'Emetteur affectant son accès au financement, ce qui aurait un impact sur sa situation financière. »

3. Le facteur de risque « *La variation des taux d'intérêt et des taux de change est susceptible de peser négativement sur la situation financière de l'Emetteur* » figurant aux pages 22 et 23 du Prospectus de Base est modifié de la manière suivante :

« Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt recouvre le risque pour l'Emetteur de subir des pertes provoquées par une évolution défavorable des taux d'intérêt du fait de l'ensemble de ses opérations de bilan et de hors bilan, notamment en cas de déséquilibre entre les taux d'intérêt générés par ses actifs et ceux dus au titre de son passif.

Afin de se prémunir contre le risque de taux d'intérêt, l'Emetteur conclut des contrats de couverture.

La politique de couverture du risque de taux d'intérêt de l'Emetteur consiste en une micro-couverture ou une macro-couverture quasi-systématique des dettes de l'Emetteur, des prêts octroyés par l'Emetteur et des titres détenus dans la réserve de liquidité pour les transformer en instruments à taux variable indexés sur la référence Euribor 3 mois à l'aide de swaps de taux d'intérêt. La couverture mise en place protège l'Emetteur contre une hausse uniforme de la courbe des taux et génère un risque de liquidité – fonction de l'évolution des taux – du fait des appels de marge ainsi qu'un risque de crédit sur les banques contreparties des swaps ou la chambre de compensation LCH Clearnet.

Au 30 juin 2021, la stratégie de couverture du risque de taux d'intérêt se traduit par un encours notionnel de swaps de 12,0 milliards d'euros. Le montant des appels de marge versés nets des appels de marge reçus, au titre des dérivés de taux, s'élève à 54,7 millions d'euros.

Il demeure néanmoins une exposition au risque de taux d'intérêt pouvant résulter en particulier (i) de l'emploi d'une partie des fonds propres de l'Emetteur en prêts à taux fixes octroyés aux collectivités ou (ii) de certaines positions de court terme et (iii) de l'écart d'indexation entre certains éléments d'actifs – en particulier les dépôts de l'Emetteur à la Banque de France rémunérés au jour le jour et qui s'élèvent au 30 juin 2021 à 1 134 millions d'euros - et le passif de la banque.

En conséquence, une évolution des taux pourrait avoir un impact négatif sur ses résultats futurs et sur la valeur actuelle nette de l'Emetteur.

Au 30 juin 2021, la sensibilité de la valeur actuelle nette (VAN) des fonds propres de l'Emetteur s'élève à 2,3% sous hypothèse d'une translation parallèle de plus 100 points de base et 4,6% sous hypothèse d'une translation de plus 200 points de base de la courbe des taux.

	30/06/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	Limite
Sc. +100bp	2,3%	0,4%	-3,2%	-3,8%	-3,7%	±15%
Sc. -100bp	-2,4%	-0,3%	4,0%	4,6%	4,4%	±15%
Sc. -100bp (floor)	-0,1%	0,0%	2,0%	2,4%	2,3%	±15%
Sc. +200bp	4,6%	1,0%	-5,8%	-7,1%	-6,7%	±15%
Sc. -200bp	-4,9%	-0,3%	8,9%	10,0%	9,7%	±15%
Sc. -200bp (floor)	-0,1%	0,0%	2,0%	2,6%	2,5%	±15%

A compter de 2019, l’Emetteur a mis en œuvre les scénarios de calcul de la sensibilité de la valeur actuelle nette (VAN) de ses fonds propres à des hypothèses de variation non linéaire de la courbe de taux (IRRBB). Au 30 juin 2021, la sensibilité de la VAN à ces différents scénarios figure dans le tableau ci-dessous.

	30/06/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	Limite
Hausse parallèle + 200 bps	4,6%	1,0%	-5,8%	-5,7%	±15%
Baisse parallèle -200 bps	-4,9%	-0,3%	8,9%	8,6%	±15%
Hausse des taux courts	5,3%	3,0%	2,4%	-8,4%	±15%
Baisse des taux courts	-5,5%	-3,1%	-2,5%	9,0%	±15%
Pentification	-3,4%	-2,7%	-5,4%	-8,2%	±15%
Aplatissement	4,2%	3,0%	4,8%	8,9%	±15%

Au cours du premier semestre 2021, la sensibilité de la valeur actuelle nette de l’Emetteur aux différents scénarios de variation de taux est restée inférieure à 15% des fonds propres.

Risque de change

Le risque de change recouvre le risque pour l’Emetteur de générer des pertes au titre de capitaux empruntés ou prêtés dans des devises autres que l’euro.

Afin de se prémunir contre le risque de risque de change, l’Emetteur conclut des contrats de couverture. La politique de l’Emetteur vise à couvrir le risque de change de façon systématique par la mise en place de swaps de micro-couverture de devises. Ainsi, les actifs et les passifs libellés dans des devises autres que l’euro sont systématiquement couverts en euros dès leur entrée au bilan jusqu’à leur échéance finale.

Au 30 juin 2021, l’encours notionnel des swaps de devises s’élève à 473 millions d’euros. La couverture mise en place génère un risque de liquidité compte tenu des appels de marge sensible à l’évolution des taux de change ainsi qu’un risque de crédit sur les banques contreparties des swaps. Le montant des appels de marge reçus nets des appels de marge versés, au titre de ces instruments de couverture est de 660K€ au 30 juin 2021. »

4. Le facteur de risque « *L’Emetteur est exposé au risque de crédit de ses emprunteurs et contreparties* » figurant aux pages 23 à 26 du Prospectus de Base est modifié de la manière suivante :

« Le risque de crédit de ses emprunteurs

En application de l’article L. 1611-3-2 du CGCT, l’Emetteur exerce ses activités au bénéfice exclusif des Collectivités actionnaires de la société-mère de l’Emetteur et garantes des titres de créance émis par ce dernier à hauteur de l’encours de leurs Crédits Moyen-Long Terme respectifs. Au 30 juin 2021, la totalité

des engagements de crédit aux Collectivités portés par l'Emetteur s'élève à 4 248 millions d'euros et l'encours de crédit à moyen et long terme au bilan à 3 945,2 millions d'euros.

Les Collectivités Membres sont, conformément à la Loi Engagement et Proximité, toutes les collectivités territoriales, leurs groupements et les établissements publics locaux.

L'obtention de la qualité de Membre repose sur la nécessité de disposer pour la Collectivité d'une note supérieure à 6 en application de la méthodologie de notation adoptée par le Conseil d'administration de la ST, sur proposition du Directoire et avis du Conseil de surveillance de l'Emetteur basée sur trois critères : (i) la solvabilité, (ii) les marges de manœuvre budgétaires et (iii) le poids de l'endettement de la Collectivité concernée, ces trois critères étant pondérés en fonction de leur importance (se référer au paragraphe 2.5 (a) « *Politique de notation* » de la section « *Description de l'Emetteur* »).

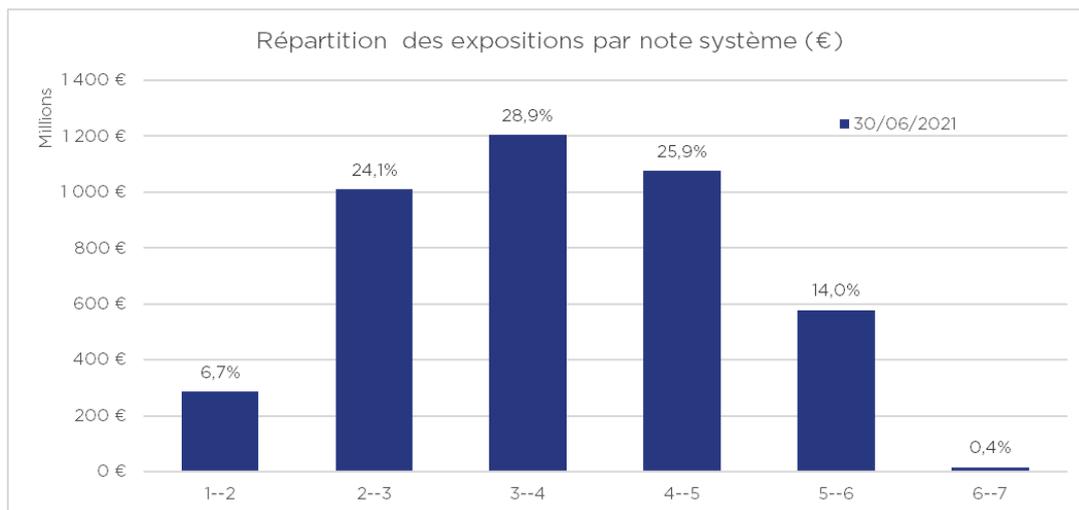
Depuis le 12 mai 2020, date de parution du décret d'application n°2020-556, les Collectivités souhaitant devenir Membre doivent en outre satisfaire des conditions de seuils lors de leur l'adhésion. Elles doivent disposer d'une capacité de désendettement, définie comme le rapport entre l'encours de dette à la date de clôture des comptes et l'épargne brute de l'exercice écoulé et exprimée en nombre d'années, constatée lors du pénultième exercice, inférieure à (i) douze années sur la moyenne des trois dernières années pour les communes, la Ville de Paris, les groupements et établissements publics locaux, (ii) dix années sur la moyenne des trois dernières années pour les départements et la métropole de Lyon et (iii) neuf années sur la moyenne des trois dernières années pour les régions, la collectivité de Corse, les collectivités territoriales de Guyane et de Martinique. Lorsque la capacité de désendettement est supérieure aux seuils fixés, les Collectivités peuvent néanmoins adhérer si la marge d'autofinancement courant, calculée sur la moyenne des trois dernières années et constatée lors du pénultième exercice, est inférieure à 100%.

Dans le cadre de sa politique d'octroi de crédit, l'Emetteur tient compte de la note du Membre concerné (se référer au paragraphe 2.6 (a) « *Politique d'octroi* » de la section « *Description de l'Emetteur* »).

La décomposition par notation du portefeuille de prêts aux collectivités locales de l'Emetteur fait apparaître un portefeuille granulaire et de bonne qualité.

Au 30 juin 2021, ce portefeuille est à plus de 30% exposé sur des Collectivités de notes comprises entre 1 et 2,99. Les cinq plus grandes expositions représentent 15,9% du portefeuille. La première exposition représente 3,29% du portefeuille et la cinquième 2,56%. Au 30 juin 2021, la note moyenne des prêts effectués par l'Emetteur à ses Membres, pondérée par les encours, s'élève à 3,59 sur une échelle de 1 à 7, 1 représentant la meilleure note et 7 la moins bonne. Cette note est stable sur un an.

Le graphique suivant présente la répartition par note du portefeuille de crédits octroyés par l'Emetteur à ses Membres :



Les Collectivités, membres actuels ou futurs, sont considérées comme ayant un profil de risque très limité du fait des règles institutionnelles encadrant leur fonctionnement, qui sont similaires d'une catégorie de Collectivité Membre à l'autre, et en conséquence les opérations de crédit accomplies par l'Emetteur bénéficient de ce même profil. Néanmoins, une défaillance d'un Membre au titre de ses obligations vis-à-vis de l'Emetteur ou dans le cadre de ses obligations au titre de la Garantie Membre ne peut être exclue. Ce risque est accru dans le cadre d'une situation économique et financière dégradée telle que celle liée à la pandémie de Covid-19. Au 30 juin 2021, l'encours de créances douteuses de l'Emetteur s'élève à 6,46 millions d'euros soit 0,15% du portefeuille de crédit de l'Emetteur. Ce risque est resté stable, comme le souligne le tableau ci-dessous, dans un contexte économique et financier en amélioration en raison des actions vigoureuses mises en œuvre par les banques centrales, les gouvernements nationaux et les bailleurs de fonds depuis le début de la crise de la Covid-19.

Répartition selon les catégories FRS 9	30/06/2021				31/12/2020			
	Agence France Local -SO Social-FRS		Provisions (€)		Agence France Local -SO Social-FRS		Provisions (€)	
	Expositions brutes (€)				Expositions brutes (€)			
Catégorie 1	6 442 479 924	99,7%	1046 224	99,2%	5 749 499 635	99,0%	773 362	98,2%
Catégorie 2	13 492 524	0,2%	6 346	0,6%	6 788 989	0,12%	5 847	0,75%
Catégorie 3	4 109 078	0,1%	2 452	0,2%	4 448 550	0,08%	2 623	0,34%
Total	6 460 081 526	100,0%	1 054 922	100,0%	5 760 737 174	100,0%	781 832	100,0%

Dans la mesure où l'Emetteur ne peut octroyer des crédits qu'aux Collectivités Membres, l'Emetteur affiche par nature une concentration forte de son risque de crédit sur une typologie unique d'acteurs. L'Emetteur est donc exposé à la détérioration éventuelle de la situation de ce secteur (se référer également au facteur de risque « *Le contexte mondial, économique, financier, politique, et sanitaire lié aux marchés sur lesquels l'Emetteur exerce ses activités ou se finance peut avoir un impact significatif sur la situation financière de l'Emetteur et sur ses résultats* »).

La réalisation de tels risques pourrait résulter en une perte de valeur pour l'Emetteur.

Le risque de crédit de ses contreparties

Du fait de ses investissements de trésorerie, l'Emetteur supporte un risque de crédit sur les émetteurs des titres présents dans son portefeuille de trésorerie. Quoique la politique d'investissement de l'Emetteur soit prudente, l'Emetteur reste exposé au risque d'incapacité des émetteurs de titres dans lesquels il a investi d'honorer leurs obligations financières, risque accru dans le cadre d'une situation économique et financière dégradée telle que celle liée à l'épidémie de Covid-19. La survenance d'un tel événement peut générer une perte en résultat et/ou venir peser sur les fonds propres de l'Emetteur.

Les notations des expositions de l'Emetteur sont de très bonne qualité, avec, au 30 juin 2021, plus de 75% d'expositions dont les notations sont égales ou supérieures à Aa2 sur l'échelle de Moody's. La pondération moyenne en risques pondérés de ce portefeuille s'élève à 3,8%. Les expositions de la réserve de liquidité sont fortement pondérées sur des classes de risque très faibles : 83% du portefeuille étant investi sur des classes de risque pondérées à 0%, 15% sur des classes de risque pondérées à 20% et 2% sur des classes de risque pondérées à 50%.

Par ailleurs, l'Emetteur compense en chambres de compensation la quasi-totalité de ses dérivés de taux d'intérêt et en bilatéral ses dérivés de change. L'Emetteur n'est pas en mesure d'assurer que ses contreparties dans le cadre des contrats de couverture mis en place seront en mesure de faire face à leurs obligations, qu'il s'agisse de chambres de compensation ou d'établissements bancaires, une défaillance de leur part pouvant affecter la situation financière de l'Emetteur.

5. Le facteur de risque « *L'Emetteur est exposé au risque lié aux ressources humaines* » figurant à la page 26 du Prospectus de Base est modifié de la manière suivante :

« *L'Emetteur est exposé au risque lié aux ressources humaines* »

Du fait de son modèle et en raison du contexte de démarrage de ses activités, l'Emetteur s'appuie sur un nombre limité de personnes (36 salariés dont 32 CDI et 4 alternants au 31 août 2021 et un mandataire non salarié) pour assurer son exploitation opérationnelle. La perte d'une ou plusieurs personnes essentielles à son activité, que ce soit dans le cadre de débauchage ou d'indisponibilité temporaire ou permanente (accident, maladie) est donc susceptible d'avoir un impact significatif sur la poursuite de son activité ou de compromettre sa pérennité. Ces risques sont accrus dans le contexte de crise sanitaire lié à l'épidémie de la Covid-19 (se référer au facteur de risque « *Les conséquences économiques de la pandémie de la Covid-19 pourraient affecter négativement l'activité et la performance financière de l'Emetteur* »).

6. Le facteur de risque « *Une défaillance opérationnelle, une interruption ou un incident d'exploitation affectant les partenaires de l'Emetteur, ou une défaillance ou une violation des systèmes d'information de l'Emetteur pourrait entraîner des pertes* » figurant aux pages 26 et 27 du Prospectus de Base est modifié de la manière suivante :

« *Une défaillance opérationnelle, une interruption ou un incident d'exploitation affectant les partenaires de l'Emetteur, ou une défaillance ou une violation des systèmes d'information de l'Emetteur pourrait entraîner des pertes* »

Le montant des exigences de fonds propres au titre des risques opérationnels s'élève à 1,7 millions d'euros pour le Groupe AFL au 30 juin 2021.

Les systèmes de communication et d'information constituent des éléments essentiels à l'activité et au fonctionnement de l'Emetteur du fait de son activité d'établissement de crédit. L'Emetteur a choisi de faire largement appel à l'externalisation de ces éléments. Toute panne, dysfonctionnement, interruption ou violation de ses systèmes ou de ceux de ses prestataires externes (y compris cyber risque), ou de ceux d'autres intervenants de marché (tels que les chambres de compensation, intermédiaires et prestataires de services financiers), même brèves et temporaires, pourraient entraîner des perturbations importantes dans l'activité de l'Emetteur.

De tels incidents pourraient avoir un impact significatif sur la capacité de l'Emetteur à conduire ses activités et seraient de nature à entraîner des pertes opérationnelles significatives directes ou indirectes et à porter ainsi atteinte à la réputation de l'Emetteur.

Au cours de l'exercice écoulé, aucune perte opérationnelle d'un montant significatif n'est survenue.

Ces risques sont accrus dans le contexte de crise sanitaire lié à l'épidémie de la Covid-19 ainsi que mentionné dans le facteur de risque « *L'Emetteur est exposé au risque lié aux ressources humaines* ».

7. Le facteur de risque « *Le risque de litige entre l'Emetteur et l'une de ces contreparties pourrait entraîner des pertes* » figurant à la page 27 du Prospectus de Base est modifié de la manière suivante :

« *Le risque de litige entre l'Emetteur et l'une de ces contreparties pourrait entraîner des pertes*

L'Emetteur n'a fait l'objet d'aucun litige avec l'une de ses contreparties au cours du semestre clos le 30 juin 2021. Néanmoins, il ne peut être exclu qu'un litige survienne dans le cadre de ses activités, notamment avec une Collectivité Membre, ce qui porterait atteinte à la réputation de l'Emetteur et pourrait générer une perte de valeur pour l'Emetteur. »

DOCUMENTS INCORPORES PAR REFERENCE

Après le sixième paragraphe de la section intitulée « Documents incorporés par référence » figurant aux pages 48 et 49 du Prospectus de Base, les paragraphes suivants sont insérés :

« - les sections citées dans le tableau ci-dessous du rapport semestriel au 30 juin 2021 incluant notamment les comptes intermédiaires résumés de l'Emetteur au 30 juin 2021 présentés en normes IFRS incluant le rapport d'examen limité des commissaires aux comptes de l'Emetteur concernant les comptes intermédiaires résumés précités (les **Comptes Intermédiaires Résumés IFRS de l'Emetteur au 30 juin 2021**) ;

[Retrouvez le rapport semestriel et les comptes semestriels de l'AFL ici.](#)

- les sections citées dans le tableau ci-dessous du rapport semestriel au 30 juin 2021 incluant notamment les comptes sociaux intermédiaires résumés de l'Emetteur au 30 juin 2021 établis selon les principes comptables français (*French GAAP*) incluant le rapport d'examen limité des commissaires aux comptes de l'Emetteur concernant les comptes sociaux intermédiaires résumés précités (les **Comptes Sociaux Intermédiaires Résumés French GAAP de l'Emetteur au 30 juin 2021**) ;

[Retrouvez le rapport semestriel et les comptes semestriels de l'AFL ici.](#)

- les sections citées dans le tableau ci-dessous des comptes consolidés intermédiaires résumés de la ST au 30 juin 2021 incluant le rapport d'examen limité des commissaires aux comptes de la ST concernant les comptes intermédiaires précités (les **Comptes Consolidés Intermédiaires Résumés de la ST au 30 juin 2021**) ; et

[Retrouvez les comptes semestriels consolidés de l'AFL-ST ici.](#) »

Après la table de concordance de la section intitulée « Documents incorporés par référence » figurant aux pages 50 à 55 du Prospectus de Base, le tableau suivant est inséré :

Table de concordance

Information incorporée par référence (Annexe 6 du Règlement (UE) 2019/980)	Référence
11.1 INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT L'ACTIF ET LE PASSIF, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR	
	Comptes Sociaux Intermédiaires Résumés French GAAP de l'Emetteur au 30 juin 2021 / Comptes Intermédiaires Résumés IFRS de l'Emetteur au 30 juin 2021
11.1.1 Fournir des informations financières historiques auditées pour les deux derniers exercices (ou pour toute période plus courte durant laquelle l'émetteur a été en activité) et le rapport d'audit établi pour chacun de ces exercices.	Sans Objet
11.1.2 Changement de date de référence comptable Si l'émetteur a modifié sa date de référence comptable durant la période pour laquelle des informations financières historiques sont exigées, les informations financières historiques auditées couvrent une période de 24 mois au moins, ou toute la période d'activité de l'émetteur si celle-ci est plus courte.	Sans Objet
11.1.3 Normes comptables Les informations financières doivent être établies conformément aux normes internationales d'information financière, telles qu'adoptées dans l'Union conformément au règlement (CE) no 1606/2002. Si le règlement (CE) no 1606/2002 n'est pas applicable, les informations financières doivent être établies en conformité avec : (a) les normes comptables nationales d'un État membre pour les émetteurs de l'EEE, ainsi que le prévoit la directive 2013/34/UE; ou (b) les normes comptables nationales d'un pays tiers équivalentes au règlement (CE) no 1606/2002 pour les émetteurs des pays tiers. Si les normes comptables nationales du pays tiers ne sont pas équivalentes au règlement (CE) no 1606/2002, les états financiers doivent être retraités conformément audit règlement.	Pages 43 à 58 et 60 à 85
11.1.4 Changement de référentiel comptable	Sans Objet

<p>Les dernières informations financières historiques auditées, contenant des informations comparatives pour l'année précédente, doivent être établies et présentées sous une forme correspondant au référentiel comptable qui sera retenu pour la prochaine publication des états financiers annuels de l'émetteur.</p> <p>Les changements au sein du référentiel comptable existant de l'émetteur ne nécessitent pas que les états financiers audités soient retraités. Toutefois, si l'émetteur a l'intention d'adopter un nouveau référentiel comptable dans les prochains états financiers qu'il publiera, les états financiers du dernier exercice doivent être établis et audités conformément au nouveau cadre.</p>	
<p>11.1.5 Lorsque les informations financières auditées sont établies conformément à des normes comptables nationales, les informations financières exigées au titre de la présente rubrique doivent inclure au minimum :</p> <p>a) Bilan</p> <p>b) Compte de résultat</p> <p>c) Engagements hors bilan</p> <p>d) Méthodes comptables et notes explicatives</p>	<p>Page 46</p> <p>Page 47</p> <p>Page 48</p> <p>Pages 49 à 58</p>
<p>11.1.6 États financiers consolidés</p> <p>Si l'émetteur établit ses états financiers annuels aussi bien sur une base individuelle que sur une base consolidée, inclure au moins les états financiers annuels consolidés dans le document d'enregistrement.</p>	<p>Sans Objet</p>
<p>11.1.7 Date des dernières informations financières</p> <p>La date du bilan du dernier exercice pour lequel les états financiers ont été audités ne peut remonter à plus de 18 mois avant la date du document d'enregistrement.</p>	<p>Sans Objet</p>
<p>11.2 Informations financières intermédiaires et autres</p>	<p>Pages 43 à 58 et 60 à 85</p>
<p>11.3 Audit des informations financières annuelles historiques</p>	<p>Sans Objet</p>
<p>11.3.1 Les informations financières annuelles historiques doivent faire l'objet d'un audit indépendant. Le rapport d'audit doit être élaboré conformément à la directive 2006/43/EC et au règlement (UE) no 537/2014.</p> <p>Lorsque la directive 2006/43/EC et le règlement (UE) no 537/2014 ne s'appliquent pas, les informations financières historiques doivent être auditées ou faire l'objet d'une mention indiquant si, aux fins du document d'enregistrement, elles</p>	<p>Sans Objet</p>

donnent une image fidèle, conformément aux normes d'audit applicables dans un État membre ou à une norme équivalente.	
11.3.1a Lorsque les rapports d'audit sur les informations financières historiques n'ont pas été délivrés par les commissaires aux comptes ou contiennent des réserves, des modifications d'avis, des limitations de responsabilité ou des observations, des explications doivent être fournies sur ces réserves, modifications, limitations ou observations qui doivent être intégralement reproduites.	Sans Objet
11.3.2 Indiquer quelles autres informations contenues dans le document d'enregistrement ont été auditées par les contrôleurs légaux.	Sans Objet
11.3.3 Lorsque des informations financières figurant dans le document d'enregistrement ne sont pas tirées des états financiers audités de l'émetteur, indiquer la source des données et préciser que celles-ci n'ont pas été auditées.	Sans Objet

11.1 INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT L'ACTIF ET LE PASSIF, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE LA ST	
	Comptes Consolidés Intermédiaires Résumés de la ST au 30 juin 2021
11.1.1 Fournir des informations financières historiques auditées pour les deux derniers exercices (ou pour toute période plus courte durant laquelle l'émetteur a été en activité) et le rapport d'audit établi pour chacun de ces exercices.	Sans Objet
11.1.2 Changement de date de référence comptable Si l'émetteur a modifié sa date de référence comptable durant la période pour laquelle des informations financières historiques sont exigées, les informations financières historiques auditées couvrent une période de 24 mois au moins, ou toute la période d'activité de l'émetteur si celle-ci est plus courte.	Sans Objet
11.1.3 Normes comptables Les informations financières doivent être établies conformément aux normes internationales d'information financière, telles qu'adoptées dans l'Union conformément au règlement (CE) no 1606/2002. Si le règlement (CE) no 1606/2002 n'est pas applicable, les informations financières doivent être établies en conformité avec:	Pages 2 à 27

<p>(a) les normes comptables nationales d'un État membre pour les émetteurs de l'EEE, ainsi que le prévoit la directive 2013/34/UE; ou</p> <p>(b) les normes comptables nationales d'un pays tiers équivalentes au règlement (CE) no 1606/2002 pour les émetteurs des pays tiers. Si les normes comptables nationales du pays tiers ne sont pas équivalentes au règlement (CE) no 1606/2002, les états financiers doivent être retraités conformément audit règlement.</p>	
<p>11.1.4 Changement de référentiel comptable</p> <p>Les dernières informations financières historiques auditées, contenant des informations comparatives pour l'année précédente, doivent être établies et présentées sous une forme correspondant au référentiel comptable qui sera retenu pour la prochaine publication des états financiers annuels de l'émetteur.</p> <p>Les changements au sein du référentiel comptable existant de l'émetteur ne nécessitent pas que les états financiers audités soient retraités. Toutefois, si l'émetteur a l'intention d'adopter un nouveau référentiel comptable dans les prochains états financiers qu'il publiera, les états financiers du dernier exercice doivent être établis et audités conformément au nouveau cadre.</p>	Sans Objet
<p>11.1.5 Lorsque les informations financières auditées sont établies conformément à des normes comptables nationales, les informations financières exigées au titre de la présente rubrique doivent inclure au minimum :</p> <p>a) Bilan</p> <p>b) Compte de résultat</p> <p>c) Engagements hors bilan</p> <p>d) Méthodes comptables et notes explicatives</p>	<p>Sans Objet</p> <p>Sans Objet</p> <p>Sans Objet</p> <p>Sans Objet</p>
<p>11.1.6 États financiers consolidés</p> <p>Si l'émetteur établit ses états financiers annuels aussi bien sur une base individuelle que sur une base consolidée, inclure au moins les états financiers annuels consolidés dans le document d'enregistrement.</p>	Sans Objet
<p>11.1.7 Date des dernières informations financières</p> <p>La date du bilan du dernier exercice pour lequel les états financiers ont été audité ne peut remonter à plus de 18 mois avant la date du document d'enregistrement.</p>	Sans Objet

11.2 Informations financières intermédiaires et autres	Pages 2 à 27
11.3 Audit des informations financières annuelles historiques	Sans Objet
<p>11.3.1 Les informations financières annuelles historiques doivent faire l'objet d'un audit indépendant. Le rapport d'audit doit être élaboré conformément à la directive 2006/43/EC et au règlement (UE) no 537/2014.</p> <p>Lorsque la directive 2006/43/EC et le règlement (UE) no 537/2014 ne s'appliquent pas, les informations financières historiques doivent être auditées ou faire l'objet d'une mention indiquant si, aux fins du document d'enregistrement, elles donnent une image fidèle, conformément aux normes d'audit applicables dans un État membre ou à une norme équivalente.</p>	Sans Objet
11.3.1a Lorsque les rapports d'audit sur les informations financières historiques n'ont pas été délivrés par les commissaires aux comptes ou contiennent des réserves, des modifications d'avis, des limitations de responsabilité ou des observations, des explications doivent être fournies sur ces réserves, modifications, limitations ou observations qui doivent être intégralement reproduites.	Sans Objet
11.3.2 Indiquer quelles autres informations contenues dans le document d'enregistrement ont été auditées par les contrôleurs légaux.	Sans Objet
11.3.3 Lorsque des informations financières figurant dans le document d'enregistrement ne sont pas tirées des états financiers auditées de l'émetteur, indiquer la source des données et préciser que celles-ci n'ont pas été auditées.	Sans Objet

DESCRIPTION DE L'ÉMETTEUR

La section « Description de l'Emetteur » du Prospectus de Base fait l'objet des modifications décrites ci-après.

1. Le dernier paragraphe du paragraphe (b) « Investissements financiers » du paragraphe 1.2 « Investissements » figurant à la page 139 du Prospectus de Base est supprimé dans sa globalité et remplacé comme suit :

« Au 30 juin 2021, l'ensemble des actifs financiers composant la réserve de liquidité s'élevaient à 2 278 millions d'euros. »

2. Le paragraphe du paragraphe (a) *Contexte général* du paragraphe 2.3 « Marché » du paragraphe 2 « Aperçu des activités » de la section « Description de l'Emetteur » figurant à la page 141 du Prospectus de Base est supprimé dans sa globalité et remplacé comme suit :

« Au 4 octobre 2021, les 453 membres de l'AFL se décomposent de la manière suivante :

- 338 communes ;
- 11 départements (dont Saint-Pierre-et-Miquelon) ; et
- 5 régions (dont la Polynésie Française) ; et
- 99 groupements dont : 12 métropoles, 6 EPT, 5 communautés urbaines, 23 communautés d'agglomération, 40 communautés de communes et 13 syndicats. »

3. Le dernier paragraphe du paragraphe (i) « Un octroi de crédit plafonné et indexé sur la qualité de signature du Membre » du paragraphe (a) « Le Crédit Moyen-Long Terme » du paragraphe 2.6 « Politique d'octroi » du paragraphe 2 « Aperçu des activités » de la section « Description de l'Emetteur » figurant à la page 153 du Prospectus de Base est supprimé dans sa globalité et remplacé comme suit :

« Au 30 juin 2021, l'encours total des Crédits Moyen-Long Terme selon le référentiel IFRS, s'élevait à 3 945,2 millions euros. »

4. Le paragraphe 10.1 « Capital social » de la section 10 intitulée « Informations complémentaires » figurant à la page 192 du Prospectus de Base est supprimé dans sa globalité et remplacé comme suit :

« Le 24 juin 2021, l'Emetteur a clôturé une vingt-neuvième augmentation de capital d'un montant nominal total de douze millions six cent cinquante mille (12.650.000) euros. A l'issue de cette augmentation de capital, le capital social de l'Emetteur s'élève à cent quatre-vingt-dix millions quatre cent cinquante mille (190.450.000) euros, divisé en un million neuf cent quatre mille cinq cents (1.904.500) actions d'une valeur nominale de 100 euros chacune, intégralement souscrites, entièrement libérées et toutes de même catégorie. »

5. Le paragraphe 10.2 « Dettes représentées par un titre » de la section 10 intitulée « Informations complémentaires » figurant à la page 192 du Prospectus de Base est supprimé dans sa globalité et remplacé comme suit :

« Au 31 décembre 2020, le montant des dettes représentées par un titre de l'Emetteur, selon le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne, s'élevait à 5 296 millions d'euros. Au 30 juin 2021, le montant des dettes représentées par un titre de l'Emetteur, selon le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne, s'élevait à 6 052,3 millions d'euros. Entre le 30 juin 2021 et le 4 octobre 2021, l'Emetteur a

procédé à une émission obligataire libellée en couronne suédoise pour un montant total en principal de 2 milliards de couronnes suédoises, soit 195,3 millions équivalent euros. »

6. Le sous-paragraphe (i) intitulé « ratio de solvabilité » du paragraphe intitulé (a) « Principes » de la sous-section 12.3 « Exigences en capital et en liquidité de l'Emetteur » dans la section 12 « Gestion Opérationnelle » figurant aux pages 196 et 197 du Prospectus de Base est supprimé dans sa globalité et remplacé comme suit :

« Pour les besoins du calcul le dénominateur du ratio est composé des trois éléments suivants :

- le risque de crédit est calculé en méthode standard ;
- le risque de marché est non applicable dans le cadre de l'Emetteur du fait de l'absence de portefeuille de transaction ; et
- le risque opérationnel est calculé en approche de base.

Au 30 juin 2021, l'exigence prudentielle de fonds propres totale notifiée par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution applicable au Groupe Agence France Locale s'élève à 9,25 % :

- l'exigence minimale de 8% ;
- une exigence de fonds propres additionnelle, dite de Pilier 2, de 1,25%.
- en complément, le Groupe AFL est tenu en principe de détenir des fonds propres lui permettant de respecter l'exigence relative au coussin de conservation des fonds propres fixée à 2,5%.

Enfin depuis le 1er avril 2020, le Haut Conseil de stabilité financière a décidé de fixer le niveau de coussin de fonds propres contracycliques applicable aux expositions françaises à 0%. Avec un ratio de solvabilité de 17,66% au 30 juin 2021, le Groupe AFL dépasse les exigences prudentielles applicables. Depuis sa création, l'AFL s'impose une limite de ratio de solvabilité à 12,5%, supérieure aux exigences prudentielles.

Les exigences prudentielles de l'Emetteur sont suivies au niveau de l'Emetteur pour ce qui concerne les exigences portant sur la liquidité et au niveau consolidé pour ce qui est des exigences portant sur la liquidité ainsi que pour les exigences portant sur les fonds propres. »

7. Le dernier paragraphe du sous-paragraphe (ii) intitulé « ratio de levier » du paragraphe intitulé (a) « Principes » de la sous-section 12.3 « Exigences en capital et en liquidité de l'Emetteur » dans la section 12 « Gestion Opérationnelle » figurant aux pages 197 et 198 du Prospectus de Base est supprimé dans sa globalité et remplacé comme suit :

« L'AFL est reconnue éligible au statut d'établissement de crédit public de développement, autorisant la déduction des créances sur des administrations centrales, régionales ou locales ou sur des entités du secteur public en lien avec des investissements publics, du dénominateur du ratio, en conséquence le ratio de levier pour le Groupe Agence France Locale s'élève à 7,09% au 30 juin 2021. Sur la base de la méthodologie actuelle applicable aux établissements de crédit, le ratio de levier du Groupe s'élève à la même date à 2,62%. »

8. Le dernier paragraphe du paragraphe (b) intitulé « Exigences en liquidité » de la sous-section 12.3 « Exigences en capital et en liquidité de l'Emetteur » dans la section 12 « Gestion Opérationnelle » figurant à la page 198 du Prospectus de Base est supprimé dans sa globalité et remplacé comme suit :

« Au 30 juin 2021, le ratio LCR à s'élevait à 812% et le ratio NSFR à 210,5%. »

9. Le deuxième paragraphe de la sous-section 14.4 « Schéma organisationnel retenu » figurant à la page 198 du Prospectus de Base est supprimé dans sa globalité et remplacé comme suit :

« Au 31 août 2021, les effectifs de l’Emetteur sont composés de 36 salariés. Ce nombre devrait progressivement augmenter selon les estimations actuelles de l’Emetteur et en fonction de son activité. »

DESCRIPTION DES GARANTS ET DU MÉCANISME DE GARANTIE

La section « Description des garanties et du mécanisme de garantie » du Prospectus de Base fait l'objet des modifications décrites ci-après.

1. Le quatrième paragraphe du paragraphe (a) « Principe » de la sous-section 1.1 « Garantie Membre » de la section « Description des Garants et du Mécanisme de Garantie » figurant aux pages 202 et 203 du Prospectus de Base est supprimé dans sa globalité et remplacé comme suit :

« Au 30 juin 2021, l'encours total des Crédits Moyen-Long Terme, selon le référentiel IFRS, s'élevait à 3 945,2 millions d'euros. »

2. Le septième paragraphe du paragraphe (b) « Principales stipulations » de la sous-section 1.1 « Garantie Membre » de la section « Description des Garants et du Mécanisme de Garantie » figurant aux pages 203 et 204 du Prospectus de Base et la « Liste des montants maximum garanties par chaque Membre au 2 juin 2021 » figurant aux pages 205 à 230 du Prospectus de Base sont supprimés dans leur globalité et remplacés comme suit :

« Au 30 septembre 2021, le montant total des encours garantis par chaque Membre s'élevait à 3 831 888 432,60 euros.

Liste des montants maximum garantis par chaque Membre au 30 septembre 2021

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la garantie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en garantie	Contact
NANTES METROPOLE	ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (EPCI) A FISCALITE PROPRE	244400404	2014-1	26 750 000,01 €	0,71%	26 750 000,01 €	0 €	A l'attention de Madame le Président 11 Avenue Camot 44000 Nantes
NANTES METROPOLE	ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (EPCI) A FISCALITE PROPRE	244400404	2016-1	88 833 333,39 €	2,36%	88 833 333,39 €	0 €	A l'attention de Madame le Président 11 Avenue Camot 44000 Nantes
SAINT-NAZAIRE	COMMUNE	214401846	2014-1	2 000 000,00 €	0,05%	2 000 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire Hôtel de Ville Place François Blancho BP 416 4606 Saint-Nazaire
SAINT-NAZAIRE	COMMUNE	214401846	2016-1	23 760 088,47 €	0,63%	23 760 088,47 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire Hôtel de Ville Place François Blancho BP 416 44606 Saint-Nazaire
REGION PAYS DE LA LOIRE	REGION	234400034	2014-1	33 702 830,18 €	0,90%	33 702 830,18 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président Hôtel de Région 1 rue de la Loire 44966 Nantes Cedex 9
REGION PAYS DE LA LOIRE	REGION	234400034	2016-1	58 070 175,49 €	1,54%	58 070 175,49 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président Hôtel de Région 1 rue de la Loire

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la garantie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en garantie	Contact
								44966 Nantes Cedex 9
NANTES	COMMUNE	214401093	2014-1	5 833 333,25 €	0,15%	5 833 333,25 €	0 €	A l'attention de Madame le Maire 11 Avenue Camot 44000 Nantes
NANTES	COMMUNE	214401093	2016-1	41 926 271,42 €	1,12%	41 926 271,42 €	0 €	A l'attention de Madame le Maire 11 Avenue Camot 44000 Nantes
TOULOUSE METROPOLE	ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (EPCI) A FISCALITE PROPRE	243100518	2014-1	25 666 666,59 €	0,68%	25 666 666,59 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président 6 rue René Leduc BP 35821 31505 Toulouse Cedex 5
TOULOUSE METROPOLE	ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (EPCI) A FISCALITE PROPRE	243100518	2016-1	101 671 978,66 €	2,72%	101 671 978,66 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président 6 rue René Leduc BP 35821 31505 Toulouse Cedex 5
STRASBOURG EUROMETROPO LE	ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (EPCI) A FISCALITE PROPRE	246700488	2014-1	30 333 333,18 €	0,80%	30 333 333,18 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président 1 parc de l'Etoile 67076 Strasbourg Cedex
STRASBOURG EUROMETROPO LE	ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (EPCI) A FISCALITE PROPRE	246700488	2016-1	69 500 000,23 €	1,85%	69 500 000,23 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président 1 parc de l'Etoile 67076 Strasbourg Cedex
PUJO	COMMUNE	216503722	2014-1	80 000,00 €	0,00%	80 000,00 €	0 €	A l'attention de Madame le Maire 1 place de la Mairie 65500 Pujol
FLOURENS	COMMUNE	213101843	2014-1	599 999,92 €	0,02%	599 999,92 €	0 €	A l'attention de Madame le Maire Hôtel de Ville Place de la Mairie 31130 Florens
NOYON	COMMUNE	216004655	2016-1	7 505 318,73 €	0,19%	7 505 318,73 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire Hôtel de Ville Place de l'Hôtel de Ville BP 30158 60406 Noyon Cedex
MARSEILLE	COMMUNE	211300553	2016-1	104 034 314,39 €	2,76%	104 034 314,39 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire Hôtel de Ville Quai du Port 13233 Marseille Cedex 20
LE BOUSCAT	COMMUNE	213300692	2014-1	291 666,75 €	0,01%	291 666,75 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire BP 20045 33491 Le Bouscat Cedex

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la garantie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en garantie	Contact
LE BOUSCAT	COMMUNE	213300692	2016-1	6 808 333,41 €	0,18%	6 808 333,41 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire BP 20045 33491 Le Bouscat Cedex
CHAMBERY METROPOLE CŒUR DES BAUGES	ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (EPCI) A FISCALITE PROPRE	200069110	2014-1	7 947 916,75 €	0,22%	7 947 916,75 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président 106, Allée des Blachères 73026 Chambéry Cedex
CHAMBERY METROPOLE CŒUR DES BAUGES	ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (EPCI) A FISCALITE PROPRE	200069110	2016-1	32 477 000,00 €	0,88%	32 428 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président 106, Allée des Blachères 73026 Chambéry Cedex
DUNKERQUE GRAND LITTORAL COMMUNAUTE URBAINE	ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (EPCI) A FISCALITE PROPRE	245900428	2014-1	7 125 000,00 €	0,19%	7 125 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président Pertuis de la Marine BP 85530 59386 Dunkerque Cedex 1
DUNKERQUE GRAND LITTORAL COMMUNAUTE URBAINE	ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (EPCI) A FISCALITE PROPRE	245900428	2016-1	79 679 648,84 €	2,09%	79 558 153,51 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président Pertuis de la Marine BP 85530 59386 Dunkerque Cedex 1
CRETEIL	COMMUNE	219400280	2016-1	21 811 250,07 €	0,58%	21 811 250,07 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Député-Maire Hôtel de Ville Place Salvador Allende 94010 Créteil Cedex
GONESSE	COMMUNE	219502770	2014-1	1 233 333,41 €	0,03%	1 233 333,41 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Député-Maire 66 rue de Paris BP 10060 95503 Gonesse Cedex
GONESSE	COMMUNE	219502770	2016-1	9 969 350,00 €	0,26%	9 969 350,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Député-Maire 66 rue de Paris BP 10060 95503 Gonesse Cedex
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU VAL DE FENSCH	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	245701222	2016-1	14 280 303,77 €	0,39%	14 280 303,77 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président Hôtel de Communauté 10 rue de Wendel BP 20176 57705 Hayange Cedex
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DU GARON	COMMUNAUTE DE COMMUNES	246900757	2014-1	2 112 524,64 €	0,05%	2 112 524,64 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président Parc d'activités de Sacuny

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la garantie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en garantie	Contact
								262 rue Barthélémy Thimonnier 69530 Brignais
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DU GARON	COMMUNAUTE DE COMMUNES	246900757	2016-1	2 430 977,43 €	0,07%	2 430 977,43 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président Parc d'activités de Sacuny 262 rue Barthélémy Thimonnier 69530 Brignais
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS NOYONNAIS	COMMUNAUTE DE COMMUNES	246000756	2016-1	3 941 429,31 €	0,11%	3 941 429,31 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président Espace Inovia – Bât 9 1435 bld Cambronne 60400 Noyon
BALARUC-LES-BAINS	COMMUNE	213400237	2016-1	5 224 249,81 €	0,14%	5 224 249,81 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire Hôtel de Ville BP 1 34540 Balanuc-les-Bains
BOURG-ARGENTAL	COMMUNE	214200230	2014-1	188 264,40 €	0,00%	188 264,40 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire Hôtel de Ville BP 10 42220 Bourg-Argental
BOURG-ARGENTAL	COMMUNE	214200230	2016-1	316 000,00 €	0,01%	316 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire Hôtel de Ville BP 10 42220 Bourg-Argental
DEPARTEMENT DE L'ESSONNE	DEPARTEMENT	229102280	2016-1	82 218 181,85 €	2,18%	82 218 181,85 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président Hôtel du Département Boulevard de France 91012 Evry Cedex
METROPOLE AIX- MARSEILLE PROVENCE	ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (EPCI) A FISCALITE PROPRE	200054807	2014-1	16 091 666,59 €	0,42%	16 091 666,59 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président Le Pharo 58 Boulevard Charles Livon 13007 Marseille
METROPOLE AIX- MARSEILLE PROVENCE	ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (EPCI) A FISCALITE PROPRE	200054807	2016-1	94 839 243,15 €	2,51%	94 839 243,15 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président Le Pharo 58 Boulevard Charles Livon 13007 Marseille
PLOUZANE	COMMUNE	212902126	2014-1	320 000,00 €	0,01%	320 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire Hôtel de Ville Place Anjela Duval 29280 Plouzané

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la garantie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en garantie	Contact
DOMERAT	COMMUNE	210301016	2016-1	1 412 350,39 €	0,04%	1 412 350,39 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire 7 rue du Treignat 03410 Domérat
USSON-EN-FOREZ	COMMUNE	214203184	2014-1	629 860,00 €	0,02%	629 860,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire Place de l'Eglise 42550 Usson-en-Forez
GRENOBLE	COMMUNE	213801855	2014-1	3 071 620,00 €	0,08%	3 071 620,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire Hôtel de Ville 11 boulevard Jean Pain 38021 Grenoble Cedex 1
GRENOBLE	COMMUNE	213801855	2016-1	34 019 962,98 €	0,90%	34 019 962,98 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire Hôtel de Ville 11 boulevard Jean Pain 38021 Grenoble Cedex 1
METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (EPCI) A FISCALITE PROPRE	245900410	2014-1	7 400 000,00 €	0,19%	7 400 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président Hôtel de Communauté, 1 Rue du Ballon, BP 749 59034 Lille Cedex
METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (EPCI) A FISCALITE PROPRE	245900410	2016-1	98 923 728,16 €	2,64%	98 923 728,16 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président Hôtel de Communauté, 1 Rue du Ballon, BP 749 59034 Lille Cedex
SAINT-MARTIN-DE-SEIGNANX	COMMUNE	214002735	2016-1	1 852 500,00 €	0,05%	1 852 500,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire 47 Place Oyon 40390 Saint-Martin-de-Seignanx
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND PERIGUEUX	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	200040392	2014-1	841 730,76 €	0,03%	841 730,76 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président 1 boulevard Lakanal BP 70171 24019 Périgueux Cedex
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND PERIGUEUX	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	200040392	2016-1	34 857 829,45 €	0,93%	34 857 829,45 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président 1 boulevard Lakanal BP 70171 24019 Périgueux Cedex
METROPOLE DU GRAND NANCY	ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (EPCI) A FISCALITE PROPRE	245400676	2014-1	8 500 000,05 €	0,22%	8 500 000,05 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président 22-24 viaduc Kennedy CO 80036 54035 Nancy Cedex

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la garantie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en garantie	Contact
METROPOLE DU GRAND NANCY	ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (EPCI) A FISCALITE PROPRE	245400676	2016-1	53 182 190,27 €	1,41%	53 182 190,27 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président 22-24 viaduc Kennedy CO 80036 54035 Nancy Cedex
SAINT-DENIS	COMMUNE	219300662	2016-1	26 615 426,04 €	0,70%	26 615 426,04 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire 2 place Victor Hugo BP 269 93205 Saint-Denis Cedex
AMIENS METROPOLE	ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (EPCI) A FISCALITE PROPRE	248000531	2014-1	0,00 €	0,00%	0,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président Place de l'Hôtel de Ville BP 2720 80027 Amiens Cedex
AMIENS METROPOLE	ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (EPCI) A FISCALITE PROPRE	248000531	2016-1	69 160 485,46 €	1,58%	69 160 485,46 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président Place de l'Hôtel de Ville BP 2720 80027 Amiens Cedex
COMMUNAUTE DE COMMUNES ARDENNE RIVES DE MEUSE	COMMUNAUTE DE COMMUNES	240800821	2014-1	409 000,00 €	0,01%	409 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président 29 rue Méhul 08600 Givet
COMMUNAUTE DE COMMUNES ARDENNE RIVES DE MEUSE	COMMUNAUTE DE COMMUNES	240800821	2016-1	769 175,47 €	0,02%	753 662,15 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président 29 rue Méhul 08600 Givet
BREST	COMMUNE	212900195	2014-1	1 300 000,07 €	0,03%	1 300 000,07 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire 2 rue Frézier 29200 Brest
BREST METROPOLE	ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (EPCI) A FISCALITE PROPRE	242900314	2014-1	4 549 999,93 €	0,12%	4 549 999,93 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président Hôtel de Communauté 24 r Coat ar Guéven CS 73826 29238 Brest Cedex 2
BREST METROPOLE	ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (EPCI) A FISCALITE PROPRE	242900314	2016-1	17 529 661,03 €	0,46%	17 529 661,03 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président Hôtel de Communauté 24 r Coat ar Guéven CS 73826 29238 Brest Cedex 2

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la garantie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en garantie	Contact
ROQUESERIERE	COMMUNE	213104599	2014-1	246 666,59 €	0,01%	246 666,59 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire 102, Grande Rue Tolosane 31380 Roquesérière
VINCENNES	COMMUNE	219400801	2016-1	6 674 999,99 €	0,18%	6 674 999,99 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire Hôtel de ville, 53 bis rue de Fontenay BP 123 94304 Vincennes Cedex
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU RHONE AUX GORGES DE L'ARDECHE	COMMUNAUTE DE COMMUNES	240700864	2014-1	356 250,00 €	0,01%	356 250,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président La Marjolaine, Place Georges Courtial BP 49,07700 Bourg Saint Andéol
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU RHONE AUX GORGES DE L'ARDECHE	COMMUNAUTE DE COMMUNES	240700864	2016-1	1 562 189,62 €	0,04%	1 562 189,62 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président La Marjolaine, Place Georges Courtial BP 49,07700 Bourg Saint Andéol
THIL	COMMUNE	210104188	2014-1	119 127,84 €	0,00%	119 127,84 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire Hôtel de Ville, 340, Rue de la Mairie 01120 Thil
BEYNAC ET CAZENAC	COMMUNE	212400402	2014-1	712 500,00 €	0,02%	712 500,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire Le Bourg, 24220 Beynac et Cazenac
BEYNAC ET CAZENAC	COMMUNE	212400402	2016-1	615 000,00 €	0,02%	615 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire Le Bourg, 24220 Beynac et Cazenac
MACON	COMMUNE	217102706	2014-1	2 590 000,05 €	0,07%	2 590 000,05 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire Quai Lamartine, 71018 Macon Cedex
MACON	COMMUNE	217102706	2016-1	22 175 052,41 €	0,60%	22 175 052,41 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire Quai Lamartine, 71018 Macon Cedex
PONT D'AIN	COMMUNE	210103040	2014-1	737 516,59 €	0,02%	737 516,59 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire 7 Rue Louise de Savoie, 01160 Pont-d'Ain
VENDOME	COMMUNE	214102691	2014-1	1 541 666,59 €	0,04%	1 541 666,59 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire Parc Ronsard, BP 20107

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la garantie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en garantie	Contact
								41106 Vendôme Cedex
VENDOME	COMMUNE	214102691	2016-1	4 716 666,70 €	0,12%	4 716 666,70 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire Parc Ronsard, BP 20107 41106 Vendôme Cedex
WITTENHEIM	COMMUNE	216803767	2016-1	3 854 378,42 €	0,11%	3 854 378,42 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire Place des malgré-Nous, BP 29 68272 Wittenheim Cedex
LANNION	COMMUNE	212201131	2016-1	3 098 333,35 €	0,08%	3 098 333,35 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire Place du Général Leclerc, BP 30344 22303 Lannion Cedex
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BLOIS AGGLOPOLYS	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	200030385	2014-1	2 850 000,00 €	0,07%	2 850 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président Hôtel de Ville, 9 Place Saint-Louis 41012 Blois Cedex
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BLOIS AGGLOPOLYS	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	200030385	2016-1	7 411 334,14 €	0,19%	7 411 334,14 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président Hôtel de Ville, 9 Place Saint-Louis 41012 Blois Cedex
VILLEURBANNE	COMMUNE	216902668	2016-1	18 927 673,90 €	0,51%	18 927 673,90 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire Place Lazare Goujou, (Annexe 52 rue Racine) BP 65051 69601 Villeurbanne Cedex
BORDEAUX METROPOLE	ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (EPCI) A FISCALITE PROPRE	243300316	2014-1	3 625 000,00 €	0,09%	3 625 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président Esplanade Charles de Gaulle, 33076 Bordeaux Cedex
BORDEAUX METROPOLE	ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (EPCI) A FISCALITE PROPRE	243300316	2016-1	128 916 666,66 €	3,42%	128 916 666,66 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président Esplanade Charles de Gaulle, 33076 Bordeaux Cedex
METROPOLE DU GRAND LYON	ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (EPCI) A FISCALITE PROPRE	200046977	2014-1	43 287 785,19 €	1,15%	43 287 785,19 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président Hôtel de Communauté, 20 Rue du Lac, BP 3103 69399 Lyon Cedex 03

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la garantie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en garantie	Contact
METROPOLE DU GRAND LYON	ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (EPCI) A FISCALITE PROPRE	200046977	2016-1	87 085 492,49 €	2,31%	87 085 492,49 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président Hôtel de Communauté, 20 Rue du Lac, BP 3103 69399 Lyon Cedex 03
ANCENIS	COMMUNE	214400038	2014-1	1 562 500,00 €	0,04%	1 562 500,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire Place du Maréchal Foch, BP 217, 44156 Ancenis Cedex
PLAINE COMMUNE	ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL (EPT)	200057867	2014-1	14 491 666,82 €	0,39%	14 491 666,82 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président 21, Avenue Jules Rimet, 93218 Saint Denis Cedex
PLAINE COMMUNE	ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL (EPT)	200057867	2016-1	79 880 272,73 €	2,13%	79 880 272,73 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président 21, Avenue Jules Rimet, 93218 Saint Denis Cedex
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE RIVES DE L'AIN - PAYS DU CERDON	COMMUNAUTE DE COMMUNES	200029999	2014-1	545 111,50 €	0,01%	545 111,50 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président Place de l'Hôtel de Ville, BP 15, 01640 Jujurieux
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE RIVES DE L'AIN - PAYS DU CERDON	COMMUNAUTE DE COMMUNES	200029999	2016-1	263 500,00 €	0,01%	263 500,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président Place de l'Hôtel de Ville, BP 15, 01640 Jujurieux
PERTUIS	COMMUNE	218400893	2016-1	5 725 000,03 €	0,14%	5 725 000,03 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire Rue Voltaire, BP 37, 84121 Pertuis Cedex
CLERMONT-FERRAND	COMMUNE	216301135	2014-1	2 177 100,00 €	0,06%	2 177 100,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire 10 Rue Philippe Marcombes, BP 60, 63002 Clermont-Ferrand Cedex 1
CLERMONT-FERRAND	COMMUNE	216301135	2016-1	34 684 725,81 €	0,92%	34 684 725,81 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire 10 Rue Philippe Marcombes, BP 60, 63002 Clermont-Ferrand Cedex 1

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la garantie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en garantie	Contact
CLERMONT-AUVERGNE METROPOLE	COMMUNE	216301135	2016-1	37 190 500,00 €	0,98%	37 190 500,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire 10 Rue Philippe Marcombes, BP 60, 63002 Clermont-Ferrand Cedex 1
SAINT-HILAIRE-DE-RIEZ	COMMUNE	218502268	2016-1	5 727 445,91 €	0,14%	5 727 445,91 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire Place de l'Eglise, BP 49,85270 Saint-Hilaire-de-Riez
COMMUNAUTE URBAINE DU CREUSOT MONTCEAU	ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (EPCI) A FISCALITE PROPRE	247100290	2014-1	2 200 000,00 €	0,06%	2 200 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président Château de la Verrière, Rue Maréchal Leclerc, BP 69, 71206 Le Creusot Cedex
COMMUNAUTE URBAINE DU CREUSOT MONTCEAU	ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (EPCI) A FISCALITE PROPRE	247100290	2016-1	26 990 988,40 €	0,73%	26 990 988,40 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président Château de la Verrière, Rue Maréchal Leclerc, BP 69, 71206 Le Creusot Cedex
LONGVIC	COMMUNE	212103550	2014-1	633 333,26 €	0,02%	633 333,26 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire 1 Allée de la Mairie, 21600 Longvic
LONGVIC	COMMUNE	212103550	2016-1	656 125,28 €	0,02%	656 125,28 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire 1 Allée de la Mairie, 21600 Longvic
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU QUERCY CAUSSADAIS	COMMUNAUTE DE COMMUNES	248200057	2014-1	1 781 250,00 €	0,05%	1 781 250,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président, ZI de Meaux, 82300 Caussade
MORHANGE	COMMUNE	215704834	2014-1	156 250,00 €	0,00%	156 250,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire 1 Place Bérot, BP 32 57341 Morhange Cedex
MORHANGE	COMMUNE	215704834	2016-1	1 882 361,08 €	0,05%	1 882 361,08 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire 1 Place Bérot, BP 32 57341 Morhange Cedex
SAINT SAUVEUR EN RUE	COMMUNE	214202871	2014-1	85 500,00 €	0,00%	85 500,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire 1 Place du 8 Mai 1945, 42220 St-Sauveur-en-Rue

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la garantie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en garantie	Contact
SAINT SAUVEUR EN RUE	COMMUNE	214202871	2016-1	2 418 503,16 €	0,07%	2 418 503,16 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire 1 Place du 8 Mai 1945, 42220 St-Sauveur-en-Rue
GUETHARY	COMMUNE	216402495	2014-1	221 666,74 €	0,01%	221 666,74 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire 450 Avenue du Général de Gaulle, BP 23 64210 Guéthary
GUETHARY	COMMUNE	216402495	2016-1	1 314 797,25 €	0,03%	1 314 797,25 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire 450 Avenue du Général de Gaulle, BP 23 64210 Guéthary
METZ	COMMUNE	21574636	2014-1	3 784 808,40 €	0,10%	3 784 808,40 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire 1 Place d'Armes, BP 21025 57036 Metz Cedex 01
METZ	COMMUNE	21574636	2016-1	38 922 803,11 €	1,03%	38 922 803,11 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire 1 Place d'Armes, BP 21025 57036 Metz Cedex 01
PONT DE BEAUVOISIN	COMMUNE	217302041	2014-1	461 268,13 €	0,01%	461 268,13 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire 21 Rue de l'Hôtel de Ville, 73330 Le Pont-de-Beauvoisin
GONFARON	COMMUNE	218300671	2014-1	372 650,00 €	0,01%	372 650,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, Hôtel de Ville, 1 Avenue du 8 mai 1945, 83590 Gonfaron
GONFARON	COMMUNE	218300671	2016-1	141 666,70 €	0,00%	141 666,70 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, Hôtel de Ville, 1 Avenue du 8 mai 1945, 83590 Gonfaron
METROPOLE ROUEN NORMANDIE	ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (EPCI) A FISCALITE PROPRE	200023414	2014-1	7 852 873,50 €	0,21%	7 852 873,50 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président 14 Bis avenue Pasteur, CS 50589 76006 ROUEN CEDEX
METROPOLE ROUEN NORMANDIE	ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (EPCI) A FISCALITE PROPRE	200023414	2016-1	102 499 999,97 €	2,73%	102 499 999,97 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président 14 Bis avenue Pasteur, CS 50589 76006 ROUEN CEDEX

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la garantie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en garantie	Contact
ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS	COMMUNE	218301075	2014-1	1 450 000,00 €	0,04%	1 450 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire Hôtel de Ville, Rue Grande André Cabasse, 83520 Roquebrune-sur-Argens
ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS	COMMUNE	218301075	2016-1	9 091 841,53 €	0,24%	9 091 841,53 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire Hôtel de Ville, Rue Grande André Cabasse, 83520 Roquebrune-sur-Argens
ROQUEMAURE	COMMUNE	213002215	2016-1	3 769 042,75 €	0,09%	3 750 550,25 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire Hôtel de Ville, Place de la Mairie, 30150 Roquemaure
CRESSY-SUR-SOMME	COMMUNE	217101526	2014-1	156 723,27 €	0,00%	156 723,27 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire Hôtel de Ville, 8 Avenue de la Gare, 71760 Cressy-sur-Somme
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU WARNDT	COMMUNAUTE DE COMMUNES	245701164	2014-1	2 123 321,51 €	0,06%	2 123 321,51 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président Rue de Carling, BP 20038, 57150 Creutzwald
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU WARNDT	COMMUNAUTE DE COMMUNES	245701164	2016-1	1 902 683,07 €	0,05%	1 902 683,07 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président Rue de Carling, BP 20038, 57150 Creutzwald
ANZIN	COMMUNE	215900143	2014-1	472 333,26 €	0,02%	472 333,26 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire Hôtel de Ville, Place Roger Salengro, 59410 Anzin
ANZIN	COMMUNE	215900143	2016-1	2 396 239,68 €	0,05%	2 396 239,68 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire Hôtel de Ville, Place Roger Salengro, 59410 Anzin
ZIER	COMMUNE	212103204	2014-1	236 000,00 €	0,01%	236 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire Hôtel de Ville, 1 Place de la Mairie, 21110 Izier
AUSSONNE	COMMUNE	213100324	2014-1	454 999,93 €	0,01%	454 999,93 €	0 €	A l'attention de Madame le Maire Mairie, Place de la Mairie, 31840 Aussone

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la garantie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en garantie	Contact
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MORLAIX COMMUNAUTE	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	242900835	2016-1	7 066 666,86 €	0,18%	7 066 666,86 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président, 2 B Voie d'accès au Port, BP 97121, 29671 Morlaix Cedex
PEYRIGNAC	COMMUNE	212403240	2016-1	83 205,78 €	0,00%	83 205,78 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 1 Place de la Mairie, Le Bourg, 24210 Peyrignac
GROSBOIS-EN-MONTAGNE	COMMUNE	212103105	2016-1	71 381,85 €	0,00%	71 381,85 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 4 Rue Anjorant, 21540 Grosbois-en-Montagne
AUBRIVES	COMMUNE	210800264	2016-1	836 387,68 €	0,02%	836 387,68 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, Place Louis Debette, 08320 Aubrives
ROQUEFORT-SUR-SOULZON	COMMUNE	211202031	2016-1	2 217 351,04 €	0,08%	2 217 351,04 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, Le Bourg, 12250 Roquefort-sur-Soulzon
CYSOING	COMMUNE	215901687	2016-1	3 673 106,00 €	0,10%	3 673 106,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 2 Place de la République, 59830 Cysoing
COLLONGES-LES-PREMIERES	COMMUNE	212101836	2016-1	272 907,53 €	0,01%	272 907,53 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 1 Rue de Beire le Fort, 21110 Collonges-lès-Premières
SAINT-PIERRE ET MIQUELON	COLLECTIVITE TERRITORIALE	229750013	2016-1	16 640 633,00 €	0,45%	16 640 633,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président, 2 Place Monseigneur François Maurer B.P. 4208 97500 Saint-Pierre et Miquelon
RICHARDMENIL	COMMUNE	215404591	2016-1	3 675 625,00 €	0,10%	3 675 625,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 68 Rue de Nancy, 54630 Richardménil
SAINTE-EUPHEMIE	COMMUNE	210103537	2016-1	673 854,24 €	0,02%	673 854,24 €	0 €	A l'attention de Madame le Maire, 300 Rue de la Mairie, 01600 Sainte-Euphémie

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la garantie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en garantie	Contact
CHIROLS	COMMUNE	210700654	2016-1	131 250,00 €	0,00%	131 250,00 €	0 €	A l'attention de Madame le Maire, Le village, 07380 Chirols
ALENCON	COMMUNE	216100016	2016-1	8 244 018,81 €	0,22%	8 244 018,81 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, Place du Maréchal Foch 61014 Alençon Cedex
VITRAC	COMMUNE	212405872	2016-1	466 666,60 €	0,01%	466 666,60 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, Place Marc Tréfeuil 24200 Vitrac
BOURGOIN-JALLIEU	COMMUNE	213800535	2016-1	3 072 500,00 €	0,08%	3 072 500,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 1 Rue de l'Hôtel de ville 38307 Bourgoin-Jallieu
PLAILLY	COMMUNE	216004887	2016-1	1 433 333,22 €	0,04%	1 433 333,22 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 15 Rue de Paris, BP 21 60128 Plailly
DEPARTEMENT DE LA MEUSE	DEPARTEMENT	225500016	2016-1	38 190 452,31 €	1,02%	38 156 511,29 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président Hôtel du Département Pierre François Gossin BP 514 55012 Bar le Duc Cedex
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE VAL PARISIS	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	200058485	2016-1	0,00 €	0,00%	0,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président, 271 Chaussée Jules César, 95250 Beauchamp
PUY-SAINT-GULMIER	COMMUNE	216302927	2016-1	225 000,00 €	0,01%	225 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, Le Bourg, 63470 Puy-Saint-Gulmier
COMMUNAUTE URBAINE D'ARRAS	ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (EPCI) A FISCALITE PROPRE	200033579	2016-1	18 810 644,77 €	0,49%	18 810 644,77 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président La Citadelle, Bld du Général de Gaulle, CS 10345, 62026 Arras Cedex
TART L'ABBAYE	COMMUNE	212106215	2016-1	77 234,72 €	0,00%	77 234,72 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire 7 rue des Bernardines, 21110 Tart l'Abbaye

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la garantie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en garantie	Contact
AMIENS	COMMUNE	218000198	2016-1	23 979 785,33 €	0,63%	23 979 785,33 €	0 €	A l'attention de Madame le Maire Place de l'Hôtel de Ville BP 2720 80027 Amiens Cedex
LESNEVEN	COMMUNE	212901243	2016-1	1 805 000,00 €	0,05%	1 805 000,00 €	0 €	A l'attention de Madame le Maire 8 place du Château CS 590089, 29260 Lesneven
LES VOIVRES	COMMUNE	218805208	2016-1	136 666,73 €	0,00%	136 666,73 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire 56 Le Village 88240 Les Voivres
LES SORINIÈRES	COMMUNE	214401986	2016-1	1 872 734,10 €	0,05%	1 872 734,10 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire 49 rue Georges Clémenceau 44840 Les Sorinières
VERNON	COMMUNE	212706816	2016-1	11 912 862,12 €	0,33%	11 881 762,69 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire Place Barette BP 903 27207 Vernon cedex
GRANDVILLIERS	COMMUNE	216002832	2016-1	586 059,34 €	0,01%	586 059,34 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire Place Barbier BP 24 60210 randvilliers
DEPARTEMENT DE L'AISNE	DEPARTEMENT	220200026	2016-1	110 085 833,30 €	2,53%	110 085 833,30 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président 2 rue Paul Doumer 02013 LAON Cedex
PONTAUMUR	COMMUNE	216302836	2016-1	109 993,48 €	0,00%	109 993,48 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire 8 Avenue du Maronnier 63380 Pontaumur
SAILLY-LEZ-LANNOY	COMMUNE	215905225	2016-1	410 000,00 €	0,01%	410 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire 10 rue de la Mairie 59390 Sailly-Lez-Lannoy
BORDEAUX	COMMUNE	213300635	2016-1	51 049 659,70 €	1,46%	50 894 736,80 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire Esplanade Charles de Gaulle, 33076 Bordeaux Cedex
LE FERRE	COMMUNE	213501117	2016-1	136 666,73 €	0,00%	136 666,73 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire 23 rue de Bretagne 35420 Le Ferré
GENNEVILLIERS	COMMUNE	219200367	2016-1	14 220 041,06 €	0,38%	14 220 041,06 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire 177 Avenue Gabriel Péri 92237 Gennevilliers Cedex

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la garantie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en garantie	Contact
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	200067254	2016-1	50 896 006,77 €	1,23%	50 882 219,32 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président Hôtel de France 2 Bis, Place Royale BP 547 64010 Pau Cedex
SAINT-MAURIN	COMMUNE	214702607	2016-1	20 000,02 €	0,00%	20 000,02 €	0 €	A l'attention de Madame le Maire 1, Rue du 11 Novembre 47270 Saint-Maurin
BERNAY-VILBERT	COMMUNE	217700319	2016-1	120 931,47 €	0,00%	120 931,47 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire 6, Place du Buteau 77540 Bernay-Vilbert
BAGNERES DE LUCHON	COMMUNE	213100423	2016-1	2 141 830,72 €	0,06%	2 141 830,72 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire 25, Allée d'Etigny 31110 Bagnères de Luchon
PEUJARD	COMMUNE	213303217	2016-1	126 000,00 €	0,00%	126 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire 8, Place Jean Jaurès 33240 Peujard
MISON	COMMUNE	210401238	2016-1	947 000,00 €	0,02%	947 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire Place Ernest Esclangon - Les Armands 04200 Mison
MONTIGNY-SUR-CHIERS	COMMUNE	215403783	2016-1	626 915,20 €	0,02%	626 915,20 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire 3 Rue Albert-Lehlen 54870 Montigny-sur Chiens
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE	COMMUNAUTE DE COMMUNES	247200686	2016-1	4 941 849,24 €	0,13%	4 941 849,24 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président 25 Rue Jean Courtois BP50061 72403 La Ferté-Bernard Cedex
ATTICHES	COMMUNE	215900226	2016-1	410 000,00 €	0,01%	410 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire 45, Rue Jean Baptiste Collette 59551 Attiches

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la garantie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en garantie	Contact
COMBLOUX	COMMUNE	217400837	2016-1	1 456 443,69 €	0,04%	1 456 443,69 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire Hôtel de Ville 132 Route de la Mairie 74920 Combloux
VENEJAN	COMMUNE	213003429	2016-1	256 250,00 €	0,00%	256 250,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire Place de la Fontaine, 30200 Vénéjan
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MOSELLE ET MADON	COMMUNAUTE DE COMMUNES	245400171	2016-1	3 614 550,00 €	0,06%	3 614 550,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président 145 Rue du Breuil 54230 Neuves-Maisons
BISCARROSSE	COMMUNE	214000465	2016-1	5 005 022,23 €	0,12%	5 005 022,23 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire 149 Avenue du 14 Juillet, BP 40101 40601 Biscarrosse Cedex
COMPS	COMMUNE	213000896	2016-1	36 060,99 €	0,00%	36 060,99 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire Place Sadi Carnot, 30300 Comps
POMEROLS	COMMUNE	213402076	2016-1	3 358 333,39 €	0,09%	3 358 333,39 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire Place de la Mairie, 34810 Pomerols
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE DROME	COMMUNAUTE DE COMMUNES	242600252	2016-1	3 380 232,10 €	0,08%	3 380 232,10 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président Rue Henri Barbusse, BP 331 26402 Crest Cedex
PARROY	COMMUNE	215404187	2016-1	0,00 €	0,00%	0,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire 55 Rue des Ecoles, 54370 Parroy
BRY-SUR-MARNE	COMMUNE	219400157	2016-1	10 160 250,00 €	0,15%	10 160 250,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire 1 Grande Rue Charles de Gaulle, 94360 Bry-sur-Mame
MAIXE	COMMUNE	215403353	2016-1	180 070,02 €	0,00%	175 583,75 €	0 €	A l'attention de Madame le Maire 9 Bis Rue Saint-Martin, 54370 Maixe

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la garantie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en garantie	Contact
CRION	COMMUNE	215401472	2016-1	21 447,03 €	0,00%	21 447,03 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire 12 Grande Rue, 54300 Crion
MONTREUIL	COMMUNE	219300480	2016-1	43 444 455,13 €	1,15%	43 444 455,13 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire 2, Rue de Rosny, 93105 Montreuil Cedex
TEILHEDE	COMMUNE	216304279	2016-1	0,00 €	0,00%	0,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire Route de Manzat, 63460 Teilhede
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DU GIROU	COMMUNAUTE DE COMMUNES	243100732	2016-1	3 533 333,31 €	0,09%	3 533 333,31 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président Place Bellegarde, 31380 Gragnague
SAINT JULIEN EN GENEVOIS	COMMUNE	217402437	2016-1	2 000 000,00 €	0,05%	2 000 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire 1 Place du Général de Gaulle, BP 103 74160 Saint-Julien-en-Genevois
BESSANCOURT	COMMUNE	219500600	2016-1	358 333,39 €	0,01%	358 333,39 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire Place du 30 Août, 95550 Bessancourt
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PONT DU GARD	COMMUNAUTE DE COMMUNES	243000684	2016-1	990 000,00 €	0,03%	990 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président 21 Bis, Avenue du Pont du Gard, 30210 Remoulins
MOUACOURT	COMMUNE	215408006	2016-1	9 240,00 €	0,00%	9 240,00 €	0 €	A l'attention de Madame le Maire 6, Grande Rue, 54370 MOUACOURT
VAL-DE-LIVENNE	COMMUNE	213302672	2016-1	232 830,14 €	0,00%	232 830,14 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire 58 rue Léonce Planteur, 33 820 SAINT CAPRAIS EN BLAYE
SAINT ETIENNE DE BAIGORRY	COMMUNE	216404772	2016-1	1 183 333,30 €	0,03%	1 183 333,30 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire Le Bourg, 64430 SAINT ETIENNE DE BAIGORRY

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la garantie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en garantie	Contact
POLYNESIE FRANCAISE	COLLECTIVITE TERRITORIALE	229870019	2016-1	62 361 925,01 €	1,66%	62 361 925,01 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président, Avenue Pouvanaa Oopa BP 2551 98713 PAPEETE
YOUX	COMMUNE	216304717	2016-1	51 333,28 €	0,00%	51 333,28 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 3 Rue de la Mairie 63700 YOUX
BARTHELEMON T	COMMUNE	215400508	2016-1	0,00 €	0,00%	0,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 6 rue Jean Nicolas Stofflet 54370 BATHELEMONT
MONS-EN-PEVELE	COMMUNE	215904111	2016-1	841 526,20 €	0,02%	841 526,20 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 230, rue du Moulin 59246 MONS-EN-PEVELE
BURES	COMMUNE	215401068	2016-1	0,00 €	0,00%	0,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 4, Route de Rechicourt 54370 BURES
HUANNE MONTMARTIN	COMMUNE	212503106	2016-1	0,00 €	0,00%	0,00 €	0 €	A l'attention de Madame la Maire, 2 rue de l'église 25680 Huanne-Montmartin
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS MORNANTAIS	COMMUNAUTE DE COMMUNES	246900740	2016-1	425 000,00 €	0,01%	425 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président Route De Saint Laurent d'Agny BP 38 69440 Momant
LA MULATIERE	COMMUNE	216901421	2016-1	247 500,00 €	0,01%	247 500,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 1 place Jean Moulin 69530 La Mulatière
BAUZEMONT	COMMUNE	215400532	2016-1	0,00 €	0,00%	0,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 45 Grande Rue 54370 Bauzemont
RANG DU FLIERS	COMMUNE	216206888	2016-1	422 739,92 €	0,01%	422 739,92 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 158 Rue de l'Eglise 62180 Rand du Fliers
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CŒUR DE L'AVESNOIS	COMMUNAUTE DE COMMUNES	200030609	2016-1	1 958 926,42 €	0,04%	1 958 926,42 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président, 36 Rue Cambrésienne BP 100066 59362 AVESNES SUR HELPE Cedex

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la garantie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en garantie	Contact
CHALLES-LES-EAUX	COMMUNE	217300649	2016-1	3 495 798,25 €	0,09%	3 495 798,25 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Avenue Charles Pillet BP 21 73190 Challes-les-Eaux
DÉPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE	DÉPARTEMENT	227100013	2016-1	72 441 666,77 €	1,92%	72 441 666,77 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président, Rue de Lingendes CS 70126, 71026 MACON Cedex 9
AUBENAS	COMMUNE	210700191	2016-1	6 755 337,89 €	0,19%	6 755 337,89 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Place du château BP 50128 07202 ABUENAS cedex
THUN L'ÉVÊQUE	COMMUNE	215905936	2016-1	154 687,50 €	0,00%	154 687,50 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 379 rue Roger Salengro 59141 THUN L'ÉVÊQUE
GRIGNY	COMMUNE	219102860	2016-1	1 633 333,26 €	0,04%	1 633 333,26 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 19 route de Corbeil BP 13 91350 GRIGNY
MERLIMONT	COMMUNE	216205716	2016-1	1 500 000,05 €	0,04%	1 500 000,05 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Place de la Haye, 62155 MERLIMONT
CHALON-SUR-SAONE	COMMUNE	217100767	2016-1	6 712 449,18 €	0,17%	6 712 449,18 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Hôtel de Ville CS 70092 71321 CHALON SUR SAONE CEDEX
VALENCIENNES METROPOLE	ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (EPCI) A FISCALITE PROPRE	245901160	2016-1	15 562 500,00 €	0,41%	15 562 500,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 2 Place de l'Hôpital Général, CS 60227, 59305 Valenciennes
SAINT BERON	COMMUNE	217302264	2016-1	470 000,00 €	0,01%	470 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Le Bourg, 73520 SAINT BERON
TOULOUSE	COMMUNE	217302264	2016-1	88 312 500,00 €	2,33%	88 312 500,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 1 place du Capitole BP999 31040 Toulouse Cedex 6

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la garantie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en garantie	Contact
BEZANGE-LA-GRANDE	COMMUNE	215400714	2016-1	22 000,00 €	0,00%	22 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 2 Grande Rue 54370 Bezange-la-Grande
JUVRECOURT	COMMUNE	215402850	2016-1	9 600,00 €	0,00%	9 600,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Grande Rue 54370 Juvrecourt
SAINT-ANDRE D'OLERARGUES	COMMUNE	213002322	2016-1	330 926,62 €	0,01%	330 926,62 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Hôtel de Ville Le Bourg 30330 Saint-André d'Olerargues
BOURG SAINT ANDEOL	COMMUNE	210700423	2016-1	1 669 067,82 €	0,04%	1 669 067,82 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 4 place de la Concorde 07700 Bourg Saint Andéol
RIGNEY	COMMUNE	212504906	2016-1	251 500,00 €	0,00%	251 500,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Rue Basse, 25640 RIGNEY
SAUMUR	COMMUNE	214903288	2016-1	13 665 000,03 €	0,37%	13 665 000,03 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Rue Molière, BP 300, 49408 SAUMUR
LANDAS	COMMUNE	215903303	2016-1	825 000,00 €	0,02%	825 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Grand Place, 59310 LANDAS
HUNINGUE	COMMUNE	216801498	2016-1	1 028 846,13 €	0,03%	1 028 846,13 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 2 rue de Saint Louis BP350 68333 HUNINGUE CEDEX
HENAMENIL	COMMUNE	215402587	2016-1	8 320,00 €	0,00%	8 320,00 €	0€	A l'attention de Madame le Maire, 13 rue du Faubourg 54370 HENAMENIL
COMMUNAUTE DE COMMUNES ADOUR MADIRAN	COMMUNAUTE DE COMMUNES	200072106	2016-1	1 125 000,00 €	0,03%	1 125 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président, 21 Place Corps Franc Pommiès 65500 VIC EN BIGORRE

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la garantie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en garantie	Contact
SEILLANS	COMMUNE	218301240	2016-1	133 751,30 €	0,00%	133 751,30 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 9 rue du Valat 83440 SEILLANS
MONTRECOURT	COMMUNE	215904152	2016-1	367 206,58 €	0,01%	367 206,58 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 4 rue du Pont 59227 MONTRECOURT
CORBEL	COMMUNE	217300920	2016-1	221 250,00 €	0,01%	221 250,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Chef-Lieu 73160 CORBEL
BOEN SUR LIGNON	COMMUNE	214200198	2016-1	3 241 875,00 €	0,09%	3 241 875,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Place de l'hôtel de ville 42130 BOEN SUR LIGNON
CHELLES	COMMUNE	217701085	2016-1	4 166 106,35 €	0,11%	4 166 106,35 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Parc du Souvenir Emile Fouchard 77500 CHELLES
SAINT-MARCEL-EN-MARCILLAT	COMMUNE	210302444	2016-1	294 302,06 €	0,00%	294 302,06 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Le Bourg 03420 SAINT-MARCEL-EN-MARCILLAT
FOURNES	COMMUNE	213001167	2016-1	484 025,02 €	0,00%	484 025,02 €	0€	A l'attention de Madame le Maire, Place de la mairie 30210 FOURNES
MOTZ	COMMUNE	217301803	2016-1	2 579 655,05 €	0,06%	2 579 655,05 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Chef-lieu 73310 MOTZ
AULNOY-LEZ-VALENCIENNES	COMMUNE	215900325	2016-1	1 303 030,24 €	0,03%	1 303 030,24 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 35, rue Henri Turlet, 59300 AULNOY-LEZ-VALENCIENNES
PEYPIN	COMMUNE	211300736	2016-1	1 333 285,53 €	0,03%	1 333 285,53 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Rue de la République 13124 PEYPIN
CHADRON	COMMUNE	214300477	2016-1	125 625,00 €	0,00%	125 625,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Place de la Mairie 43150 CHADRON

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la garantie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en garantie	Contact
BERGERAC	COMMUNE	212400378	2016-1	8 227 260,83 €	0,20%	8 227 260,83 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 19, rue Neuve d'Argenson 24100 BERGERAC
CAPVERN	COMMUNE	216501270	2016-1	548 333,29 €	0,01%	548 333,29 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 1 place Aragon 65130 CAPVERN
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE GUEBWILLER	COMMUNAUTE DE COMMUNES	200041960	2016-1	10 481 455,08 €	0,27%	10 481 455,08 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président, 1, Rue des Malgré-Nous BP 114 68502 GUEBWILLER Cedex
LOUBEYRAT	COMMUNE	216301986	2016-1	571 777,89 €	0,01%	571 777,89 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Le Bourg 63410 LOUBEYRAT
VALLIGUIERES	COMMUNE	213003403	2016-1	65 445,12 €	0,00%	65 445,12 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 3 Place de la Mairie 30120 VALLIGUIERES
CROISMARE	COMMUNE	215401480	2016-1	81 000,00 €	0,00%	81 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 7, rue du Général Leclerc 54300 CROISMARE
LA MONNERIE LE MONTEL	COMMUNE	216302315	2016-1	852 600,00 €	0,02%	852 600,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 26 rue de la Mairie 63650 LA MONNERIE LE MONTEL
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE - LES VOIROIS	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	200011773	2016-1	8 900 787,39 €	0,22%	8 900 787,39 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président, 11 Avenue Emile Zola, 74105 ANNEMASSE Cedex
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE SAINT OMER	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	200069037	2016-1	14 547 243,56 €	0,35%	14 547 243,56 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président, 2 Rue Albert Camus 62968 LONGUENESSE Cedex
SAINTE-MARTIAL D'ALBAREDE	COMMUNE	212404487	2016-1	1 435 000,01 €	0,04%	1 435 000,01 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Place de la Mairie, 24160 SAINTE-MARTIAL D'ALBAREDE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CEZE CEVENNES	COMMUNAUTE DE COMMUNES	200022978	2016-1	1 600 000,00 €	0,04%	1 600 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président, Route d'Uzès 30500 SAINT AMBROIX

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la garantie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en garantie	Contact
SAINT VICTOR DE MALCAP	COMMUNE	213003031	2016-1	384 929,04 €	0,01%	384 929,04	0€	A l'attention de Madame le Maire, 1 Place de la Libération 30500 SAINT VICTOR DE MALCAP
SCY CHAZELLES	COMMUNE	215706425	2016-1	1 083 916,66 €	0,03%	1 083 916,66 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 1 Rue de l'Esplanade 57160 SCY-CHAZELLES
BRUNOY	COMMUNE	219101144	2016-1	4 140 000,00 €	0,11%	4 140 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Place de la Mairie, BP 83 91805 BRUNOY Cedex
LE VERGER	COMMUNE	213503519	2016-1	19 826,81 €	0,00%	19 826,81 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 6 route de Talensac 35160 LE VERGER
BLANC-MESNIL	COMMUNE	219300076	2016-1	18 817 500,00 €	0,39%	18 817 500,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 1, Place Gabriel Péri, 93150 LE BLANC-MESNIL
VAUX-SUR-SEINE	COMMUNE	217806389	2016-1	868 563,28 €	0,02%	868 563,28 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 218, Rue du Général de Gaulle 78740 VAUX-SUR-SEINE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE VICHY AGGLOMERATION	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	240300426	2016-1	27 875 000,00 €	0,68%	27 875 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président, 29, Place Charles de Gaulle, BP 2956 03200 VICHY
SAINT-PIERRE D'ENTREMONT	COMMUNE	213804461	2016-1	240 000,00 €	0,01%	240 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Côte Mollard, Hôtel de Ville 73670 SAINT-PIERRE D'ENTREMONT
MONTMELIAN	COMMUNE	217301712	2016-1	4 126 781,50 €	0,10%	4 126 781,50 €	0€	A l'attention de Madame le Maire, Place Albert Serraz 73800 MONTMELIAN
TOURS	COMMUNE	213702616	2016-1	30 439 238,16 €	0,81%	30 439 238,16 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 1 rue des minimes 37926 TOURS Cedex 9
LA POSSESSION	COMMUNE	219740081	2016-1	16 689 839,80 €	0,44%	16 689 839,80 €	0€	A l'attention de Madame le Maire, Rue Waldeck-Rochet BP 92 97419 LA POSSESSION

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la garantie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en garantie	Contact
WAZIERS	COMMUNE	215906546	2016-1	1 060 375,00 €	0,03%	1 060 375,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Hôtel de Ville, Place Bordeu 59119 WAZIERS
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TERRITOIRE COTE OUEST	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	249740101	2016-1	18 256 461,32 €	0,50%	18 256 461,32 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président, 1 rue Eliard Laude, BP 49 97822 LE PORT Cedex
SAINT-AUGUSTIN-DES-BOIS	COMMUNE	214902660	2016-1	519 221,65 €	0,01%	519 221,65 €	0€	A l'attention de Madame le Maire, Hôtel de Ville, 2 Place de l'Eglise 49170 SAINT-AUGUSTIN-DES-BOIS
WAVILLE	COMMUNE	215405937	2016-1	170 753,37 €	0,00%	168 590,51 €	0€	A l'attention de Madame le Maire, Hôtel de Ville, 24 Rue de Joyeuse 54890 WAVILLE
WAVRIN	COMMUNE	215906538	2016-1	7 199 999,96 €	0,19%	7 199 999,96 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 1 place République 59136 WAVRIN
CONDOM	COMMUNE	213201072	2016-1	2 110 685,57 €	0,05%	2 110 685,57 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 38 rue Jean Jaurès 32100 CONDOM
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DU LOT ET DU VIGNOBLE	COMMUNAUTE DE COMMUNES	244600433	2016-1	1 655 250,00 €	0,03%	1 655 250,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président, 13 avenue de la Gare 46700 PUY-L'EVEQUE
LARROQUE	COMMUNE	213102767	2016-1	109 753,86 €	0,00%	109 753,86 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Place de la mairie 31 580 LARROQUE
COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND POITIERS	COMMUNAUTE URBAINE	200069854	2016-1	9 294 494,73 €	0,26%	9 294 494,73 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président, 15, Place du Maréchal Leclerc, CP 10569, 86021 POITIERS Cedex
ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL EST ENSEMBLE	ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL	200057875	2016-1	20 941 814,65 €	0,55%	20 941 814,65 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président, 100 avenue Gaston Roussel, 93230 ROMAINVILLE

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la garantie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en garantie	Contact
EVREUX	COMMUNE	212702294	2016-1	9 250 000,00 €	0,24%	9 250 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Place du Général de Gaulle, 27000 EVREUX
CUSSET	COMMUNE	210300950	2016-1	4 700 000,00 €	0,12%	4 700 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 9 Place Victor Hugo, 03300 CUSSET
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE ROUFFACH, VIGNOBLES ET CHÂTEAUX	COMMUNAUTE DE COMMUNES	246800494	2016-1	865 000,03 €	0,03%	865 000,03 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président, 9 rue aux remparts, 68250 ROUFFACH
RUMIGNY	COMMUNE	218006492	2016-1	228 512,88 €	0,01%	228 512,88 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Place de la Mairie 80680 RUMIGNY
SETE AGGLOPOLE MEDITERRANEE	ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE	200066355	2016-1	18 288 977,96 €	0,49%	18 288 977,96 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président, 4, Avenue d'Aigues BP 600 34110 FRONTIGNAN
ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND ORLY SEINE BIEVRE	ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL	200058014	2016-1	51 740 262,62 €	1,39%	51 740 262,62 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président, Tour Orix, 3ème étage, 16 avenue Jean-Jaurès 94 600 CHOISY-LE-ROI
LONS-LE-SAUNIER	COMMUNE	213903008	2016-1	2 700 000,00 €	0,07%	2 700 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 4 avenue de 44 ^{ème} RI 39 000 LONS-LE-SAUNIER
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CANNES PAYS DE MERIS	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	200039915	2016-1	34 303 437,33 €	0,91%	34 303 437,33 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président CS 50054 06414 CANNES
PRETZ-EN-ARGONNE	COMMUNE	215504093	2016-1	0,00 €	0,00%	0,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 24 rue Haute 55250 PRETZ-EN-ARGONNE
MIMIZAN	COMMUNE	214001844	2016-1	700 000,00 €	0,02%	700 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 2 Avenue de la Gare, 40200 MIMIZAN
DEPARTEMENT DE SEINE SAINT DENIS	DEPARTEMENT	229300082	2016-1	87 926 548,64 €	2,33%	87 926 548,64 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président, Hôtel du Département, Esplanade Jean-Moulin, 93000 BOBIGNY

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la garantie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en garantie	Contact
SAINT-ARMEL	COMMUNE	215602053	2016-1	2 466 936,38 €	0,06%	2 466 936,38 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 30 Rue de la Mairie, 56450 SAINT ARMEL
REZE	COMMUNE	214401432	2016-1	9 284 502,19 €	0,23%	9 284 502,19 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Place Jean-Baptiste-Daviais, BP 159 44 403 REZE cedex
OLORON SAINTE-MARIE	COMMUNE	216404228	2016-1	5 090 583,38 €	0,12%	5 090 583,38 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Place Georges Clémenceau, 64400 OLORON SAINTE MARIE
SCHILTIGHEIM	COMMUNE	216704478	2016-1	4 316 666,68 €	0,11%	4 316 666,68 €	0€	A l'attention de Madame le Maire, 110 Route de Bischwiller 67300 SCHILTIGHEIM
GRENOBLE-ALPES METROPOLE	METROPOLE	200040715	2016-1	2 587 500,00 €	0,07%	2 587 500,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président, Le Forum, 3 rue Malakoff 38031 GRENOBLE Cedex 1
ROSNY-SOUS-BOIS	COMMUNE	219300647	2016-1	12 300 000,11 €	0,33%	12 241 666,78 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 20 Rue Claude Pemes, 93111 ROSNY-SOUS-BOIS Cedex
CARVIN	COMMUNE	216202150	2016-1	20 498 764,70 €	0,54%	20 498 764,70 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 1, rue Thibaut 62220 CARVIN
VICHY	COMMUNE	210303103	2016-1	18 590 000,00 €	0,49%	18 590 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 9 Place Charles de Gaulle CS 92956 03209 VICHY Cedex
MATHA	COMMUNE	211702246	2016-1	1 014 993,18 €	0,03%	1 014 993,18 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Place de l'Hôtel-de-Ville 17160 MATHA
COMMUNAUTE URBAINE D'ALENCON	COMMUNAUTE URBAINE	246100663	2016-1	3 708 733,32 €	0,09%	3 708 733,32 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président, Place Foch CS 50362 61014 ALENCON Cedex
MONTFERMEIL	COMMUNE	219300472	2016-1	7 000 000,00 €	0,18%	7 000 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Hôtel de ville 7, place Jean Mermoz 93370 MONTFERMEIL

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la garantie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en garantie	Contact
RAIMBEAUCOURT	COMMUNE	215904897	2016-1	1 453 198,64 €	0,04%	1 453 198,64 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Hôtel de ville Place du Général de Gaulle 59283 RAIMBEAUCOURT
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA ROCHE-SUR-YON	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	248500589	2016-1	14 256 962,02 €	0,38%	14 256 962,02 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Hôtel de Ville Place Napoléon BP 829 85021 La Roche-sur-Yon Cedex
LIVRY-GARGAN	COMMUNE	219300464	2016-1	8 179 567,43 €	0,22%	8 179 567,43 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 3, Place François-Mitterrand, BP 56 93 891 LIVRY-GARGAN
BORA BORA	COMMUNE	200013795	2016-1	762 927,45 €	0,01%	762 927,45 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Ile sous le vent Hôtel de ville 98730 BORA BORA
SAINT-PIERRE D'ENTREMONT	COMMUNE	217302744	2016-1	135 392,14 €	0,00%	135 392,14 €	0€	A l'attention de Madame le Maire, Place René Cassin 73670 SAINT PIERRE D'ENTREMONT
SOLER	COMMUNE	216601955	2016-1	1 380 000,00 €	0,04%	1 380 000,00 €	0€	A l'attention de Madame le Maire, Place André Daugnac 66270 LE SOLER
CHATEAU-L'EVEQUE	COMMUNE	212401152	2016-1	1 350 832,74 €	0,03%	1 350 832,74 €	0€	A l'attention de Madame le Maire, Le Bourg 24460 CHATEAU-L'EVEQUE
BRULEY	COMMUNE	215401027	2016-1	218 750,00 €	0,01%	218 750,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 36 rue Victor Hugo 54200 BRULEY
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE	COMMUNAUTE DE COMMUNES	200004802	2016-1	3 052 568,51 €	0,08%	3 052 568,51 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président, Mas de Tassy 1849, Route Départementale 19 CS 80106 83440 TOURRETTES
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS	COMMUNAUTE DE COMMUNES	200067452	2016-1	1 387 830,30 €	0,03%	1 387 830,30 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président, BP 12 Passage des Ecoles 05600 GUILLESTRE

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la garantie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en garantie	Contact
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MAD ET MOSELLE	COMMUNAUTE DE COMMUNES	200070738	2016-1	1 889 698,90 €	0,05%	1 889 698,90 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président, 2 bis rue Henri Poulet 54470 THAUCOURT-REGNEVILLE
ESTEZARGUES	COMMUNE	213001076	2016-1	559 072,96 €	0,02%	559 072,96 €	0€	A l'attention de Madame le Maire, 1 rue de Barri 30390 ESTEZARGUES
JOUY-AUX-ARCHES	COMMUNE	215703505	2016-1	2 258 333,33 €	0,06%	2 258 333,33 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 5, Impasse de la Mairie, 57130 JOUY-AUX-ARCHES
XURES	COMMUNE	215408014	2016-1	241 212,42 €	0,00%	241 212,42 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 20, Grande Rue, 54370 XURES
NOYELLES-SOUS-LENS	COMMUNE	216206284	2016-1	1 620 483,26 €	0,04%	1 620 483,26 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 17 rue de la République, 62221 NOYELLES SOUS LENS
SAINT-CREPIN	COMMUNE	210501367	2016-1	3 907 340,81 €	0,10%	3 907 340,81 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Place de l'église, 05600 Saint-Crépin
LES ORMES	COMMUNE	218601839	2016-1	429 460,48 €	0,01%	429 460,48 €	0€	A l'attention de Madame le Maire, 11 Place de la mairie 86220 LES ORMES
DURAVEL	COMMUNE	214600892	2016-1	449 057,71 €	0,02%	449 057,71 €	0€	A l'attention de Madame le Maire, Le Bourg 46700 DURAVEL
KREMLIN BICETRE	COMMUNE	219400439	2016-1	5 538 661,78 €	0,15%	5 538 661,78 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Place Jean Jaurès 94276 LE KREMLIN BICETRE
POLLESTRES	COMMUNE	216601443	2016-1	1 775 000,00 €	0,05%	1 775 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Avenue Pablo Casals 66450 POLLESTRES
PAGNEY-DERRIERE-BARINE	COMMUNE	215404146	2016-1	491 159,95 €	0,01%	491 159,95 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 173 rue Régina Kricq 54200 PAGNEY DERRIERE BARINE

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la garantie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en garantie	Contact
ALLONS	COMMUNE	214700072	2016-1	174 132,93 €	0,00%	174 132,93 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Le bourg 47420 Allons
MILLERY	COMMUNE	216901330	2016-1	1 353 476,40 €	0,04%	1 353 476,40 €	0€	A l'attention de Madame le Maire, Avenue Saint-Jean 69390 MILLERY
VIRY-CHATILLON	COMMUNE	219106879	2016-1	7 103 895,37 €	0,16%	5 866 527,48 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Place de la République BP 43 91178 VIRY CHATILLON CEDEX
BANON	COMMUNE	210400180	2016-1	373 000,00 €	0,01%	373 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Hôtel de ville Place Charles Vial BP 5 04150 BANON
COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS HAUT VAL D'ALZETTE	COMMUNAUTE DE COMMUNES	245701404	2016-1	5 983 333,33 €	0,15%	5 983 333,33 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président, 81 Avenue de la Fonderie 57390 AUDUN-LE-TICHE
AUTUN	COMMUNE	217100148	2016-1	3 286 336,66 €	0,08%	3 286 336,66 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Place du Champ de Mars BP 133 71403 AUTUN CEDEX
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES	COMMUNAUTE DE COMMUNES	200033868	2016-1	5 367 440,52 €	0,15%	5 367 440,52 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 8 rue de la Favee 88160 FRESSE-SUR-MOSELLE
SAINT PIERRE D'AURILLAC	COMMUNE	213304637	2016-1	9 525,68 €	0,00%	9 525,68 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 124 Avenue de la Libération 33490 SAINT PIERRE D'AURILLAC
POUILLON	COMMUNE	214002339	2016-1	633 509,24 €	0,02%	633 509,24 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 96 Place de la Mairie 40350 POUILLON
FOISCHES	COMMUNE	210801601	2016-1	424 942,81 €	0,01%	424 942,81 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Route de Charlemont 08600 FOISCHES
LEON	COMMUNE	214001505	2016-1	592 405,05 €	0,02%	592 405,05 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 83 Grand' Rue 40550 LEON

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la garantie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en garantie	Contact
BAYON	COMMUNE	215400540	2016-1	724 514,64 €	0,02%	724 514,64 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 15, Rue de la Mairie 54290 BAYON
CORNY-SUR-MOSELLE	COMMUNE	215701533	2016-1	1 731 906,73 €	0,05%	1 731 906,73 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 3, rue Saint-Martin, 57680 CORNY-SUR-MOSELLE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE LEVROUX	COMMUNAUTE DE COMMUNES	243600293	2016-1	128 826,14 €	0,00%	128 826,14 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président, 4 Bis, Rue du Cherche Midi 36110 LEVROUX
ROCHECORBON	COMMUNE	213702038	2016-1	889 447,20 €	0,03%	889 447,20 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Place du 8 Mai 1945 37210 ROCHECORBON
BILLOM	COMMUNE	216300400	2016-1	1 465 000,00 €	0,04%	1 465 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Rue Camot 63160 BILLOM
CASTILLON LA BATAILLE	COMMUNE	213301088	2016-1	410 116,72 €	0,01%	410 116,72 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 25, Place du Maréchal de Turenne 33350 CASTILLON LA BATAILLE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE VEZOUZE EN PIEMONT	COMMUNAUTE DE COMMUNES	200069433	2016-1	674 280,94 €	0,02%	674 280,94 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président, 38 rue de la Voise BP 8 54450 BLAMONT
RIOM	COMMUNE	216303008	2016-1	450 000,02 €	0,01%	450 000,02 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 23, Rue de l'hôtel de ville 63200 RIOM
SAINT-LOUIS-DE-MONTFERRAND	COMMUNE	213304348	2016-1	465 512,50 €	0,01%	465 512,50 €	0€	A l'attention de Madame le Maire, 7, Place de la Mairie 33440 SAINT LOUIS DE MONTFERRAND
CHERBOURG-EN-COTENTIN	COMMUNE	200056844	2016-1	2 544 400,00 €	0,07%	2 544 400,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 10, Place Napoléon BP 808 50108 CHERBOURG-EN-COTENTIN CEDEX
MERINDOL	COMMUNE	218400745	2016-1	1 408 552,56 €	0,03%	1 408 552,56 €	0€	A l'attention de Madame le Maire, Place de la Mairie 84360 MERINDOL

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la garantie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en garantie	Contact
VILLARIES	COMMUNE	213105794	2016-1	912 984,26 €	0,03%	912 984,26 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 2, Rue de la Mairie 31380 VILLARIES
MANDRES AUX QUATRE TOURS	COMMUNE	215403437	2016-1	329 803,30 €	0,01%	329 803,30 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 12 rue Saint Martin 54 470 MANDRES AUX QUATRE TOURS
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND CHALON	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	247100589	2016-1	1 179 565,18 €	0,03%	1 179 565,18 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président, Quai COSMES 23 Av Georges Pompidou 71100 CHALON SUR SAONE
SAINT-BRICE-SOUS-FORET	COMMUNE	219505393	2016-1	3 180 000,00 €	0,08%	3 180 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 14 Rue de Paris 95350 SAINT-BRICE-SOUS-FORET
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE BEAUME DROBIE	COMMUNAUTE DE COMMUNES	240700302	2016-1	1 680 000,00 €	0,04%	1 680 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président, 134 Montée de Chastelanne CS 90030 07260 JOYEUSE
PAU	COMMUNE	216404459	2016-1	23 151 453,85 €	0,47%	23 151 453,85 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Hôtel de Ville, Place Royale 64036 PAU Cedex
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA ROCHELLE	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	241700434	2016-1	5 575 000,01 €	0,14%	5 575 000,01 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président, 6 rue Saint-Michel CS 41287 17086 LA ROCHELLE Cedex 02
LE LION D'ANGERS	COMMUNE	200053239	2016-1	519 750,00 €	0,01%	519 750,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Place Charles de Gaulle 49220 LE LION D'ANGERS
STRASBOURG	COMMUNE	216800250	2016-1	41 924 999,95 €	0,85%	41 924 999,95 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 1 parc de l'Etoile 67076 STRASBOURG Cedex
ARFEUILLES	COMMUNE	210300067	2016-1	592 607,70 €	0,00%	592 607,70 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Rue de la Gare 03120 ARFEUILLES
THEZA	COMMUNE	216602086	2016-1	286 067,80 €	0,01%	286 067,80 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Place de la Promenade 66200 THEZA

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la garantie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en garantie	Contact
CASTELFRANC	COMMUNE	214600629	2016-1	265 832,49 €	0,00%	265 832,49 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 1 rue du Cossolat 46140 CASTELFRANC
COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE	COMMUNAUTE DE COMMUNES	200069038	2016-1	89 860,17 €	0,00%	89 860,17 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président, Pôle Tertiaire ZI Chartreuse-Guiers 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS
CONCHES-EN-OUCHES	COMMUNE	212701650	2016-1	3 004 166,64 €	0,07%	3 004 166,64 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Impasse de l'Hôtel de Ville CS 20073 27190 CONCHES EN OUCHES
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CONCHES	COMMUNAUTE DE COMMUNES	242700276	2016-1	2 636 666,69 €	0,06%	2 636 666,69 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président, Impasse de l'Hôtel de Ville CS 20073 27190 CONCHES EN OUCHES
SAINT-SAULVE	COMMUNE	215905449	2016-1	758 500,00 €	0,02%	758 500,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 146, Rue Jean Jaurès 59880 SAINT-SAULVE
EPINAY-SUR-SEINE	COMMUNE	219300316	2016-1	5 700 000,00 €	0,15%	5 700 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 1-3, Rue Quéigny 93800 EPINAY-SUR-SEINE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE	COMMUNE D'AGGLOMERATION	200069038	2016-1	9 750 000,00 €	0,26%	9 750 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président, 3 Avenue Arsène d'Arsonval 01000 BOURG-EN-BRESSE
SAINT-ROMAIN-LA-VIRVEE	COMMUNE	213304702	2016-1	387 163,43 €	0,01%	387 163,43 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Le Bourg 33240 SAINT ROMAIN LA VIRVEE
MEULAN-SUR-YVELYNES	COMMUNE	217804012	2016-1	2 982 954,57 €	0,08%	2 982 954,57 €	€0	A l'attention de Madame le Maire, 10 Place Brigitte-Gros 78250 MEULAN-EN-YVELINES
LA FAUTE SUR MER	COMMUNE	218503076	2016-1	930 000,00 €	0,02%	930 000,00 €	€0	A l'attention de Monsieur le Maire, Place de la Mairie, 85460 LA FAUTE SUR MER
COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAVOIE	COMMUNAUTE DE COMMUNES	200041010	2016-1	2 228 745,45 €	0,06%	2 228 745,45 €	0€	A l'attention de Madame la Présidente, Place Albert Serraz, BP 40020

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la garantie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en garantie	Contact
								73800 MONTMELIAN
LE PUY SAINTE REPARADE	COMMUNE	211300801	2016-1	894 583,31 €	0,02%	894 583,31 €	€0	A l'attention de Monsieur le Maire, 2, Avenue des anciens combattants, 13610 LE PUY SAINTE-REPARADE
FONTENAY-LE-PESNEL	COMMUNE	211402789	2016-1	547 500,00 €	0,01%	547 500,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 2 Place de la Mairie 14 250 FONTENAY-LE-PESNEL
CASSENEUIL	COMMUNE	214700494	2016-1	187 208,70 €	0,00%	187 208,70 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Allée de la Paix, BP 16 47440 CASSENEUIL
VALSERHÔNE	COMMUNE	200067452	2016-1	1 900 000,00 €	0,05%	1 900 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Hôtel de Ville 34 rue de la République BP 618 Bellegarde-sur-Valsérine 01206 VALSERHÔNE Cedex
FLEURIGNE	COMMUNE	213501125	2016-1	461 867,14 €	0,02%	461 867,14 €	0€	A l'attention de Madame la Maire, 27 Avenue de Bretagne 35133 FLEURIGNE
ATHIENVILLE	COMMUNE	215400268	2016-1	40 000,00 €	0,00%	40 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 5 Rue de l'école 54370 ATHIENVILLE
VISSEICHE	COMMUNE	213503592	2016-1	255 000,00 €	0,00%	255 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 1 Route Marcellé Robert 35130 VISSEICHE
SAINT MELANY	COMMUNE	210702759	2016-1	194 091,19 €	0,00%	194 091,19 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Le Villard Hôtel de Ville 07260 SAINT MELANY
SOMMERVILLER	COMMUNE	215405093	2016-1	659 878,81 €	0,02%	659 878,81 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 28 rue de Lorraine 54110 SOMMERVILLER
LIEURON	COMMUNE	213501513	2016-1	223 333,35 €	0,00%	223 333,35 €	0€	A l'attention de Madame le Maire, 5 Rue des Forges 35550 LIEURON

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la garantie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en garantie	Contact
NOISY LE GRAND	COMMUNE	219300514	2016-1	0,00 €	0,00%	0,00 €	0€	A l'attention de Madame le Maire, Hôtel de Ville, Place de la Libération 93160 NOISNY-LE-GRAND
BERNAY-SAINT-MARTIN	COMMUNE	211700430	2016-1	117 095,45 €	0,00%	117 095,45 €	0€	A l'attention de Madame le Maire, 46 Grande rue 17330 BERNAY-SAINT-MARTIN
MOULIS-EN-MEDOC	COMMUNE	213302979	2016-1	375 781,15 €	0,00%	368 113,01 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 227 avenue de la Gironde 33480 MOULIS EN MEDOC
BONDY	COMMUNE	219300100	2016-1	4 294 035,04 €	0,11%	4 294 035,04 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Esplanade Claude-Fuzier 93143 BONDY Cedex
GARGILLES-DAMPIERRE	COMMUNE	213600810	2016-1	168 750,00 €	0,00%	168 750,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Place Fernand-Baudat 36190 GARGILLES-DAMPIERRE
SIE EURON MORTAGNE	SYNDICAT	200067452	2016-1	1 330 000,00 €	0,03%	1 330 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président, Maison des Services 12, rue Maurice Barrès 54830 GERBEVILLER
EMPEAUX	COMMUNE	213101660	2016-1	182 585,99 €	0,00%	182 585,99 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Allée du 8 mai 1945 31470 EMPEAUX
REGION OCCITANIE	REGION	220200026	2016-1	97 500 000,00 €	2,60%	97 500 000,00 €	0€	A l'attention de Madame La Présidente, Hôtel de Région 22, Boulevard du Maréchal Juin 31406 TOULOUSE
RUPT SUR MOSELLE	COMMUNE	218804086	2016-1	2 342 242,65 €	0,06%	2 342 242,65 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 10 rue de l'Église B.P. 20 004 88360 RUPT SUR MOSELLE
CLIOUSCLAT	COMMUNE	212600977	2016-1	157 000,00 €	0,00%	157 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Le Village Hôtel de Ville 26270 CLIOUSCLAT
DEPARTEMENT DE L'ALLIER	DEPARTEMENT	220300016	2016-1	14 062 500,00 €	0,38%	14 062 500,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président, Hôtel du Département

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la garantie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en garantie	Contact
								1, avenue Victor Hugo B.P. 1669 03016 MOULINS Cedex
MALESTROIT	COMMUNE	215601246	2016-1	503 616,86 €	0,01%	503 616,86 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 1 rue Edmont Besson 56140 MALESTROIT
HARGNIES	COMMUNE	210801965	2016-1	953 887,28 €	0,03%	953 887,28 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 25 rue Gabriel Brichet 08170 HARGNIES
SAINT MARTIN D'AUXY	COMMUNE	217104496	2016-1	55 564,21 €	0,00%	55 564,21 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Les Voriots 71390 SAINT MARTIN D'AUXY
PLANZOLLES	COMMUNE	210701769	2016-1	393 212,49 €	0,01%	393 212,49 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Place de la Mairie 07230 PLANZOLLES
VENNEZEY	COMMUNE	215405614	2016-1	220 000,00 €	0,00%	220 000,00 €	0€	A l'attention de Madame le Maire, 3 rue de l'Église 54830 VENNEZEY
ENTREPIERRES	COMMUNE	210400750	2016-1	80 000,00 €	0,00%	80 000,00 €	0€	A l'attention de Madame le Maire, La Girale 04200 ENTREPIERRES
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SUD	COMMUNE D'AGGLOMERATION	403522709	2016-1	2 251 500,00 €	0,06%	2 251 500,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président, 379 Rue Hubert Delisle 97430 LE TAMPON
DISSAY	COMMUNE	380872978	2016-1	1 995 000,00 €	0,05%	1 995 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 240 rue de l'Église 86130 DISSAY
SIS DU SANON	SYNDICAT	200071249	2016-1	486 475,87 €	0,01%	486 475,87 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président, 5, Rue Karquel 54370 EINVILLE- AU-JARD
LES ARQUES	COMMUNE	214600082	2016-1	76 528,68 €	0,00%	76 528,68 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Le Bourg 46250 LES ARQUES
AILHON	COMMUNE	210700027	2016-1	500 000,00 €	0,01%	500 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Le Village 07200 AILHON

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la garantie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en garantie	Contact
VALGORGE	COMMUNE	210703294	2016-1	668 224,05 €	0,02%	668 224,05 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Le Mazel 07110 VALGORGE
CAPESTANG	COMMUNE	213400526	2016-1	1 333 333,33 €	0,03%	1 333 333,33 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Place Danton Cabrol 34310 CAPESTANG
FRANCUEIL	COMMUNE	213701105	2016-1	832 176,67 €	0,02%	832 176,67 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Rue des Ecoles 37150 FRANCUEIL
DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE	DEPARTEMENT	224400028	2016-1	50 000 000,00 €	1,33%	50 000 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président, Hôtel du Département 3 Quai Ceineray CS 94109 44041 NANTES Cedex 1
COLOMIERS	COMMUNE	213101496	2016-1	2 000 000,00 €	0,05%	2 000 000,00 €	0€	A l'attention de Madame le Maire, 1, Place Alex-Raymond BP 30330 31776 COLOMIERS Cedex
GEMOZAC	COMMUNE	211701727	2016-1	1 220 571,28 €	0,03%	1 220 571,28 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Place Albert Mossion 17260 GEMOZAC
ROUSSY-LE-VILLAGE	COMMUNE	215706003	2016-1	631 340,09 €	0,01%	631 340,09 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 2, Allée de l'Abbé Pax, 57330 ROUSSY-LE-VILLAGE
MUZY	COMMUNE	212704233	2016-1	0,00 €	0,00%	0,00 €	0€	A l'attention de Madame le Maire, 2, Rue Bernard Pelluard 27650 MUZY
GUEUX	COMMUNE	215102633	2016-1	1 171 438,44 €	0,03%	1 171 438,44 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 4, Rue de l'Eglise 51390 GUEUX
LA SAUCELLE	COMMUNE	212803688	2016-1	70 000,00 €	0,00%	70 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 5 Rue des Pesles, 28250 LA SAUCELLE
SAINT AUGUSTIN	COMMUNE	211918107	2016-1	300 000,00 €	0,01%	300 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 166 rue de Saint Omer Rebecques 62120 SAINT AUGUSTIN

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la garantie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en garantie	Contact
PANNES	COMMUNE	214502478	2016-1	975 000,00 €	0,03%	975 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 250, Rue Marcel Donette 45700 PANNES
SYNDICAT MIXTE D'AMENEE D'EAU DU PLATEAU DE SIGNARGUES	SYNDICAT	253000152	2016-1	475 583,21 €	0,01%	475 583,21 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président, 2, Avenue des Miougraniers 30 390 DOMAZAN
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS TOLOSANS	COMMUNAUTE DE COMMUNES	200071314	2016-1	1 250 868,48 €	0,04%	1 250 868,48 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président, 1237 Rue des Pyrénées 31330 GRENADE SUR GARONNE
CHASSIEU	COMMUNE	216902718	2016-1	4 850 000,00 €	0,13%	4 850 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 60 Rue de la République 69680 CHASSIEU
CLICHY-SOUS-BOIS	COMMUNE	219300142	2016-1	2 000 000,00 €	0,05%	2 000 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Place du 11 Novembre 1918 93390 CLICHY-SOUS-BOIS
SAINTE-NATHALENE	COMMUNE	212404719	2016-1	700 000,00 €	0,02%	700 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Le Bourg 24200 SAINTE-NATHALENE
LA FERTE ALAIS	COMMUNE	219102324	2016-1	970 000,00 €	0,02%	970 000,00 €	0€	A l'attention de Madame le Maire, 5, Rue des Fillettes 91590 LA FERTE ALAIS
BUSCHWILLER	COMMUNE	216800615	2016-1	1 300 000,00 €	0,03%	1 300 000,00 €	0€	A l'attention de Madame le Maire, 3 rue de l'Eglise 68220 BUSCHWILLER
DOMAZAN	COMMUNE	213001035	2016-1	574 527,51 €	0,02%	574 527,51 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 2, Avenue des Miougraniers 30 390 DOMAZAN
ROCHEFORT-SUR-LOIRE	COMMUNE	214902595	2016-1	100 000,00 €	0,00%	100 000,00 €	0€	A l'attention de Madame le Maire, Place de L'Hôtel de ville, 49190 Rochefort-sur-Loire
FIAC	COMMUNE	213402076	2016-1	43 721,77 €	0,00%	43 721,77 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 1 rue de l'Ecole, 81 500 FIAC
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX VALLEES VERTES	COMMUNAUTE DE COMMUNES	200068294	2016-1	85 000,00 €	0,00%	85 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président, 11 rue de la Fontaine 25340 PAYS DE CLERVAL

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la garantie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en garantie	Contact
PETR DU SEGREEN	SYNDICAT	200052629	2016-1	157 088,00 €	0,00%	157 088,00 €	0 €	A l'attention de Madame la Présidente, Route d'Aviré, 49500 Segré-en-Anjou Bleu
COMMENSACQ	COMMUNE	214000853	2016-1	200 000,00 €	0,00%	200 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 200, Route de Trensacq 40210 COMMENSACQ
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE MONTIGNY SUR CHIERS ET VILLERS LA CHEVRE	SYNDICAT	255403362	2016-1	214 805,10 €	0,01%	214 805,10 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président, 5, rue du 25ème R.A. 54870 VILLERS-LA-CHEVRE
SAINT MAURICE SUR MOSELLE	COMMUNE	218804268	2016-1	1 084 334,22 €	0,03%	1 084 334,22 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 1 Place du 2 Octobre 1944 88560 SAINT MAURICE SUR MOSELLE
SPOY	COMMUNE	211003637	2016-1	872 801,17 €	0,02%	872 801,17 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 2 place de la mairie 10 200 SPOY
GLANVILLE	COMMUNE	211403027	2016-1	150 000,00 €	0,00%	150 000,00 €	0 €	A l'attention de Madame la Maire, 404 route de Bourgeauville 14950 GLANVILLE
LAVERNOSE-LACASSE	COMMUNE	213102874	2016-1	1 380 000,00 €	0,04%	1 380 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 1 place de la Mairie 31410 LAVERNOSE-LACASSE
MARCHEPRIME	COMMUNE	213305550	2016-1	2 595 000,00 €	0,06%	2 595 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 3, Avenue de la République 33380 MARCHEPRIME
GRENADE	COMMUNE	213102320	2016-1	1 960 000,00 €	0,05%	1 960 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 19, Avenue Lazare Camot 31330 GRENADE
WEITBRUCH	COMMUNE	216705236	2016-1	2 380 000,00 €	0,06%	2 380 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 2A, Rue de l'Eglise 67500 WEITBRUCH
TOURVILLE-EN-AUGE	COMMUNE	211407069	2016-1	150 000,00 €	0,00%	150 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 10A, Route de Saint Martin 14130 TOURVILLE-EN-AUGE

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la garantie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en garantie	Contact
SAINT-CLEMENT-SUR-DURANCE	COMMUNE	210501342	2016-1	170 000,00 €	0,00%	170 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, Route nationale 94 05600 SAINT-CLEMENT-SUR-DURANCE
SYNDICAT DES EAUX DE SOMMERVILLER VITRIMONT	SYNDICAT	200067452	2016-1	350 000,00 €	0,01%	350 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président, 28 rue de Lorraine, 54110 SOMMERVILLER
SAXON-SION	COMMUNE	215404971	2016-1	57 000,00 €	0,00%	57 000,00 €	0 €	A l'attention de Madame le Maire, 11, Impasse de la Mairie 54330 SAXON-SION
MERVILLE	COMMUNE	213103419	2016-1	2 975 000,00 €	0,08%	2 975 000,00 €	0 €	A l'attention de Madame le Maire, Place du 11 Novembre 1918 31 330 MERVILLE
ANTHELUPT	COMMUNE	215400201	2016-1	500 000,00 €	0,01%	500 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 3 rue de la Chapelle 54110 ANTHELUPT
ANDON	COMMUNE	210600037	2016-1	402 400,00 €	0,01%	402 400,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 23, Place Victorin Bonhomme 06750 ANDON
FERDRUPT	COMMUNE	218801702	2016-1	177 929,26 €	0,00%	177 929,26 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 11 rue d'Alsace 88360 FERDRUPT
SAUSSET-LES-PINS	COMMUNE	211301049	2016-1	1 685 220,00 €	0,04%	1 685 220,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, Place des Droits de l'Homme Hôtel de Ville 13960 SAUSSET-LES-PINS
LEVA	SYNDICAT	200069038	2016-1	0,00 €	0,00%	0,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président, 9, Chemin Paulot-Tilmar Basse terre - BP 560 97410 SAINT-PIERRE
OSSES	COMMUNE	216404368	2016-1	391 666,67 €	0,01%	391 666,67 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, Route Départementale 8 Hôtel de Ville 64780 OSSES
FLAINVAL	COMMUNE	215401951	2016-1	60 000,00 €	0,00%	60 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 211 Rue Ernest Bichat Hôtel de Ville 54110 FLAINVAL

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la garantie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en garantie	Contact
EPT GRAND PARIS SUD EST AVENIR	ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL (EPT)	200058006	2014-1	10 000 000,00 €	0,26%	9 875 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président 14 Rue Edouard Le Corbusier 94000 CRETEIL
EUVEZIN	COMMUNE	210103537	2016-1	0,00 €	0,00%	0,00 €	0 €	A l'attention de Madame le Maire, Place du Château 54470 EUVEZIN
COMMUNAUTE DE COMMUNES PEVELE CAREMBAULT	COMMUNAUTE DE COMMUNES	200041960	2016-1	4 000 000,00 €	0,10%	4 000 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président, 141 rue Nationale 59710 PONT-A-MARCQ
VIRE-SUR-LOT	COMMUNE	219740081	2016-1	250 000,00 €	0,00%	250 000,00 €	0 €	A l'attention de Madame le Maire, Le Bourg 46700 VIRE-SUR-LOT
JARRIE	COMMUNE	213802002	2016-1	500 000,00 €	0,01%	500 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 100 Montée de la Creuse 38560 JARRIE
AIGLUN	COMMUNE	210600011	2016-1	74 800,00 €	0,00%	74 800,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 9 place de la Mairie 06910 AIGLUN
ROQUETTES	COMMUNE	213104607	2016-1	2 468 750,00 €	0,06%	2 468 750,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 6, Rue Clément Ader 31120 ROQUETTES
PINSAGUEL	COMMUNE	213104201	2016-1	1 446 335,13 €	0,04%	1 446 335,13 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 1 Rue du Ruisseau 31120 PINSAGUEL
VILLE D'AVRAY	COMMUNE	219200771	2016-1	0,00 €	0,00%	0,00 €	0 €	A l'attention de Madame le Maire, Hôtel de Ville 13, Rue de Saint-Cloud 92410 VILLE-D'AVRAY
BOURGANEUF	COMMUNE	212303002	2016-1	0,00 €	0,00%	0,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, Place de l'Hôtel de Ville 23400 BOURGANEUF
GRAGNAGUE	COMMUNE	213102288	2016-1	0,00 €	0,00%	0,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 15 Place Bellegarde 31380 GRAGNAGUE
FOIX	COMMUNE	246700488	2016-1	2 000 000,00 €	0,05%	2 000 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 45 cours Gabriel Fauré 09000 FOIX

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la garantie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en garantie	Contact
BRETX	COMMUNE	213100894	2016-1	215 000,00 €	0,01%	215 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, Allée de l'Eglise 31530 BRETX
SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE ET D'EQUIPEMENT DE LA VENDEE	SYNDICAT	200069038	2016-1	2 491 875,00 €	0,06%	2 491 875,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président, 3 rue du Maréchal Juin CS 80040 85036 LA ROCHE-SUR-YON Cedex
TISSEO COLLECTIVITES	SYNDICAT	253100986	2016-1	0,00 €	0,00%	0,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président, 7 Esplanade Compans Caffarelli BP 11120 31000 TOULOUSE
FILLIERE	COMMUNE	200069038	2016-1	2 000 000,00 €	0,05%	2 000 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 300 rue des Fleuries Thorens Glières 74570 FILLIERE
RIVE-DE-GIER	COMMUNE	214201865	2016-1	1 500 000,00 €	0,04%	1 500 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, Rue de l'Hôtel de ville 42800 RIVE-DE-GIER
GARGES-LES-GONESSE	COMMUNE	219502689	2016-1	5 000 000,00 €	0,13%	5 000 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 8 place de l'Hôtel de Ville BP 2 95141 GARGES-LES-GONESSE
MELVE	COMMUNE	210401188	2016-1	60 000,00 €	0,00%	60 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, Hôtel de ville 04250 MELVE

- La phrase précédant le tableau relatif à la composition de la direction générale du Garant figurant de la page 276 à la page 277 du Prospectus de Base est remplacée par la phrase suivante : « La direction générale de la ST au 4 octobre 2021 est assurée par un Directeur général et un Directeur général délégué. » et dans le tableau relatif à la composition de la Direction générale du Garant figurant aux pages 276 à 277 du Prospectus de Base, les lignes relatives à Madame Claire Sorrentini sont supprimées.
- La phrase précédant le tableau relatif à la composition du Conseil d'administration du Garant figurant de la page 279 à la page 289 du Prospectus de Base est remplacée par la phrase suivante : « La composition du Conseil d'administration au 30 juin 2021 est détaillée ci-dessous » et dans le tableau relatif à la composition du Conseil d'administration du Garant figurant aux pages 279 à 289 du Prospectus de Base, les lignes relatives à Département de l'Essonne et les lignes relatives à Métropole du Grand Nancy sont modifiées comme suit :

Département de l'Essonne (Siren : 229 102 280) Représentant permanent en attente de nomination	Administrateur 41 quai d'Orsay – 75007 Paris	Nommé dans les statuts constitutifs Renouvellement du mandat par l'Assemblée générale du 24 mai 2017 Expiration du mandat à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022	65 100	Néant	
---	---	--	--------	-------	--

Métropole du Grand Nancy (Siren : 245 400 676) Représentée par Monsieur Pierre Boileau, né le 9 août 1948 à Germonville (54)	Administrateur Président du Comité d'audit et des risques 41 quai d'Orsay – 75007 Paris	Nommé par l'Assemblée générale du 24 mai 2017 Expiration du mandat à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022	45 394	Néant	<ul style="list-style-type: none"> – Vice-Président en charge des relations avec les Territoires Voisins de la Métropole du Grand Nancy – 1er Vice-président du Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle – Vice-président de l'Association des Maires de Meurthe-et-Moselle – 1er Vice-président du Bureau de la Multipôle Sud Lorraine – Membre de l'Agence de Développement des Territoires Nancy Sud Lorraine (SCALEN) – Représentant de la ville de Ludres aux assemblées générales de la SAPL GRAND NANCY Habitat
---	---	--	--------	-------	---

5. Le sous-paragraphe (i) « Capital social » du paragraphe (e) « Information complémentaire » du paragraphe 4.1 « Description de l'actionnaire de référence direct : la ST » de la section 4 intitulée « Description de la ST » et figurant à la page 294 du Prospectus de Base est supprimé dans sa globalité et remplacé comme suit :

« Le 24 juin 2021, la ST a clôturé une vingt-neuvième augmentation de capital d'un montant nominal total de treize millions trois cent vingt-sept mille huit cents (13.327.800) euros. A l'issue de cette augmentation de capital, le capital social de la ST s'élève à cent quatre-vingt-dix-neuf millions six cent quatre-vingt-cinq mille (199.685.000) euros, divisé en un million neuf cent quatre-vingt-seize mille huit cent cinquante

(1.996.850) actions d'une valeur nominale de 100 euros chacune, intégralement souscrites, entièrement libérées et toutes de même catégorie. »

6. Le sous-paragraphe (ii) « Dettes représentées par un titre » du paragraphe (e) « Information complémentaire » du paragraphe 4.1 « Description de l'actionnaire de référence direct : la ST » de la section 4 intitulée « Description de la ST » en page 294 du Prospectus de Base est supprimé dans sa globalité et remplacé comme suit :

« Au 30 juin 2021, la ST ne détenait aucune dette dans ses comptes sociaux. Dans ses comptes consolidés, la ST ne détenait que les dettes de l'Emetteur. Au 30 juin 2021, le montant des dettes représentées par un titre de l'Emetteur, selon le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne, s'élevait à 6 052 310 euros. Entre le 30 juin 2021 et le 4 octobre 2021, l'Emetteur a procédé à une émission obligataire libellée en couronne suédoise d'un montant total de 2 milliards de couronnes suédoises, soit 195,3 millions équivalent euros. »

7. La première phrase du troisième paragraphe du paragraphe (a) « Structure actionnariale » du paragraphe 4.2 « Description des actionnaires de la ST » de la section 4 intitulée « Description de la ST » figurant en page 295 du Prospectus de Base est remplacée comme suit :

« Au 4 octobre 2021, le capital social de la ST est détenu par 453 Collectivités.»

8. Le tableau présentant l'actionariat de la ST au paragraphe (a) « Structure actionnariale » du paragraphe 4.2 « Description des actionnaires de la ST » de la section 4 intitulée « Description de la ST » figurant aux pages 295 à 310 du Prospectus de Base est supprimé dans sa globalité et remplacé comme suit :

9. « Liste des Collectivités Membres au 4 octobre 2021

	Collectivités	Montant Souscrit (euros)	Nombre d'actions	% d'étention
1.	Métropole Aix Marseille Provence (13 - Bouches-du-Rhône)	17 916 400	179 164	8,9723%
2.	Métropole de Lyon (69 - Rhône)	14 899 600	148 996	7,4616%
3.	Commune de Marseille (13 - Bouches-du-Rhône)	14 193 200	141 932	7,1078%
4.	Métropole européenne de Lille (59 - Nord)	11 182 600	111 826	5,6001%
5.	Tisseo Collectivités (31 - Haute Garonne)	10 192 100	101 921	5,1041%
6.	Région Pays de la Loire	7 351 100	73 511	3,6813%
7.	Département de la Seine-Saint-Denis	6 750 000	67 500	3,3803%
8.	Département de l'Essonne	6 510 000	65 100	3,2601%
9.	Région Bourgogne-Franche-Comté	6 395 300	63 953	3,2027%
10.	Collectivité d'Outre-Mer de Polynésie Française	5 887 900	58 879	2,9486%
11.	Métropole Nantes Métropole (44 - Loire-Atlantique)	5 656 400	56 564	2,8327%
12.	Métropole du Grand Nancy (54 - Meurthe-et-Moselle)	4 539 400	45 394	2,2733%
13.	Département de Loire-Atlantique	4 346 100	43 461	2,1765%
14.	Métropole Bordeaux Métropole (33 - Gironde)	4 044 500	40 445	2,0254%
15.	Région Occitanie	3 500 000	35 000	1,7528%
16.	Métropole Toulouse Métropole (31 - Haute-Garonne)	2 717 800	27 178	1,3610%
17.	Département de l'Aisne	2 712 000	27 120	1,3581%
18.	Métropole Eurométropole de Strasbourg (67 - Bas-Rhin)	2 446 000	24 460	1,2249%
19.	Métropole Rouen Normandie (76 - Seine-Maritime)	2 373 600	23 736	1,1887%
20.	Département de la Savoie	2 353 200	23 532	1,1785%

	Collectivités	Montant Souscrit (e uros)	Nombre d'actions	% d'éténtion
21.	Département de Saône-et-Loire	2 269 000	22 690	1,1363%
22.	Eta blissement public territorial Plaine Commune (93 - Seine-Sa int-Denis)	2 210 400	22 104	1,1069%
23.	Commune de Grenoble (38 - Isère)	2 152 800	21 528	1,0781%
24.	Commune de Nantes (44 - Loire-Atlantique)	1 924 900	19 249	0,9640%
25.	Communauté urbaine Dunkerque Grand Littoral (59 - Nord)	1 699 400	16 994	0,8510%
26.	Département du Calvados (14 - Calvados)	1 682 900	16 829	0,8428%
27.	Commune de Strasbourg (67 - Bas-Rhin)	1 616 500	16 165	0,8095%
28.	Commune de Toulouse (31 - Haute-Garonne)	1 576 900	15 769	0,7897%
29.	Région Grand Est	1 500 000	15 000	0,7512%
30.	Département de l'Allier	1 496 000	14 960	0,7492%
31.	Commune de Montreuil (93 - Seine-Saint-Denis)	1 483 500	14 835	0,7429%
32.	Métropole Brest Métropole (29 - Finistère)	1 474 000	14 740	0,7382%
33.	Commune de Bordeaux (33 - Gironde)	1 468 100	14 681	0,7352%
34.	Eta blissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre (94 - Val-de-Marne)	1 417 400	14 174	0,7098%
35.	Commune de Clermont-Ferrand (63 - Puy-de-Dôme)	1 403 900	14 039	0,7031%
36.	Commune de Tours (37 - Indre et Loire)	1 403 400	14 034	0,7028%
37.	Département de la Meuse	1 372 500	13 725	0,6873%
38.	Communauté d'agglomération Amiens Métropole (80 - Somme)	1 357 800	13 578	0,6800%
39.	Commune de Créteil (94 - Val-de-Marne)	1 152 000	11 520	0,5769%
40.	Clermont Auvergne Métropole (63 - Puy-de-Dôme)	1 038 400	10 384	0,5200%
41.	Commune de Noisy-le-Grand (93 - Seine-Saint-Denis)	987 000	9 870	0,4943%
42.	Commune d'Amiens (80 - Somme)	844 500	8 445	0,4229%
43.	Communauté d'agglomération Territoire de la Côte Ouest (974 - La Réunion)	802 800	8 028	0,4020%
44.	Communauté d'agglomération Grand Chambéry (73 - Savoie)	796 500	7 965	0,3989%
45.	Commune de Saint-Denis (93 - Seine-Saint-Denis)	791 500	7 915	0,3964%
46.	Communauté urbaine d'Arras (62 - Pas-de-Calais)	787 400	7 874	0,3943%
47.	Commune d'Evre ux (27 - Eure)	653 600	6 536	0,3273%
48.	Commune de Gennevilliers (92 - Hauts-de-Seine)	632 900	6 329	0,3169%
49.	Eta blissement Public Territorial GPSEA (94 - Val de Marne)	610 400	6 104	0,3057%
50.	Communauté d'agglomération Pau Bearn Pyrénées (64 - Pyrénées-Atlantiques)	602 400	6 024	0,3017%
51.	Commune du Blanc-Mesnil (93 - Seine-Saint-Denis)	597 300	5 973	0,2991%
52.	Commune de Brest (29 - Finistère)	592 300	5 923	0,2966%
53.	Commune de Pau (64 - Pyrénées-Atlantiques)	585 800	5 858	0,2934%
54.	Communauté urbaine du Creusot Montceau (71 - Saône-et-Loire)	559 200	5 592	0,2800%
55.	Commune de Chelles (77 - Seine-et-Marne)	544 700	5 447	0,2728%
56.	Communauté d'agglomération Annemasse-Les Voirons Agglomération (74 - Haute-Savoie)	544 300	5 443	0,2726%
57.	Commune de Cherbourg-en-Cotentin (50 - Manche)	521 800	5 218	0,2613%
58.	Département de l'Ariège	472 200	4 722	0,2365%
59.	Communauté d'agglomération Valenciennes Métropole (59 - Nord)	467 400	4 674	0,2341%
60.	Commune de Mâcon (71 - Saône-et-Loire)	454 800	4 548	0,2278%

	Collectivités	Montant Souscrit (e uros)	Nombre d'actions	% d'éténtion
61.	Commune de Châlon-sur-Saône (71 - Saône-et-Loire)	448 400	4 484	0,2246%
62.	Commune de Rosny-sous-Bois (93 - Seine-Saint-Denis)	428 000	4 280	0,2143%
63.	Commune de Metz (57 - Moselle)	410 600	4 106	0,2056%
64.	Communauté urbaine du Grand Besançon (25 - Doubs)	360 000	3 600	0,1803%
65.	Commune de Carvin (62 - Pas-de-Calais)	347 500	3 475	0,1740%
66.	Communauté d'agglomération de la Rochelle (17 - Charente-Maritime)	339 600	3 396	0,1701%
67.	Commune de Saumur (49 - Maine-et-Loire)	338 100	3 381	0,1693%
68.	Commune de Villeurbanne (69 - Rhône)	334 900	3 349	0,1677%
69.	Commune de Vichy (03 - Allier)	322 400	3 224	0,1615%
70.	Commune de Roquebrune-sur-Argens (83 - Var)	315 100	3 151	0,1578%
71.	Commune de Bondy (93 - Seine-Saint-Denis)	313 600	3 136	0,1570%
72.	Commune de Vincennes (94 - Val-de-Marne)	300 500	3 005	0,1505%
73.	Commune de Bourgoin-Jallieu (38 - Isère)	296 200	2 962	0,1483%
74.	Communauté d'agglomération Grand Poitiers (86 - Vienne)	293 400	2 934	0,1469%
75.	Commune de Gonesse (95 - Val-d'Oise)	284 700	2 847	0,1426%
76.	Commune de Grigny (91 - Essonne)	284 600	2 846	0,1425%
77.	Commune de Bergerac (24 - Dordogne)	262 800	2 628	0,1316%
78.	Communauté d'agglomération Vichy Communauté (03 - Allier)	262 500	2 625	0,1315%
79.	Commune de Vernon (27 - Eure)	261 100	2 611	0,1308%
80.	EPT GPGE (93 - Saint-Saint-Denis)	259 200	2 592	0,1298%
81.	Commune de Garges-lès-Gonesse (95 - Val d'Oise)	259 000	2 590	0,1297%
82.	Commune de Saint-Nazaire (44 - Loire-Atlantique)	256 800	2 568	0,1286%
83.	Commune d'Aubenas (07 - Ardèche)	255 300	2 553	0,1279%
84.	Communauté d'agglomération Cannes - Pays de Lérins (06 - Alpes Maritimes)	252 300	2 523	0,1263%
85.	Sète Agglopôle Méditerranée (34 - Hérault)	248 800	2 488	0,1246%
86.	Etablissement public territorial Est Ensemble (93 - Seine-Saint-Denis)	245 000	2 450	0,1227%
87.	Commune d'Epina-sur-Seine (93 - Seine-Saint-Denis)	244 400	2 444	0,1224%
88.	Commune de Clichy-sous-Bois (93 - Seine-Saint-Denis)	243 200	2 432	0,1218%
89.	Commune de Montfermeil (93 - Seine-Saint-Denis)	217 700	2 177	0,1090%
90.	Communauté de communes Moselle et Ma don (54 - Meurthe-et-Moselle)	193 100	1 931	0,0967%
91.	ILEVA - SMTD (97 - Réunion)	192 400	1 924	0,0964%
92.	Commune de La Possession (974 - La Réunion)	185 800	1 858	0,0930%
93.	Communauté d'agglomération Le Grand Périgueux (24 - Dordogne)	185 100	1 851	0,0927%
94.	Commune du Kremlin Bicêtre (94 - Val-de-Marne)	182 400	1 824	0,0913%
95.	Commune de Livry-Gargan (93 - Seine-Saint-Denis)	179 700	1 797	0,0900%
96.	Commune de Lons-le-Saunier (39 - Jura)	179 400	1 794	0,0898%
97.	Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire (49 - Maine-et-Loire)	177 200	1 772	0,0887%
98.	Commune de Nogent-sur-Marne (94 - Val-de-Marne)	174 900	1 749	0,0876%
99.	Commune de Noyon (60 - Oise)	173 000	1 730	0,0866%
100.	Commune de Bagneux (92 - Hauts-de-Seine)	170 600	1 706	0,0854%

	Collectivités	Montant Souscrit (euros)	Nombre d'actions	% d'éténtion
101.	Commune de Balaruc-les-Bains (34 - Hérault)	167 800	1 678	0,0840%
102.	Commune de Colomiers (31 - Haute-Garonne)	160 400	1 604	0,0803%
103.	Communauté d'agglomération Pays de Saint-Omer (62 - Pas-de-Calais)	158 300	1 583	0,0793%
104.	Communauté urbaine d'Alençon (61 - Orne)	154 100	1 541	0,0772%
105.	Commune de Croix (59 - Nord)	151 600	1 516	0,0759%
106.	Commune de Taverny (95 - Val d'Oise)	150 500	1 505	0,0754%
107.	Commune de Valserhône (01 - Ain)	149 300	1 493	0,0748%
108.	Commune d'Oloron Sainte-Marie (64 - Pyrénées-Atlantiques)	148 600	1 486	0,0744%
109.	Commune de Viry-Châtillon (91 - Essonne)	147 000	1 470	0,0736%
110.	Commune de Brunoy (91 - Essonne)	145 500	1 455	0,0729%
111.	Commune de Rezé (44 - Loire-Atlantique)	142 400	1 424	0,0713%
112.	Commune d'Autun (71 - Saône-et-Loire)	127 900	1 279	0,0641%
113.	Commune de Schiltigheim (67 - Bas-Rhin)	124 500	1 245	0,0623%
114.	Commune de Saint-Julien-en-Genevois (74 - Haute-Savoie)	122 700	1 227	0,0614%
115.	Communauté de communes de la Région de Guebwiller (68 - Haut-Rhin)	118 100	1 181	0,0591%
116.	Commune de Biscarosse (40 - Landes)	115 500	1 155	0,0578%
117.	Collectivité d'Outre-Mer de Saint-Pierre-et-Miquelon (975 - St-Pierre-et-Miquelon)	107 100	1 071	0,0536%
118.	Commune de Pertuis (84 - Vaucluse)	106 900	1 069	0,0535%
119.	Communauté d'agglomération La Roche sur Yon (85 - Vendée)	105 200	1 052	0,0527%
120.	Communauté de communes Cœur de Savoie (73 - Savoie)	102 500	1 025	0,0513%
121.	Commune de Condom (32 - Gers)	97 200	972	0,0487%
122.	Communauté d'agglomération de Blois-Agglopolys (41 - Loir-et-Cher)	96 300	963	0,0482%
123.	Commune de Saint-Hilaire-de-Riez (85 - Vendée)	91 300	913	0,0457%
124.	Communauté de communes Pèvèle Carombault (59 - Nord)	91 100	911	0,0456%
125.	Communauté d'Agglomération du Sud (97 - Réunion)	89 100	891	0,0446%
126.	Commune du Bouscat (33 - Gironde)	87 800	878	0,0440%
127.	Communauté d'agglomération Morlaix Communauté (29 - Finistère)	86 300	863	0,0432%
128.	Communauté de communes du Pays Noyonnais (60 - Oise)	83 000	830	0,0416%
129.	Commune de Bry-sur-Marne (94 - Val-de-Marne)	82 600	826	0,0414%
130.	Commune de Combloux (74 - Haute-Savoie)	76 100	761	0,0381%
131.	Commune d'Alençon (61 - Orne)	75 500	755	0,0378%
132.	Commune de Cusset (03 - Allier)	74 800	748	0,0375%
133.	Commune de Waziers (59 - Nord)	74 100	741	0,0371%
134.	Commune d'Allonnes (72 - Sarthe)	70 700	707	0,0354%
135.	Communauté d'agglomération du Val de Fensch (57 - Moselle)	70 300	703	0,0352%
136.	Commune d'Ancenis-Saint-Géréon (44 - Loire-Atlantique)	69 100	691	0,0346%
137.	Commune de Lannion (22 - Côtes-d'Armor)	67 000	670	0,0336%
138.	Commune de Domérat (03 - Allier)	66 400	664	0,0333%
139.	Commune de La Motte-Servolex (73 - Savoie)	65 200	652	0,0327%
140.	Commune de Bagnères-de-Luchon (31 - Haute-Garonne)	64 700	647	0,0324%

	Collectivités	Montant Souscrit (euros)	Nombre d'actions	% d'éténtion
141.	Etablissement public territorial Paris-Est-Marne et Bois (94 - Val-de-Marne)	64 400	644	0,0323%
142.	Communauté de communes Pays de Fayence (83 - Var)	64 000	640	0,0321%
143.	Commune de Saint-Brice-sous-Forêt (95 - Val-d'Oise)	63 900	639	0,0320%
144.	Commune d'Arras (62 - Hauts de France)	63 000	630	0,0315%
145.	Syndicat d'eau de l'Anjou (49 - Maine-et-Loire)	62 700	627	0,0314%
146.	Commune de Bourg-Argental (42 - Loire)	62 700	627	0,0314%
147.	Commune de Bouguenais (44 - Loire-Atlantique)	62 400	624	0,0312%
148.	SIVOM Saudrune Ariège Garonne (31 - Haute-Garonne)	61 600	616	0,0308%
149.	Communauté de communes des Portes de Romilly sur Seine (10 - Aube)	60 600	606	0,0303%
150.	Commune de Vertou (44 - Loire-Atlantique)	60 000	600	0,0300%
151.	Commune du Pré-Saint-Gervais (93 - Seine-Saint-Denis)	59 800	598	0,0299%
152.	Commune d'Anzin (59 - Nord)	59 800	598	0,0299%
153.	Commune du Soler (66 - Pyrénées-Orientales)	57 700	577	0,0289%
154.	Communauté de communes Plaine Dijonnaise (21 - Côte-d'Or)	56 500	565	0,0283%
155.	Commune de Loireauxence (44 - Loire-Atlantique)	54 900	549	0,0275%
156.	Commune de Mimizan (40 - Landes)	53 600	536	0,0268%
157.	Communauté de communes du Val de Drôme (26 - Drôme)	52 300	523	0,0262%
158.	Commune de Bourg-Saint-Andéol (07 - Ardèche)	50 400	504	0,0252%
159.	Commune de Vendôme (41 - Loire-et-Cher)	50 000	500	0,0250%
160.	Commune de Chassieu (69-Rhône)	45 900	459	0,0230%
161.	Commune de Wittenheim (68 - Haut-Rhin)	44 100	441	0,0221%
162.	Commune de Saint-Saulve (59 - Nord)	43 000	430	0,0215%
163.	Commune de Plouzané (29 - Finistère)	42 200	422	0,0211%
164.	Commune de Riom (63 - Puy-de-Dôme)	41 700	417	0,0209%
165.	Communauté de communes du Bassin de Pompey (54 - Meurthe-et-Moselle)	41 200	412	0,0206%
166.	Commune de Roquefort-sur-Soulzon (12 - Aveyron)	40 600	406	0,0203%
167.	Commune de Bois-Guillaume (76 - Seine-Maritime)	40 000	400	0,0200%
168.	Commune d'Huningue (68 - Haut-Rhin)	38 700	387	0,0194%
169.	Commune de Gisors (27 - Eure)	38 200	382	0,0191%
170.	Commune de Montmélian (73 - Savoie)	38 000	380	0,0190%
171.	Commune de Saint-Gilles (30 - Gard)	37 000	370	0,0185%
172.	Communauté de Communes Loire Layon Aubance (49 - Maine-et-Loire)	37 000	370	0,0185%
173.	Communauté de communes du Pays Mornantais (69 - Rhône)	35 300	353	0,0177%
174.	Commune de Longvic (21 - Côte-d'Or)	34 900	349	0,0175%
175.	Commune de Morhange (57 - Moselle)	34 700	347	0,0174%
176.	Commune de Les Sorinières (44 - Loire-Atlantique)	34 400	344	0,0172%
177.	Commune de Pont d'Ain (01 - Ain)	34 200	342	0,0171%
178.	Commune de Raimbeaucourt (59 - Nord)	34 000	340	0,0170%
179.	Commune de Saint-Jean-Bonnefonds (42 - Loire)	33 900	339	0,0170%
180.	Communauté de communes du Pays de Conches (27 - Eure)	33 300	333	0,0167%
181.	Commune de Challes-les-Eaux (73 - Savoie)	33 100	331	0,0166%

	Collectivités	Montant Souscrit (euros)	Nombre d'actions	% d'éténtion
182.	Communauté de communes du Pont du Gard (30 - Gard)	33 100	331	0,0166%
183.	Commune de Merlimont (62 - Pas-de-Calais)	32 100	321	0,0161%
184.	Commune d'Aussonne (31 - Haute-Garonne)	32 000	320	0,0160%
185.	Communauté d'agglomération Val Parisis (95 - Val-d'Oise)	31 900	319	0,0160%
186.	Commune de Créon (33 - Gironde)	31 100	311	0,0156%
187.	Communauté de communes des Coteaux du Girou (31 - Haute-Garonne)	29 800	298	0,0149%
188.	Commune de Bessancourt (95 - Val-d'Oise)	29 000	290	0,0145%
189.	Commune de Thoiry (01 - Ain)	28 500	285	0,0143%
190.	Communauté d'agglomération Bassin de Bourg-en-Bresse (01 - Ain)	27 400	274	0,0137%
191.	Commune d'Etrembières (74 - Haute-Savoie)	26 800	268	0,0134%
192.	Métropole de Grenoble (38 - Isère)	26 300	263	0,0132%
193.	Commune de Laxou (54 - Meurthe-et-Moselle)	26 300	263	0,0132%
194.	Commune de Seillans (83 - Var)	25 600	256	0,0128%
195.	Commune de Saint-Avé (56 - Morbihan)	25 600	256	0,0128%
196.	Communauté de communes du Quercy-Caussadais (82 - Tarn-et-Garonne)	24 000	240	0,0120%
197.	Commune de La Mulatière (69 - Rhône)	23 900	239	0,0120%
198.	Communauté de communes du Sundgau (68 - Haut-Rhin)	23 700	237	0,0119%
199.	Communauté de communes Cœur Avesnois (59 - Nord)	23 500	235	0,0118%
200.	Communauté de communes Rives de l'Ain - Pays du Cordon (01 - Ain)	23 000	230	0,0115%
201.	Commune de Bora-Bora (Polynésie Française)	23 000	230	0,0115%
202.	Communauté de communes du Warndt (57 - Moselle)	23 000	230	0,0115%
203.	Commune d'Aulnoy-lez-Valenciennes (59 - Nord)	22 900	229	0,0115%
204.	Commune de Giberville (14 - Calvados)	22 700	227	0,0114%
205.	Commune de Roquemaure (30 - Gard)	22 600	226	0,0113%
206.	Commune de Meulan-en-Yvelines (78 - Yvelines)	22 500	225	0,0113%
207.	Commune de Capvern (65 - Hautes-Pyrénées)	22 400	224	0,0112%
208.	Commune de Billom (63 - Puy-de-Dôme)	22 100	221	0,0111%
209.	Commune de Guéthary (64 - Pyrénées-Atlantiques)	22 000	220	0,0110%
210.	Communauté de communes Cœur de Chartreuse (38 - Isère - 73 - Savoie)	21 100	211	0,0106%
211.	Communauté de Communes des Hauts-Tolosans (31 - Haute-Garonne)	20 800	208	0,0104%
212.	Communauté de communes Ardenne Rives de Meuse (08 - Ardennes)	20 300	203	0,0102%
213.	Communauté de communes Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux (68 - Haut-Rhin)	20 200	202	0,0101%
214.	Commune de Noyelles-sous-Lens (62 - Pas-de-Calais)	19 800	198	0,0099%
215.	Communauté de communes Roumois Seine (27 - Eure)	19 800	198	0,0099%
216.	Commune de Cysoing (59 - Nord)	19 700	197	0,0099%
217.	Commune de Mison (04 - Alpes-de-Haute-Provence)	19 600	196	0,0098%
218.	Commune de Capestang (34 - Hérault)	19 600	196	0,0098%
219.	Commune de Pinsaguel (31 - Haute-Garonne)	19 600	196	0,0098%
220.	Commune de Plailly (60 - Oise)	19 100	191	0,0096%

	Collectivités	Montant Souscrit (e uros)	Nombre d'actions	% d'éténtion
221.	Communauté de communes Cèze Cévennes (30 - Gard (Nord) - 07 - Ardèche (Sud))	19 000	190	0,0095%
222.	Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise (72 - Sarthe)	19 000	190	0,0095%
223.	Communauté de communes de la Vallée du Garon (69 - Rhône)	19 000	190	0,0095%
224.	SICASIL (06 - Alpes Maritimes)	18 600	186	0,0093%
225.	Commune de Matha (17 - Charente-Maritime)	18 400	184	0,0092%
226.	Commune de Pollestres (66 - Pyrénées-Orientales)	18 200	182	0,0091%
227.	Communauté de communes de la Vallée du Lot et du Vignoble (46 - Lot)	17 900	179	0,0090%
228.	Communauté de communes Pays Beaume Drobie (07 - Ardèche)	17 500	175	0,0088%
229.	Commune de Beaucouzé (49 - Maine-et-Loire)	17 400	174	0,0087%
230.	Communauté d'agglomération Grand Châlön (71 - Saône-et-Loire)	17 200	172	0,0086%
231.	Commune de Peypin (13 - Bouches-du-Rhône)	17 100	171	0,0086%
232.	Communauté de communes Mad et Moselle (54 - Meurthe-et-Moselle)	16 200	162	0,0081%
233.	Commune de Saint Martin de Seignanx (40 - Landes)	16 000	160	0,0080%
234.	Commune de Séné (56 - Morbihan)	15 800	158	0,0079%
235.	Commune de Wavrin (59 - Nord)	15 500	155	0,0078%
236.	Commune de Lesneven (29 - Finistère)	15 300	153	0,0077%
237.	Commune de Jarrie (38 - Isère)	15 100	151	0,0076%
238.	Communauté de communes Adour Ma diran (65 - Hautes-Pyrénées)	14 700	147	0,0074%
239.	Communauté de communes du Rhône aux Gorges de l'Ardèche (07 - Ardèche)	14 600	146	0,0073%
240.	Commune de Rupt-sur-Moselle (88 - Vosges)	14 600	146	0,0073%
241.	Commune de Merville (31 - Haute-Garonne)	14 100	141	0,0071%
242.	Commune de Rang-du-Fliers (59 - Nord)	14 100	141	0,0071%
243.	Commune de Malestroit (56 - Morbihan)	13 700	137	0,0069%
244.	Commune de Boën-sur-Lignon (42 - Loire)	13 500	135	0,0068%
245.	Commune de Le Puy Sainte Réparade (13 - Bouches-du-Rhône)	13 500	135	0,0068%
246.	Communauté de communes Vezouze en Piémont (54 - Meurthe-et-Moselle)	13 500	135	0,0068%
247.	Commune de La Faute sur Mer (85 - Vendée)	12 900	129	0,0065%
248.	Commune de Le Pallet (44 - Loire-Atlantique)	12 800	128	0,0064%
249.	Commune de Saint-Victor-de-Malcap (30 - Gard)	12 800	128	0,0064%
250.	Commune de Gémozac (17 - Charente-Maritime)	12 600	126	0,0063%
251.	Commune de Dieulouard (54 - Meurthe-et-Moselle)	12 400	124	0,0062%
252.	Commune de Mérindol (84 - Vaucluse)	12 300	123	0,0062%
253.	Commune de Pouillon (40 - Landes)	12 300	123	0,0062%
254.	Commune de Cossé-le-Vivien (53 - Mayenne)	12 200	122	0,0061%
255.	Commune de Gagnac-sur-Garonne (31 - Haute-Garonne)	12 100	121	0,0061%
256.	Commune de Comps (30 - Gard)	11 600	116	0,0058%
257.	Commune de Genech (59 - Nord)	11 300	113	0,0057%
258.	Commune de Bourganeuf (23 - Creuse)	11 000	110	0,0055%
259.	Commune de Peyrignac (24 - Dordogne)	11 000	110	0,0055%
260.	Commune de Gonfaron (83 - Var)	11 000	110	0,0055%

	Collectivités	Montant Souscrit (e uros)	Nombre d'actions	% d'émission
261.	Communauté de communes Ballon des Hautes Vosges (88 - Vosges)	10 600	106	0,0053%
262.	Commune de Pontaumur (63 - Puy-de-Dôme)	10 500	105	0,0053%
263.	Commune de Saint-Just-d'Ardèche (07 - Ardèche)	10 000	100	0,0050%
264.	Commune de Gidy (45 - Loiret)	10 000	100	0,0050%
265.	Commune de Rochecorbon (37 - Indre-et-Loire)	10 000	100	0,0050%
266.	Commune d'Arfeuilles (03 - Allier)	9 900	99	0,0050%
267.	Commune de Mundolsheim (67 - Bas-Rhin)	9 800	98	0,0049%
268.	Commune de La Monnerie Montel (63 - Puy-de-Dôme)	9 700	97	0,0049%
269.	Commune de Plouvorn (29 - Finistère)	9 700	97	0,0049%
270.	Commune de Gueux (51 - Marne)	9 400	94	0,0047%
271.	Commune de Jouy-aux-Arches (57 - Moselle)	9 200	92	0,0046%
272.	Commune d'Usson-en-Forez (42 - Loire)	9 200	92	0,0046%
273.	Communauté de communes Pays Haut Val d'Alzette (54 - Meurthe-et-Moselle / 57 - Moselle)	9 000	90	0,0045%
274.	Commune d'Aubrives (08 - Ardennes)	9 000	90	0,0045%
275.	Commune de Pannes (45 - Loiret)	8 900	89	0,0045%
276.	Commune de Grenade (31 - Haute-Garonne)	8 900	89	0,0045%
277.	Commune de Gragnague (31 - Haute-Garonne)	8 900	89	0,0045%
278.	Communauté de communes de la Plaine du Nord Loiret (45 - Loiret)	8 900	89	0,0045%
279.	Commune de Grandvilliers (60 - Oise)	8 900	89	0,0045%
280.	Communauté de commune de Gémozac (17 - Charente-Maritime)	8 600	86	0,0043%
281.	Commune de Landas (59 - Nord)	8 400	84	0,0042%
282.	Commune de Corny-sur-Moselle (57 - Moselle)	8 400	84	0,0042%
283.	Commune de Sainte-Euphémie (01 - Aisne)	8 100	81	0,0041%
284.	Commune de Millery (69 - Rhône)	8 000	80	0,0040%
285.	Commune de Dissay (86 - Vienne)	8 000	80	0,0040%
286.	Commune du Lion d'Angers (49 - Maine-et-Loire)	8 000	80	0,0040%
287.	Commune de Saulzoir (59 - Nord)	8 000	80	0,0040%
288.	Commune de Léon (40 - Landes)	7 900	79	0,0040%
289.	Commune de Loubeyrat (63 - Puy-de-Dôme)	7 900	79	0,0040%
290.	Commune d'Attiches (59 - Nord)	7 800	78	0,0039%
291.	Commune de Scy-Chazelles (57 - Moselle)	7 200	72	0,0036%
292.	Commune de Saint-Béron (73 - Savoie)	7 200	72	0,0036%
293.	Commune de Vitrac (24 - Dordogne)	7 100	71	0,0036%
294.	Commune de Saint-Pierre-d'Entremont (Savoie - 73)	7 000	70	0,0035%
295.	Commune de Lavernose-Lacasse 31 - Haute-Garonne)	6 900	69	0,0035%
296.	Commune de Val-de-Livenne (33 - Gironde)	6 800	68	0,0034%
297.	Commune du Pont de Beauvoisin (73 - Savoie)	6 800	68	0,0034%
298.	Commune de Peujard (33 - Gironde)	6 800	68	0,0034%
299.	Commune de Francueil (37 - Indre-et-Loire)	6 600	66	0,0033%
300.	Commune de Théza (66 - Pyrénées-Orientales)	6 400	64	0,0032%
301.	Commune de Saint-Sauveur-en-Rue (42 - Loire)	6 300	63	0,0032%

	Collectivités	Montant Souscrit (euros)	Nombre d'actions	% d'éténtion
302.	Commune de Sailly-Lez-Lannoy (59 - Nord)	6 100	61	0,0031%
303.	Commune de Saint-Augustin-des-Bois (49 - Maine-et-Loire)	6 000	60	0,0030%
304.	SM Eaux du Plateau de Signargues (30 - Gard)	6 000	60	0,0030%
305.	Commune de Vaux-sur-Seine (78 - Yvelines)	6 000	60	0,0030%
306.	Communauté de communes Guillestrois Queyras (05 - Hautes-Alpes)	5 900	59	0,0030%
307.	Commune de Pujo (65 - Hautes-Pyrénées)	5 900	59	0,0030%
308.	Commune de Mons-en-Pévèle (59 - Nord)	5 700	57	0,0029%
309.	Commune de La Feuillie (76 - Seine-Maritime)	5 400	54	0,0027%
310.	Commune de Saint-Pierre-des-Fleurs (27 - Eure)	5 400	54	0,0027%
311.	Commune de Rochefort-sur-Loire (49 - Maine-et-Loire)	5 300	53	0,0027%
312.	Commune de Weitbruch (67 - Bas-Rhin)	5 200	52	0,0026%
313.	Commune de Bernay-Vilbert (77 - Seine-et-Marne)	5 100	51	0,0026%
314.	Commune de Saint-Etienne-de-Baïgorry (64 - Pyrénées-Atlantiques)	5 100	51	0,0026%
315.	Commune de Castillon-la-Bataille (33 - Gironde)	5 100	51	0,0026%
316.	Commune de Richardménil (54 - Meurthe-et-Moselle)	5 100	51	0,0026%
317.	Commune de Flourens (31 - Haute-Garonne)	4 900	49	0,0025%
318.	Commune de Saint-Crépin (05 - Hautes-Alpes)	4 900	49	0,0025%
319.	Commune de Motz (73 - Savoie)	4 900	49	0,0025%
320.	Commune de Pins-Justaret (31 - Haute-Garonne)	4 800	48	0,0024%
321.	Commune de Bruley (54-Meurthe-et-Moselle)	4 700	47	0,0024%
322.	Commune de Marcheprime (33 - Gironde)	4 700	47	0,0024%
323.	Commune de Casseneuil (47 - Lot-et-Garonne)	4 700	47	0,0024%
324.	SIAEP Combloux Domancy (74 - Haute-Savoie)	4 700	47	0,0024%
325.	Commune de Thun-l'Evêque (59 - Nord)	4 600	46	0,0023%
326.	Commune de Pomerols (34 - Hérault)	4 600	46	0,0023%
327.	Commune de Banon (04 - Alpes-de-Haute-Provence)	4 500	45	0,0023%
328.	Commune de Château-l'Evêque (24 - Dordogne)	4 500	45	0,0023%
329.	Commune de Fournès (30 - Gard)	4 500	45	0,0023%
330.	Commune de Saint-Pierre-d'Aurillac (33 - Gironde)	4 400	44	0,0022%
331.	Commune de Beynac et Cazenac (24 - Dordogne)	4 300	43	0,0022%
332.	Commune de Chirois (07 - Ardèche)	4 300	43	0,0022%
333.	Commune de Les Voivres (88 - Vosges)	4 300	43	0,0022%
334.	Commune de Domazan (30 - Gard)	4 200	42	0,0021%
335.	Commune de Fiac (81 - Tarn)	4 200	42	0,0021%
336.	Commune de Spoy (10 - Aube)	4 100	41	0,0021%
337.	Commune de Saint-Louis-de-Montferrand (33 - Gironde)	4 100	41	0,0021%
338.	Communauté d'Agglomération d'Epinal (88 - Vosges)	4 000	40	0,0020%
339.	Commune de La Ferté-Alais (91 - Essonne)	4 000	40	0,0020%
340.	Commune de Saint-Romain-la-Virvée (33 - Gironde)	3 900	39	0,0020%
341.	Commune de Le Ferré (35 - Ille-et-Villaine)	3 900	39	0,0020%
342.	Commune de Cliouslat (26 - Drôme)	3 800	38	0,0019%
343.	Commune de Saint-Pierre-du-Bosguérard (27 - Eure)	3 800	38	0,0019%

	Collectivités	Montant Souscrit (euros)	Nombre d'actions	% d'éténtion
344.	Commune de Saint-Armel (56 - Morbihan)	3 800	38	0,0019%
345.	Commune d'Empeaux (31 - Haute-Garonne)	3 700	37	0,0019%
346.	Commune des Ormes (86 - Vienne)	3 600	36	0,0018%
347.	Commune d'Estézargues (30 - Gard)	3 600	36	0,0018%
348.	Commune de Bernay-Saint-Martin (17 - Charente-Maritime)	3 500	35	0,0018%
349.	Commune de Duravel (46 - Lot)	3 400	34	0,0017%
350.	Communauté de communes Région de Levroux (36 - Indre)	3 300	33	0,0017%
351.	Commune de Hargnies (08 - Ardennes)	3 300	33	0,0017%
352.	Commune de Muzy (27 - Eure)	3 200	32	0,0016%
353.	Commune de Castelfranc (46 - Lot)	3 200	32	0,0016%
354.	SIE Euron Mortagne (54 - Meurthe-et-Moselle)	3 100	31	0,0016%
355.	Commune de Bayon (54 - Meurthe-et-Moselle)	3 100	31	0,0016%
356.	Commune de Croismare (54 - Meurthe-et-Moselle)	3 100	31	0,0016%
357.	Commune de Monacia d'Aullène (20 - Corse)	3 000	30	0,0015%
358.	Commune de Saint-Augustin (62 - Pas-de-Calais)	3 000	30	0,0015%
359.	Commune de Thil (01 - Ain)	3 000	30	0,0015%
360.	Commune de Sainte-Nathalène (24 - Dordogne)	2 900	29	0,0015%
361.	Commune de Chadron (43 - Haute Loire)	2 800	28	0,0014%
362.	Commune de Roussy-le-Village (57 - Moselle)	2 800	28	0,0014%
363.	Commune d'Espinasse-Vozelle (03 - Allier)	2 700	27	0,0014%
364.	Commune d'Ailhon (07 - Ardèche)	2 700	27	0,0014%
365.	Commune de Saint-André-d'Olerargues (30 - Gard)	2 600	26	0,0013%
366.	Commune d'Epieds (49 - Maine-et-Loire)	2 600	26	0,0013%
367.	Commune de Valgorge (07 - Ardèche)	2 600	26	0,0013%
368.	Commune de Vénéjan (30 - Gard)	2 500	25	0,0013%
369.	Commune de Saint-Pierre-d'Entremont (Isère - 38)	2 400	24	0,0012%
370.	Commune de Larra (31 - Haute-Garonne)	2 400	24	0,0012%
371.	Commune de Pagny-derrière-Barine (54 - Meurthe-et-Moselle)	2 300	23	0,0012%
372.	Commune de Crion (54 - Meurthe-et-Moselle)	2 300	23	0,0012%
373.	Commune de Ferdrupt (88 - Vosges)	2 200	22	0,0011%
374.	Commune de Saint-Mélany (07 - Ardèche)	2 200	22	0,0011%
375.	Commune de Moulis-en-Médoc (33 - Gironde)	2 200	22	0,0011%
376.	Commune de Langouet (35 - Ille-et-Vilaine)	2 200	22	0,0011%
377.	Commune de Buschwiller (68 - Haut-Rhin)	2 200	22	0,0011%
378.	Commune d'Eyglis (05 - Hautes-Alpes)	2 100	21	0,0011%
379.	Commune de Waville (54 - Meurthe-et-Moselle)	2 000	20	0,0010%
380.	Commune de Conches-en-Ouche (27 - Eure)	2 000	20	0,0010%
381.	Commune de Fleurigné (35 - Ille-et-Vilaine)	2 000	20	0,0010%
382.	Commune de Roquesérière (31 - Haute-Garonne)	2 000	20	0,0010%
383.	SM Eaux Tarn et Girou (31 - Haute-Garonne)	2 000	20	0,0010%
384.	Commune de Montrecourt (59 - Nord)	2 000	20	0,0010%
385.	Commune de Youx (63 - Puy-de-Dôme)	1 900	19	0,0010%
386.	Commune de Saint-Maurice-sur-Moselle (88 - Vosges)	1 800	18	0,0009%

	Collectivités	Montant Souscrit (euros)	Nombre d'actions	% d'éténtion
387.	Commune de Visseiche (35 - Ille-et-Vilaine)	1 800	18	0,0009%
388.	Commune de Teilhède (63 - Puy-de-Dôme)	1 700	17	0,0009%
389.	Commune de Le Verger (35 - Ille et Vilaine)	1 700	17	0,0009%
390.	Commune de Fontenay-le-Pesnel (14 - Calvados)	1 500	15	0,0008%
391.	Commune de Rigney (25 - Doubs)	1 400	14	0,0007%
392.	Commune de Puy-Saint-Gulmier (63 - Puy-de-Dôme)	1 400	14	0,0007%
393.	Commune de Saint-Clément-sur-Durance (05 - Hautes-Alpes)	1 400	14	0,0007%
394.	Commune de Saint-Maurin (47 - Lot-et-Garonne)	1 400	14	0,0007%
395.	Commune de Valliguières (30 - Gard)	1 300	13	0,0007%
396.	Commune de Bauzemont (54 - Meurthe-et-Moselle)	1 300	13	0,0007%
397.	PETR du Segréen (Anjou Bleu) (49 - Maine-et-Loire)	1 300	13	0,0007%
398.	Commune de Mandres aux Quatre Tours (54 - Meurthe-et-Moselle)	1 300	13	0,0007%
399.	Commune de Foisches (08 - Ardennes)	1 300	13	0,0007%
400.	Commune de Villariès (31 - Haute-Garonne)	1 200	12	0,0006%
401.	Commune de Collonges-les-Premières (21 - Côte-d'Or)	1 200	12	0,0006%
402.	Commune d'Entrepierres (04 - Alpes-de-Haute-Provence)	1 200	12	0,0006%
403.	Commune de Saint-Martial-d'Albarède (24 - Dordogne)	1 200	12	0,0006%
404.	Commune de Lieuron (35 - Ille-et-Vilaine)	1 100	11	0,0006%
405.	Commune de Saint Martin d'Auxy (71 - Saône-et-Loire)	1 100	11	0,0006%
406.	Commune de Maixe (54 - Meurthe-et-Moselle)	1 100	11	0,0006%
407.	Commune d'Andon (06 - Alpes-Maritimes)	1 100	11	0,0006%
408.	SIS du Sanon (54 - Meurthe-et-Moselle)	1 000	10	0,0005%
409.	Commune du Thuit-de-l'Oison (27 - Eure)	1 000	10	0,0005%
410.	Commune d'Allons (04 - Alpes-de-Haute-Provence)	1 000	10	0,0005%
411.	Commune d'Izier (21 - Côte-d'Or)	1 000	10	0,0005%
412.	Commune de Larroque (31 - Haute-Garonne)	1 000	10	0,0005%
413.	Commune de Risoul (05 - Hautes-Alpes)	900	9	0,0005%
414.	Commune de Commensacq (40 - Landes)	800	8	0,0004%
415.	SIE Montigny-sur-Chiers et Villers-la-Chèvre (54 - Meurthe-et-Moselle)	800	8	0,0004%
416.	Commune d'Euvezin (54 - Meurthe-et-Moselle)	800	8	0,0004%
417.	Commune de Corbel (73 - Savoie)	800	8	0,0004%
418.	Commune de Rumigny (80 - Somme)	800	8	0,0004%
419.	Commune de Montigny-sur-Chiers (54 - Meurthe-et-Moselle)	800	8	0,0004%
420.	Commune d'Anthelupt (54 - Meurthe-et-Moselle)	700	7	0,0004%
421.	Commune de Cressy-sur-Somme (71 - Saône-et-Loire)	700	7	0,0004%
422.	Commune de Flainval (54 - Meurthe-et-Moselle)	700	7	0,0004%
423.	Commune de Virecourt (54 - Meurthe-et-Moselle)	700	7	0,0004%
424.	Commune de Pretz-en-Argonne (55 - Meuse)	700	7	0,0004%
425.	Commune de Jazennes (17 - Charente-Maritime)	700	7	0,0004%
426.	Commune de Sommerviller (54 - Meurthe-et-Moselle)	700	7	0,0004%
427.	Commune de Glanville (14 - Calvados)	600	6	0,0003%
428.	Commune de Juvrecourt (54 - Meurthe-et-Moselle)	600	6	0,0003%

	Collectivités	Montant Souscrit (euros)	Nombre d'actions	% d'étention
429.	Commune de Saint-Marc-le-Blanc (35 - Ille-et-Villaine)	500	5	0,0003%
430.	Commune d'Hénaménil (54 - Meurthe-et-Moselle)	500	5	0,0003%
431.	Commune de Bernécourt (54 - Meurthe-et-Moselle)	500	5	0,0003%
432.	Commune de Montjoire (31 - Haute-Garonne)	500	5	0,0003%
433.	Commune de La Saucelle (28 - Eure-et-Loire)	500	5	0,0003%
434.	Commune de Planzolles (07 - Ardèche)	500	5	0,0003%
435.	Commune de Parroy (54 - Meurthe-et-Moselle)	500	5	0,0003%
436.	Commune de Gargilesse-Dampierre (36 - Indre)	400	4	0,0002%
437.	Commune de Saxon-Sion (54 - Meurthe-et-Moselle)	400	4	0,0002%
438.	Commune de Xures (54 - Meurthe-et-Moselle)	400	4	0,0002%
439.	Commune de Tart (21 - Côte-d'Or)	400	4	0,0002%
440.	Commune de Bonviller (54 - Meurthe-et-Moselle)	400	4	0,0002%
441.	Commune de Saint-Marcel-en-Marcillat (03 - Allier)	400	4	0,0002%
442.	Commune des Arques (46 - Lot)	400	4	0,0002%
443.	Commune de Tourville-en-Auge (14 - Calvados)	400	4	0,0002%
444.	Commune de Grosbois-en-Montagne (21 - Côte-d'Or)	300	3	0,0002%
445.	Commune de Bézange-la-Grande (54 - Meurthe-et-Moselle)	300	3	0,0002%
446.	Commune de Sionviller (54 - Meurthe-et-Moselle)	300	3	0,0002%
447.	Commune de Mouacourt (54 - Meurthe-et-Moselle)	300	3	0,0002%
448.	Commune de Athienville (54 - Meurthe et Moselle)	300	3	0,0002%
449.	Commune de Bathélmont (54 - Meurthe-et-Moselle)	200	2	0,0001%
450.	Commune de Bures (54 - Meurthe-et-Moselle)	200	2	0,0001%
451.	Commune de Huanne-Montmartin (25 - Doubs)	200	2	0,0001%
452.	Commune de Vennezey (54 - Meurthe-et-Moselle)	200	2	0,0001%
453.	SM Eaux Sommerviller Vitrimont (54 - Meurthe-et-Moselle)	100	1	0,0001%
	Total général	199 685 000	1 996 850	100,00%

10. Le sous-paragraphe (i) intitulé « Apport en Capital Initial » du paragraphe (b) intitulé « Adhésion des Collectivités au Groupe Agence France Locale » de la sous-section 4.2 « Description des actionnaires de la ST » dans la section 4 « Description de la ST » figurant aux pages 311 à 316 du Prospectus de Base est supprimé dans sa globalité et remplacé comme suit :

« (i) Apport en Capital Initial

L'adhésion requiert le paiement par les Membres de leur ACI. En principe, l'ACI dû dans le cadre de l'adhésion est valable pour toute la durée de la participation d'un Membre au Groupe Agence France Locale, sauf hypothèses (i) d'augmentations de capital et d'apports réalisés en raison de contraintes légales ou règlementaires ou (ii) de changement de périmètre de l'adhésion (transferts de compétences).

En vertu des statuts de la ST, en principe le paiement de l'ACI peut être échelonné par les Membres sur une durée maximale de trois (3) années civiles. Par exception, à partir d'un certain seuil fixé par le Conseil d'administration, les Membres peuvent demander un paiement de leur ACI échelonné dans une limite portée par l'assemblée générale mixte des actionnaires de la ST du 27 mai 2021, à dix (10) années civiles.

Par exception à ce qui précède, le paiement de l'ACI pourra être échelonné par les Collectivités en fonction à la fois du montant de l'ACI à verser tel que défini statutairement et du volume d'emprunt de la Collectivité contracté dans le cadre de financements moyen et long terme auprès de l'Émetteur au cours de l'exercice n (le **Volume d'Emprunt**). La demande d'échelonnement devra être indiquée dans la Demande d'Adhésion et sera retenue sous certaines conditions statutaires :

- (i) engagement de versement d'un montant forfaitaire à la date de l'adhésion (le **Premier Versement**). Le Premier Versement est conformément des statuts arrêté par le Conseil d'administration de la ST, sur proposition du Directoire et avis du Conseil de Surveillance de l'Émetteur. Le Conseil d'administration de la ST établit un unique montant forfaitaire applicable à l'ensemble des Collectivités acquittant un ACI égal ou supérieur à 12 M€ et un unique montant forfaitaire applicable à l'ensemble des Collectivités acquittant un ACI inférieur à 12M€ ;
- (ii) engagement de versement d'une quote-part annuelle (la **Quote-Part**) du solde de l'ACI global restant à payer (le **Solde**) dont le montant est déterminé chaque année de manière objective par la ST en fonction du Volume d'emprunt réalisé par la Collectivité auprès de l'Émetteur. La Quote-Part est statutairement égale au montant le plus élevé des indicateurs suivants dont les valeurs sont arrêtées par le Conseil d'administration de la ST sur proposition du Directoire et avis du Conseil de Surveillance de l'Émetteur :
 - i. un pourcentage du Volume d'Emprunt ;
 - ii. une somme forfaitaire unique applicable à l'ensemble des Collectivités acquittant un ACI égal ou supérieur à 12 M€ et une somme forfaitaire unique applicable à l'ensemble des Collectivités acquittant un ACI inférieur à 12M€.

Dans ce cadre, le Conseil d'administration de la ST réuni le 23 juin 2021 a porté la valeur des indicateurs déterminant les montants des quote-parts de versement de l'ACI comme suit :

Pour ce qui concerne le montant forfaitaire unique :

- Le montant forfaitaire unique applicable à l'ensemble des membres acquittant un ACI égal ou supérieur à 12 M€ est porté d'un million et demi d'euros la première année à un million d'euros la première année ;
- Le montant forfaitaire unique applicable à l'ensemble des membres acquittant un ACI inférieur à 12M€ est porté d'un million d'euros la première année à 500.000 euros la première année ;

Pour ce qui concerne la Quote-Part du Solde susvisée :

- Un pourcentage du Volume d'Emprunt (quel que soit le volume de l'ACI), inchangé à 3% ; et
- Une somme forfaitaire unique applicable à l'ensemble des Membres acquittant un ACI égal ou supérieur à 12 M€, inchangée à cinq cent mille euros, et
- Une somme forfaitaire unique applicable à l'ensemble des Membres acquittant un ACI inférieur à 12M€, portée de 250.000 euros à 125.000 euros.

Par ailleurs l'assemblée générale mixte des actionnaires de la ST, le 17 mai 2018, a approuvé des modifications statutaires créant la possibilité pour les Collectivités d'adhérer sur la base d'un ou plusieurs budget(s) annexe(s) exclusivement, indépendamment du budget principal.

Le montant de l'ACI est calculé de la manière suivante :

Le montant de l'ACI, exprimé en euros, sera égal à :

Max ($k_n * 0,80% * \text{Endettement Total}$; $k_n * 0,25% * \text{Recettes de Fonctionnement}$)

Où : **Max (x ; y)** est égal à la plus grande valeur entre x et y ;

Endettement Total correspond à l'encours total de crédit inscrit au compte de gestion de la Collectivité demandant son adhésion, au titre de l'antépénultième année civile précédant la date à laquelle la délibération de la Collectivité en vue de son adhésion est devenue exécutoire, à moins qu'une telle Collectivité n'ait pas clôturé au minimum deux exercices à la date à laquelle la délibération est devenue exécutoire. Dans ce dernier cas de figure, et dans la seule hypothèse où la création de ladite Collectivité ne résulte pas d'un transfert de compétence, l'Endettement Total à retenir sera celui figurant dans le compte administratif de l'exercice précédent (s'il existe) ou dans le budget primitif de l'exercice durant lequel la délibération est devenue exécutoire.

L'Endettement Total à prendre en compte sera celui diffusé par la Direction Générale des Finances Publiques (la **DGFIP**) ou, le cas échéant, la Direction Générale des Collectivités Locales (la **DGCL**), et dans l'hypothèse où la DGCL et la DGFIP cesseraient de diffuser lesdites données, l'organisme s'y substituant, et si aucun organisme ne s'y substituait, par la Collectivité concernée sous le contrôle de l'Émetteur à la date considérée. Il est précisé que :

- (i) l'Endettement Total ne prendra pas en compte les dettes relatives aux financements de projets dans le cadre de partenariats public-privé où l'Entité emprunteuse n'est pas juridiquement actionnaire de la Société ; est également exclu de l'Endettement Total, depuis la modification statutaire apportée par l'assemblée générale des actionnaires de la ST statuant à titre extraordinaire le 27 mai 2021 :
 - les dettes souscrites par la Collectivité Concernée et relatives à des avances remboursables,
 - dans le cas d'une Collectivité Concernée qui est un office public de l'habitat, les dettes contractées auprès de la Caisse des dépôts et consignations.
- (ii) dans l'hypothèse où les Collectivités concernées auraient décidé de ne pas inclure certains budgets (principal ou annexes) dans leur Endettement Total au moment de l'adhésion, les budgets correspondants ne pourront pas faire l'objet de financement par l'Agence France Locale jusqu'à une prise en compte effective desdits budgets.
- (iii) les communes membres d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre ou d'un établissement public territorial mentionnée à l'article L.5219-2 du CGCT pourront demander à ce que les dettes qu'elles ont affectées audit établissement public ne soient pas prises en compte dans leur Endettement Total, sous réserve de communiquer à la Société les documents démontrant cette affectation.

Recettes de Fonctionnement correspond au montant total des recettes réelles de fonctionnement inscrites au compte de gestion de la Collectivité demandant son adhésion, au titre de l'antépénultième année civile précédant la date à laquelle la délibération de la Collectivité en vue de son adhésion est devenue exécutoire, à moins qu'une telle Collectivité n'ait pas clôturé au minimum deux exercices à la date à laquelle la délibération est devenue exécutoire. Dans ce dernier cas de figure, et dans la seule hypothèse où la création de ladite Collectivité ne résulte pas d'un transfert de compétence, les Recettes de Fonctionnement à retenir seront celles figurant, selon le cas, dans le compte administratif de l'exercice précédent (s'il existe) ou dans le budget primitif de l'exercice durant lequel la délibération est devenue exécutoire.

Les Recettes de Fonctionnement à prendre en compte seront celles diffusées par la DGFIP ou, le cas échéant, la DGCL, et dans l'hypothèse où la DGCL et la DGFIP cesseraient de diffuser lesdites données, l'organisme s'y substituant, et si aucun organisme ne s'y substituait, par la Collectivité concernée sous le contrôle de l'Emetteur à la date considérée. Il est précisé que :

- (i) dans l'hypothèse où les Collectivités concernées auraient décidé de ne pas inclure certains budgets (principal ou annexes) dans leurs Recettes de Fonctionnement au moment de l'adhésion, les budgets correspondants ne pourront pas faire l'objet de financement par le Groupe Agence France Locale jusqu'à une prise en compte effective desdits budgets ;
- (ii) les reversements de fiscalité imputés par les EPCI au titre de l'attribution de compensation ne seront pas pris en compte dans le montant de leur Recettes de Fonctionnement.

k_n et k_n' sont des coefficients supérieurs ou égaux à 1 qui sont déterminés par le Conseil d'Administration de la ST sur proposition du Directoire et avis du Conseil de Surveillance de l'Emetteur pour chacune des durées sur lesquelles le versement de l'ACI peut être échelonné, en fonction de critères économiques et financiers avec pour objectif principal d'assurer l'adéquation des fonds propres du Groupe Agence France Locale avec sa mission.

Le montant définitif est arrondi au montant supérieur permettant d'éviter l'apparition de rompus lors de la réalisation des augmentations de capital de la ST permettant l'incorporation au capital des ACIs.

L'assemblée générale mixte des actionnaires de la ST, le 30 septembre 2016, a approuvé des modifications statutaires créant la possibilité pour les Collectivités qui le sollicitent expressément à la date de leur adhésion, de bénéficier d'un aménagement des modalités de paiement de leur ACI, qui leur permet de verser le montant de leur ACI sous forme fractionnée et sur une durée susceptible d'excéder trois ans.

Ces dispositions statutaires sont également valables pour les Collectivités ayant adhéré sur la base d'un ou plusieurs(s) budget(s) annexe(s) exclusivement.

Le montant de l'ACI à verser par les Collectivités optant pour le bénéfice des modalités de paiement aménagées de l'ACI, exprimé en euros, est déterminé comme suit :

Max ($k_a * 0,80% * \text{Endettement Total}$; $k_a' * 0,25% * \text{Recettes de Fonctionnement}$)

Où : **Max (x ; y)** a le sens qui lui est donné ci-avant ;

Endettement Total a le sens qui lui est donné ci-avant ;

Recettes de Fonctionnement a le sens qui lui est donné ci-avant ;

k_a et k_a' sont des coefficients supérieurs ou égaux à 1 qui sont déterminés par le Conseil d'Administration de la ST sur proposition du Directoire et avis du Conseil de Surveillance de l'Emetteur en fonction de critères économiques et financiers avec pour objectif principal d'assurer l'adéquation des fonds propres du Groupe Agence France Locale avec sa mission.

Le montant définitif est arrondi afin d'éviter l'apparition de rompus lors de la réalisation des augmentations de capital de la ST.

L'Assemblée générale mixte des actionnaires de la ST, le 30 septembre 2016, a également approuvé des modifications statutaires permettant aux Collectivités qui le sollicitent expressément à la date de leur adhésion de bénéficier d'un aménagement des modalités de calcul de leur ACI (l'**ACI Aménagé**), et ainsi de

tenir compte dans le calcul de leur ACI, sous certaines conditions strictement définies dans les statuts de la ST, du montant réel de leur endettement.

Le montant de l'ACI Aménagé à verser par les Collectivités ayant expressément choisi de bénéficier des modalités aménagées de calcul de l'ACI est déterminé comme suit :

Toute Collectivité souhaitant bénéficier de l'ACI Aménagé devra préalablement déterminer le montant de l'ACI dû en application de l'une ou l'autre des formules visées ci-avant en procédant au calcul de l'ACI d'une part sur la base de l'Endettement Total et d'autre part sur la base des Recettes de Fonctionnement.

Si le montant de l'ACI calculé sur la base des Recettes de Fonctionnement se révèle supérieur à celui calculé sur la base de l'Endettement Total, la Collectivité ne peut aménager le montant de l'ACI et doit s'acquitter du paiement de l'ACI sans pouvoir bénéficier de l'ACI Aménagé.

Dans l'hypothèse où la Collectivité peut aménager le montant de son ACI, elle devra définir l'année civile de référence sur la base de laquelle l'endettement total (**l'Endettement Total de Référence**) sera établi.

Un ACI prévisionnel sera calculé sur la base de l'endettement constaté ou anticipé au titre de l'année civile de référence retenue en application de l'une ou l'autre des formules visées ci-avant (**l'ACI Aménagé Prévisionnel**).

A l'issue de l'année civile de référence retenue, le montant de l'ACI réel sera calculé dans les conditions définies ci-après (**l'ACI Aménagé Réel**).

L'Endettement Total de Référence correspondra (i) à l'endettement total de l'année civile précédant son adhésion ou (ii) à l'endettement total de l'année civile de la demande d'adhésion ou (iii) à l'endettement total de l'année civile suivant la demande d'adhésion.

Dans l'hypothèse où les Collectivités concernées auraient décidé de ne pas inclure certains budgets (principal ou annexes) dans leur Endettement Total de Référence à la date de Demande d'Adhésion, les budgets correspondants ne pourront pas faire l'objet de financement par l'Agence France Locale jusqu'à une prise en compte effective desdits budgets.

Le montant de l'ACI Aménagé Prévisionnel défini à la date de demande d'adhésion ne pourra en tout état de cause être inférieur, à 80% du montant de l'ACI tel qu'il est calculé en application de l'une ou l'autre des formules visées ci-avant.

A l'issue de cette année civile de référence, le montant de l'ACI Aménagé Réel est calculé sur la base de l'endettement réel total constaté pour l'année civile de référence (**l'Endettement Réel**) et sur la base des recettes de fonctionnement réelles constatées pour l'année civile de référence (les **Recettes de Fonctionnement Réelles**) suivant l'une ou l'autre des formules visées ci-avant.

Lorsque le montant de l'ACI Aménagé Réel calculé sur la base de l'Endettement Réel est inférieur à celui calculé sur la base des Recettes de Fonctionnement Réelles, le montant de l'ACI Aménagé Réel sera établi sur la base des Recettes de Fonctionnement Réelles.

Le montant réel de l'ACI Aménagé Réel à verser est déterminé comme suit :

- (i) si l'ACI Aménagé Réel est supérieur à l'ACI Aménagé Prévisionnel, le paiement de la différence constatée s'effectue, par exception, en une fois au cours de l'exercice suivant l'année civile de référence et doit être obligatoirement versé par la Collectivité, au plus tard le 31 décembre, sur appel du Directeur Général de la ST. A défaut de versement de cette différence, la Collectivité pourra être qualifiée de Membre Dormant ;

- (ii) si l'ACI Aménagé Réel est inférieur à l'ACI Aménagé Prévisionnel, l'imputation de la différence constatée s'effectue à compter de l'exercice suivant l'année civile de référence sur la base du montant de l'ACI Aménagé Réel.

Le montant de l'ACI Aménagé est arrondi au montant supérieur permettant d'éviter l'apparition de rompus lors de la réalisation des augmentations de capital de la ST permettant l'incorporation au capital des ACIs. »

SOUSCRIPTION ET VENTE

La restriction de vente suivante est ajoutée à la fin de la section « Souscription et vente » en page 338 du Prospectus de Base :

« 8 Japon

Les Titres n'ont pas été et ne seront pas inscrits en application du *Financial Instruments and Exchange Act of Japan* (Loi n°25 de 1948, telle que modifiée, le « ***Financial Instruments and Exchange Act of Japan*** »). Ainsi, chacun des Agents Placeurs et chaque Agent Placeur nommé ultérieurement dans le cadre du Programme devra déclarer et de garantir qu'il n'a pas, directement ou indirectement, offert ou vendu, et qu'il ne vendra ou n'offrira pas, directement ou indirectement, de Titres au Japon ou à, ou pour le compte de, tout résident au Japon (ce terme désignant toute personne résidant au Japon, y compris toute société ou autre entité constituée selon les lois japonaises) ou à d'autres personnes en vue d'une offre ou d'une vente, directement ou indirectement, au Japon ou à, ou pour le compte de, tout résident au Japon, sauf en application d'une d'exemption prévue par le *Financial Instruments and Exchange Act of Japan* et par toute autre loi, réglementation ou directive applicable au Japon, et en conformité avec celles-ci. »

INFORMATIONS GÉNÉRALES

La section « Informations Générales » du Prospectus de Base fait l'objet des modifications décrites ci-après.

1. A la page 364 du Prospectus de Base, le paragraphe 4 est supprimé dans sa globalité et remplacé comme suit :
 - « 4. Le Prospectus de Base et le Premier Supplément au Prospectus de Base ont été approuvés par l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») qui leur a attribué respectivement le numéro d'approbation 21-212 le 8 juin 2021 et le numéro d'approbation 21-430 le 4 octobre 2021 en qualité d'autorité compétente au titre du Règlement Prospectus. L'AMF a approuvé le Prospectus de Base et le Premier Supplément au Prospectus de Base après avoir vérifié que les informations y figurant sont complètes, cohérentes et compréhensibles au sens du Règlement Prospectus. Cette approbation ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur l'Emetteur et sur la qualité des Titres faisant l'objet du Prospectus de Base. Les investisseurs sont invités à procéder à leur propre évaluation de l'opportunité d'investir dans les valeurs mobilières concernées. »
2. A la page 364 du Prospectus de Base, le paragraphe 5 est supprimé dans sa globalité et remplacé comme suit :
 - « 5. A l'exception de ce qui est mentionné dans les sections « Facteurs de Risques » du présent Prospectus de Base, il n'est pas survenu de changement significatif dans la situation financière et dans la performance financière de l'Emetteur depuis le 30 juin 2021 et il n'est pas survenu de changement significatif dans la situation financière et dans la performance financière de la ST depuis le 30 juin 2021. »
3. Aux pages 365 et 366 du Prospectus de Base, le paragraphe 11, à la suite du point (i), est complété de la manière suivante :
 - « (j) Comptes Intermédiaires Résumés IFRS de l'Emetteur au 30 juin 2021 ;
 - (k) Comptes Sociaux Intermédiaires Résumés *French GAAP* de l'Emetteur au 30 juin 2021 ;
 - (l) Comptes Consolidés Intermédiaires Résumés de la ST au 30 juin 2021. »
4. A la page 366 du Prospectus de Base, le paragraphe 14 est supprimé dans sa globalité et remplacé comme suit :
 - « 14. KPMG Audit FS I, remplacé à compter de l'exercice 2020 par KPMG S.A. (Tour Eqho 2 Avenue Gambetta 92066 Paris La Défense CEDEX), et Cailliau Dedouit et Associés (19, rue Clément Marot, 75008 Paris) sont les commissaires aux comptes de l'Emetteur et de la ST pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 31 décembre 2020 et pour les périodes intermédiaires closes le 30 juin 2020 et 30 juin 2021. KPMG Audit FS I et KPMG S.A. sont membres de la Compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles. Cailliau Dedouit et Associés est membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de Paris. KPMG Audit FS I, remplacé, à compter de l'exercice 2020 par KPMG S.A. (Tour Eqho 2 Avenue Gambetta 92066 Paris La Défense CEDEX), et Cailliau Dedouit et Associés ont vérifié et rendu des rapports d'audit ne contenant aucune réserve sur les comptes des exercices clos les 31 décembre 2019 et 31 décembre 2020 de l'Emetteur et de la ST. KPMG S.A. et Cailliau Dedouit et Associés

ont vérifié et rendu des rapports d'examen limité ne contenant aucune réserve sur les comptes intermédiaires de la période close le 30 juin 2021 de l'Emetteur et de la ST. »

RESPONSABILITÉ DU PREMIER SUPPLÉMENT AU PROSPECTUS DE BASE

Personnes qui assument la responsabilité du Premier Supplément au Prospectus de Base

Au nom de l'Emetteur

J'atteste que les informations contenues dans le Premier Supplément sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Paris, le 4 octobre 2021

Agence France Locale

112 rue Garibaldi
69006 Lyon
France

Représentée par :

Yves Millardet, Président du Directoire de la Société

Au nom de la ST

J'atteste que les informations contenues dans le Premier Supplément sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Paris, le 4 octobre 2021

L'Agence France Locale – Société Territoriale

41, quai d'Orsay
75007 Paris
France

Représentée par :

Yves Millardet, Directeur Général Délégué de la ST



Ce Premier Supplément a été approuvé le 4 octobre 2021 par l'AMF en qualité d'autorité compétente au titre du Règlement (UE) 2017/1129.

L'AMF a approuvé ce Premier Supplément après avoir vérifié que les informations y figurant sont complètes, cohérentes et compréhensibles au sens du Règlement (UE) 2017/1129.

Cette approbation ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur l'Emetteur faisant l'objet de ce Premier Supplément.

Le Premier Supplément porte le numéro d'approbation suivant : 21-430.